VENDREDI 03 OCTOBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1854
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Une exaspération qui déborde des cours de fermes



À Auxerre, Nevers ou Dijon, les agriculteurs se sont fait entendre, les 25 et 26 septembre, à l'appel des FDSEA 89, 58 et 21 et des JA de ces trois départements. Face aux sujets irritants qui ne manquent pas (risque d'accord commercial avec le Mercosur, contraintes environnementales, distorsions de concurrence y compris au sein de l'Europe, prédation…) les actions paysannes ont pris des visages variés, autour d'une protestation commune. *Pages 04, 05 et 06*



P.11
ACTUALITÉS *Région*
Terres de Jim// Les JA BFC bien présents en Normandie



P.12
PRODUCTIONS *Élevage*
Journée technique régionale // Zoom sur l'élevage ovin en zone céréalière



P.14
PRODUCTIONS *Cultures*
Soirée *Pulvé by Night* // Au cœur de l'action





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 À DIJON : LA FATIGUE DES PARADOXES…

.05 MOBILISATION À NEVERS : FAIRE PLIER LA DISTORSION

.06 MANIFESTATION DANS L'YONNE : « ALLER À LA RENCONTRE DES CONSOMMATEURS »

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE : « UN MARCHÉ DES CÉRÉALES EN BERNE »

.08 SESSION DE CHAMBRE : PHOTOVOLTAÏQUE ET INVESTISSEMENTS

.09 CANTONALES DE LA FDSEA 58 : S'INVESTIR DANS LE GROUPE

.10 BIENVENUE À LA FERME : LE RÉSEAU S'AGRANDIT

ACTUALITÉ // RÉGION

.11 TERRES DE JIM : LES JA BFC BIEN PRÉSENTS EN NORMANDIE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 JOURNÉE TECHNIQUE RÉGIONALE OVINE : L'ÉLEVAGE OVIN EN ZONE CÉRÉALIÈRE

.13 FORMATION ÉLEVEUR-INFIRMIER : DE PETITS GESTES À CONNAÎTRE…

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 CHAMBRE D'AGRICULTURE : AU CŒUR DE L'ACTION

RURALITÉ // TERRITOIRES

.16 CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE : BIEN PLUS QU'UNE MÉDAILLE

.17 CONFÉRENCE : BIEN NOURRIR NOS MILITAIRES

.18 JEUNES AGRICULTEURS : SE RETROUVER AU COIN DU FEU

SERVICES

.19 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.20 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.22 PETITES ANNONCES

.24 ANNONCES LÉGALES



// LE DESSIN

// EN BREF

Énergies Lecornu dément tout moratoire sur le solaire et l'éolien

Le Premier ministre Sébastien Lecornu a nié le 26 septembre toute volonté de moratoire sur les énergies renouvelables, démentant une information de presse selon laquelle il s'apprêterait à prendre un décret en ce sens. *« Cette information est complètement fausse et mensongère : il n'est pas question de revenir sur nos ambitions énergétiques car la décarbonation est une priorité pour notre souveraineté. Il faut sortir de certaines dépendances »*, a-t-il affirmé au *Parisien*. *« En revanche, comme pour tout euro d'argent public dépensé, aucune rente ne sera tolérée »*, a-t-il ajouté. Selon un article du média en ligne Contexte diffusé jeudi, Sébastien Lecornu était prêt à publier par décret la nouvelle feuille de route énergétique de la France (dite *« PPE »*) en y incluant un *« moratoire sur le solaire et l'éolien terrestre »*, afin d'éviter une censure du Rassemblement national. Cette perspective avait provoqué jeudi un tollé chez les partisans des renouvelables et les acteurs du secteur. Vendredi la FNSEA aussi avait dénoncé un possible moratoire sur des énergies *« représentant une grande opportunité pour le développement de l'agriculture française »*.

Captages La position du gouvernement se dessine

Aucun arbitrage n'a été présenté durant le troisième groupe national captages (GNC) sur la définition des captages sensibles qui s'est tenu le 23 septembre. Mais plusieurs points auxquels semblent tenir les services des ministères de la Transition écologique, de la Santé et de l'Agriculture apparaissent. Les services des ministères persistent à vouloir confier la responsabilité de classer un captage comme « sensible » aux personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau, alors que différentes parties prenantes (ONG, syndicats agricoles) préféreraient que la responsabilité revienne aux préfets, ou en tout cas à l'État. Ils tiennent toujours à ce que le seuil définissant les points de prélèvement sensibles soit fixé à 80 % des normes de qualité d'eau, malgré l'opposition de la FNSEA. Un point de dissension existe aussi quant aux pesticides interdits, que les ministères souhaitent intégrer aux paramètres de qualité de l'eau tandis que la FNSEA souhaite retirer ce paramètre.

// SYNDICALISME

Prédation Les tirs de défense ne nécessiteront bientôt qu'une déclaration !



Le Groupe National Loup a acté une évolution importante dans le dispositif de tirs du loup : les éleveurs en zone de prédation pourront obtenir le tir de défense sur simple déclaration. Actuellement, le tir est conditionné à une autorisation de la préfecture, et à l'obligation de mise en place de moyens de protection. Ces améliorations prévues pour 2026 montrent que nous sommes enfin entendus : nous pourrons défendre nos troupeaux des attaques de loup !

Cette décision a pu être envisagée suite au changement de statut du loup de « Strictement protégé » à « protégé » à l'échelle européenne (Convention de Berne et Directive Habitats) l'an passé. Ce déclassement doit maintenant se traduire dans le droit français : un projet de décret est actuellement mis en consultation publique pour modifier des articles du code de l'environnement et permettre enfin le changement de statut en France. Les militants pro-loups sont déjà trop nombreux à répondre à la consultation en ligne et afficher leur opposition, alors nous vous invitons à y répondre massivement en écrivant un avis favorable !

Nicolas Bayen, responsable ovins à la FDSEA21

Vous pouvez retrouver le lien de la consultation sur le site de la FDSEA21 www.fdsea21.fr

// À NOTER

DDT de l'Yonne Utiliser du prosulfocarbe en agriculture conventionnelle

Après l'annonce faite au sein de la dernière Session de la chambre d'agriculture de l'Yonne, Christophe Mittenbühler, chef du Service Économie à la DDT met à disposition une carte de référence.

Le 23 septembre dernier, la Direction départementale des territoires (DDT) a mis à disposition une cartographie en ligne (voir encadré), pour permettre aux agriculteurs utilisateurs de prosulfocarbe, de vérifier, avant utilisation, l'absence de cultures non-cibles à proximité. La DDT rappelle également que l'agriculteur doit utiliser des buses anti-dérive homologuées (voir encadré). En mettant cette cartographie en place, la DDT annonce un renforcement des contrôles sur l'utilisation de ce produit phytosanitaire en 2025.

// EN SAVOIR +

Retrouvez la carte des cultures de sarrasin et autres cultures sensibles ainsi que la liste des buses anti-dérive homologuées sur notre site à l'aide du QR Code suivant:

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SALON

De l'élevage... mais pas de bovins au Sommet

On le redoutait un peu mais l'information a finalement été confirmée le 30 septembre : le Sommet de l'Élevage de Cournon-d'Auvergne, du 7 au 10 octobre, se tiendra sans bovins, les risques d'extension de la DNC étant trop importants. Le Président de la République, en revanche, pourrait être présent…



Faute de bovins, le Sommet de l'Elevage espère néanmoins attirer autant de spectateurs que ces dernières années. En 2024, ils furent 120 000.

Nathalie Dubost



La race Charolaise devait être à l'honneur pour cette édition : c'est partie remise !

Il va falloir faire sans ! Le Sommet de l'Élevage, qui va se tenir du 7 au 10 octobre près de Clermont-Ferrand et qui est sans doute la plus importante manifestation liée à l'élevage d'Europe n'accueillera aucun bovin (la présence de 2 000 était prévue). La faute à une situation sanitaire nationale incertaine, avec la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) qui menace tout près, en Savoie, Haute-Savoie, Ain et Rhône… L'information confirmant l'absence de bovins sur la manifestation a été donnée le 30 septembre mais elle n'a pas fait l'effet d'une grosse surprise : clairement, depuis quelques semaines, les annulations successives de la plupart des concours de races qui devaient se tenir au Sommet laissaient présager une issue de ce type. Indéniablement, ce grand salon va beaucoup y perdre mais comment ne pas comprendre les inquiétudes du monde de l'élevage face à un risque d'explosion de la maladie au niveau national, lié au déplacement et à la concentration de nombreux animaux sur un même site…

« S'informer, commercer, se rencontrer »

Le 24 septembre encore, l'organisation du Sommet de l'Élevage annonçait pourtant la présence des principales races bovines allaitantes, au premier rang desquelles la Charolaise mise à l'honneur cette année. Finalement, l'évolution des évènements aura eu raison de cette volonté. *« Le contexte sanitaire fait que nous n'accueillerons pas de bovins cette année,* précise Benoît Delaloy, commissaire général du salon. *On le sait, les éleveurs aiment se retrouver chez nous, dans ce qui a été un petit comice et qui a désormais une ouverture à l'international pour porter l'excellence de la génétique française. Nous pensons à ces éleveurs qui préparent leur venue plusieurs semaines à l'avance mais il faut savoir que tous les représentants des races seront bien présents pendant les quatre jours. Plus que jamais, les visiteurs attendus viendront au Sommet pour s'informer, commercer, se rencontrer et échanger sur les dernières nouveautés et innovations. »*

Le Président, peut-être…

Vingt-quatre races bovines étaient attendues pour cette 34e édition. Les concours et présentations d'ovins, caprins et équins sont maintenus, de même que le reste du programme avec, notamment, un menu dense de 160 conférences qui font aussi toute la valeur de ce salon. Il faut noter par ailleurs que le Président de la République, Emmanuel Macron, pourrait être présent pour *« afficher son soutien à la filière ».* *« J'ai insisté pour qu'il vienne,* explique Jacques Chazalet, président du Sommet. *C'est bien d'avoir un encouragement de la part du Président pour rappeler que le Sommet de l'élevage reste un événement important au niveau des salons européens ».* L'Élysée a toutefois précisé de son côté, qu'à l'heure actuelle, un déplacement d'Emmanuel Macron au Sommet de l'Élevage n'est pas à l'agenda du Président de la République. Si elle se confirme, cette venue d'Emmanuel Macron serait la seconde après 2019. Le salon rassemblera néanmoins près de 1 800 exposants.

Berty Robert, avec Actuagri



Au-delà de la présence des bovins, évidemment centrale, le Sommet de l'Elevage, c'est aussi des conférences et des visites d'exploitations, avec le Farm Tours.



Les ovins, les caprins et les équins seront, eux, bien présents sur le Sommet.



// À DIJON

La fatigue des paradoxes…

Une cinquantaine de tracteurs plus quelques bennes à lisiers : voici le dispositif qui a défilé jeudi 25 septembre à Dijon à l'appel de la FDSEA et des JA 21. Une délégation a pu rencontrer le Préfet de Côte-d'Or et de Région.



La manifestation du 25 septembre s'est focalisée en grande partie sur un symbole fort du mécontentement agricole : l'Union européenne et la perspective de l'accord commercial avec le Mercosur.



La Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté a « bénéficié » des dépôts de lisiers amenés par les manifestants.



La manifestation aura aussi fourni l'occasion d'expliquer aux passants dijonnais les raisons profondes du mécontentement paysan.



Après leur entrevue avec le Préfet de Côte-d'Or et de Région BFC Paul Mourier, Antoine Duthu (JA 21) et Antoine Carré (FDSEA21) sont intervenus devant les manifestants.

L'art du paradoxe, on connaît dans l'agriculture française : les Pouvoirs publics et les instances européennes excellent à conjuguer le grand concours de la vertu environnementale et celui d'une économie libérale dans ce qu'elle a de pire. C'est ainsi qu'on en arrive à poser à sa propre agriculture des contraintes fortes, tout en important dans nos rayons des produits agricoles européens ou extra-européens qui se fichent de ces mêmes contraintes comme d'une guigne. Ajoutez à cela un soutien nécessaire au pays agressé qu'est l'Ukraine et la priorité des Italiens ou des Allemands à trouver des débouchés pour leurs produits industriels en Amérique du Sud, et vous obtenez un cocktail assez explosif de mécontentement et de découragement agricole. « N'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas ! » tel était le slogan qui figurait en lettres rouges sur le tract que les manifestants réunis à Dijon jeudi 25 septembre à l'appel de la FDSEA 21 et des JA 21 distribuaient aux passants qui se donnaient la peine de s'interroger sur les raisons de cette manifestation.

Direction la Maison de l'Europe

En fin de matinée, un dispositif d'une cinquantaine de tracteurs et d'une quinzaine de remorques chargées de lisier a convergé vers le centre de Dijon mais, pour une fois, sans s'arrêter devant le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Comme le rappelait Antoine Carré, président de la FDSEA 21, le choix avait été fait de ne pas renouveler les manifestations de mécontentement face à cette collectivité, afin de préserver son nouveau président, Jérôme Durain, élu le 5 septembre, mais dont l'action sera jugée sur pièce dans les mois qui viennent. L'épicentre de la manifestation s'est en fait déplacé de quelques dizaines de mètres pour se fixer à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté. L'organisme représente symboliquement ce qui cristallise la colère paysanne, à travers l'accord commercial avec les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay), qui aura un impact, notamment sur l'élevage sous nos latitudes et dont le projet a été validé le 3 septembre par l'UE. De nombreuses bennes ont été déversées face au bureau de l'organisme et sur les voies du tram, pendant que, dans le même temps, une délégation de manifestants, emmenée par Antoine Carré et Antoine Duthu, président des JA 21, rencontrait le Préfet de Côte-d'Or et de Région BFC, Paul Mourier.

PAC, Mercosur, prédation et sanitaire

À leur sortie, les deux représentants syndicaux, juchés sur une remorque, ont fait part du résultat de cette entrevue aux manifestants : Pour Antoine Carré, il semble évident que le Président Emmanuel Macron devrait peser plus au niveau européen pour défendre le secteur agricole français dans la perspective d'un accord avec le Mercosur. *« Par ailleurs,* ajoutait-il, *j'ai fait remarquer que nous sommes soumis à la PAC, gérée au niveau départemental par les DDT et que PAC, ça signifie « Politique agricole commune », les normes devraient être les mêmes partout en Europe, or, la loi Duplomb a démontré que ce n'était pas forcément le cas… Comment peut-on nous demander une agriculture saine, propre, contrôlée, voire épiée par des satellites et, en parallèle, importer des denrées du Brésil, véritable désastre en termes d'émissions de CO_2 et de traçabilité ! Nous avons demandé plus de bon sens, de souplesse, de communication à l'échelon départementale avec la déclaration PAC. On peut se réjouir de l'annonce d'avance de trésorerie des aides PAC à la mi-octobre, y compris pour les personnes en phase de contrôle. »* Sur la prédation, Antoine Carré a souligné qu'en 2026, le loup pourrait faire l'objet de tirs sans décret préfectoral. Antoine Duthu, pour sa part, a insisté sur la nécessité d'adopter une véritable stratégie de vaccination nationale face à la menace de la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) : *« la maladie,* rappelait-il, *est aux portes de la Saône-et-Loire ! Il faut arrêter la déprise de l'élevage chez nous et cela passe par des politiques cohérentes sur le plan sanitaire. Il faut arrêter d'avoir une gestion des maladies par strate. »*

Soulager les céréaliers

La situation des céréaliers a aussi fait l'objet de l'intervention auprès du Préfet. *« La tonne de blé à 150 euros, on ne la vend pas, on la donne !* martelait le président de la FDSEA, *dans un tel contexte, même si nous sommes bien conscients que le préfet ne peut pas agir sur les prix, on peut au moins alléger les contrôles. Les mille et-une petites contraintes qu'on nous ajoute rendent la situation de plus en plus insupportable… »* Dans le public, un des agriculteurs présents à la manifestation rappelait un élément frappant : *« lorsque mon père s'est installé dans les années quatre-vingt, il vendait la tonne de blé à 1 200 francs. Aujourd'hui, c'est 150 euros, c'est-à-dire encore moins chère… »*

Berty Robert

// MOBILISATION À NEVERS

58

Faire plier la distorsion

Le 26 septembre, à l'appel de la FDSEA et des JA de la Nièvre, une mobilisation avait lieu à Nevers.



La manifestation du 26 septembre a mobilisé une vingtaine de tracteurs.



La Préfète de la Nièvre a échangé avec les manifestations. Retrouvez une partie de son intervention sur notre page Facebook.



De gauche à droite : Cyrille Forest et Emmanuel Bernard sur les lieux de la mobilisation.

Près d'une vingtaine de tracteurs étaient présents pour répondre à l'appel à manifester de la FDSEA 58 et des JA 58 face aux accords du Mercosur, le 26 septembre à Nevers.

De ce contexte, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, sourit sans pour autant s'en amuser. *« Nous sommes presque en pèlerinage ! En effet, nous sommes au même endroit, pour les mêmes revendications, qu'en 2024. Ensuite, nous allons inaugurer la nouvelle cité administrative avec quelques bennes car manifestement nous ne sommes pas entendus à hauteur de ce qu'il faudrait ».*

Des demandes claires

Pour lui, le temps n'est donc plus à rire mais bien à acter : *« il n'y a pas de prise de conscience de l'ampleur de l'exaspération générale face à l'incohérence continue de certaines décisions qui a des conséquences. Actuellement, nous ne pouvons plus être compétitifs puisque les productions sont indexées sur les cours mondiaux mettant en compétition les exploitants français bordés par des normes face aux autres qui eux n'ont peu ou prou de carcan réglementaire. De ce fait, nous avons deux demandes claires au niveau départemental. La première est la mise en place d'une réunion d'urgence pour les productions végétales réunissant l'État, les banques, les assureurs, la MSA, les organismes stockeurs… afin de faire un état des lieux et pour viser un allègement des charges pour les situations critiques. Et, malheureusement, il y en a beaucoup. Le second élément est de faire venir le nouveau président du Conseil régional dans une exploitation céréalière nivernaise afin qu'il se rende compte de la situation. Car c'est lui qui gère la redistribution des budgets notamment sur l'installation… il doit comprendre que les actions ont des conséquences ».*



Le second arrêt du convoi s'est fait au Conseil Régional, où les oeufs trouvés en GMS ont été lancé.

De son côté, Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, présent au barrage filtrant à Varennes-Vauzelles, explique : *« la Chambre est là en soutien pour tous les agriculteurs et toutes les agricultures. Et, aujourd'hui, il n'est plus acceptable d'en demander toujours plus aux agriculteurs en matière de réglementation tout en important des produits qui ne respectent pas le même cadre. Il y a une distorsion et il faut qu'elle s'arrête. Cette action doit permettre de mobiliser les députés afin qu'ils remontent la situation au Président de la République pour qu'il se positionne enfin clairement sur les accords du Mercosur. Ensuite, ce moment particulier peut montrer aux eurodéputés l'importance de leur fermeté pour les clauses miroirs ».* Il conclut : *« Nous ne lâchons rien et nous travaillerons toujours à la protection des consommateurs et au bien vivre des agriculteurs ».* Pour rappel, outre le barrage filtrant positionné sur l'A77 à Varennes-Vauzelles, des visites pour contrôler la provenance des denrées alimentaires ont été réalisées dans diverses enseignes de distribution par des délégations des deux groupes syndicaux. Si l'adage *« on prend les mêmes et on recommence »* pourrait être à propos, il semble surtout être le témoin d'une situation enlisée depuis un an…



Emmanuel Bernard prouvant que ces oeufs sont Polonais, avec des incohérences d'étiquetage.

Chloé Monget

Retrouvez les moments forts de la mobilisation sur nos réseaux sociaux.



Le premier arrêt du convoi s'est fait dans une grande enseigne de distribution.



De colère, certains ont jetés des oeufs (trouvé dans la GMS) sur le Conseil départemental, troisième arrêt du convoi.

// SYNDICALISME

« Aller à la rencontre des consommateurs »

Vendredi 26 septembre, la FDSEA et les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne se sont mobilisés lors d'une manifestation au Leclerc et au Lidl d'Auxerre. Retour sur cette après-midi pédagogique.



Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, se tient aux côtés d'agriculteurs, et notamment de Sébastien Roger, vice-président de CGB Champagne-Bourgogne, au sein du Leclerc d'Auxerre, ce vendredi 26 septembre.



C'est au sein du Leclerc d'Auxerre que les adhérents FDSEA-JA ont rubalisé le frigo rempli de produits de la marque Nutella.

Cette fois-ci, l'objectif fixé par la FDSEA et les JA de l'Yonne étaient d'aller à la rencontre des consommateurs dans les supermarchés. Ils répondaient à l'appel de deux têtes de réseaux nationales : FNSEA et JA. Quasiment tous les départements de France se sont mobilisés ce vendredi 26 septembre. L'objectif est le même pour tous, exprimer le ras-le-bol général, montrer toutes les incohérences et concurrences déloyales que subissent les agriculteurs tout en retrouvant le soutien des concitoyens et du monde politique pour construire une vision et un cap pour l'agriculture. C'est donc munis de leurs drapeaux FDSEA-JA, de plusieurs paquets d'étiquettes et de flyers qu'une trentaine d'adhérents sont partis ce vendredi après-midi, au magasin Leclerc d'Auxerre, afin d'étiqueter les produits issus de l'étranger, pour réaffirmer leur désaccord envers le Mercosur et les concurrences déloyales. Charles Baracco, président des JA de l'Yonne, fait partie de ces agriculteurs. *« L'objectif, à travers notre action, était de montrer que ce que le consommateur ne veut pas qu'on produise et ce que le gouvernement nous empêche de produire, avec des règles de plus en plus contraignantes, on le retrouve dans les rayons avec plein de produits qui viennent d'ailleurs et qui ne respectent pas nos normes »*, manifeste-t-il. Toutefois, le président des Jeunes Agriculteurs ajoute que *« le but n'est pas de faire culpabiliser le consommateur »*. Il n'est pas simple de s'y retrouver avec toutes les indications inscrites sur les étiquettes, et *« les gens sont assez pressés lorsqu'ils font leurs courses »*. Cela peut *« être fastidieux de lire chaque étiquette pour en connaître la provenance. On essaie donc de les sensibiliser à notre cause »*, témoigne-t-il. Là, où, l'agriculteur se rend compte que la difficulté est de mise, *« ce sont sur les produits cuisinés, les pâtes, où les étiquettes sont très trompeuses »*. En retrouvant d'autres adhérents, Charles Baracco, ajoute que, *« en ce qui concerne les œufs et la viande bovine, nous retrouvons notamment des produits français, et nous n'hésitons pas à mettre également des étiquettes pour les mettre en avant »*. Après avoir foulé tous les rayons de Leclerc, Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, décide de poursuivre l'action au magasin Lidl d'Auxerre.



Des flyers ornent désormais les rayons du Lidl d'Auxerre.



Devant les pots de Nutella, les agriculteurs de l'Yonne ont souhaité remettre en avant les conditions dans lesquels ils se trouvent.

Pouvoir vivre de sa production

En découvrant les rayons du Lidl, Damien Brayotel ne manque pas de le communiquer aux adhérents présents. *« Il y a des produits qui viennent du bout du monde, qui n'ont aucune norme et qui ne sont pas chers »*, constate-t-il, avant d'attester que *« certaines personnes n'ont pas trop de moyens, et ne peuvent pas forcément acheter de produits français »*. Mais, en tant qu'agriculteur icaunais, *« nous ne pouvons pas aligner nos prix à ces produits-là, nous devons pouvoir vivre décemment de notre production »*, explique-t-il. Dans un second volet, l'objectif est également de mettre en avant la présence d'acétamipride ou fipronil dans les rayons jardinerie du Leclerc, à destination des particuliers. Tout comme dans les produits, où la matière première a été traitée avec de l'acétamipride, de la même façon que les pâtes à tartiner industrielles. En trouvant le rayon où se cachent les pots de Nutella, Damien Brayotel proclame qu'*« on ne peut pas lutter lorsque nous n'avons pas les mêmes règles, au sein de l'Union Européenne ». « Avec une politique agricole qui est dite commune, on devrait avoir les mêmes règles ! Avec le reste du monde c'est différent, mais tout ce qui rentre en Europe, devrait respecter les normes européennes. Sauf que l'on constate l'inverse, et c'est à un prix beaucoup plus bas, c'est donc de la concurrence déloyale »*, conclut-il, après avoir discuté avec quelques consommateurs. Cette journée s'achève après avoir collé beaucoup plus d'étiquettes *« rouges : n'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas »*, que d'étiquettes *« vertes : produit français »*. Les deux syndicats l'affirment, c'est une première action pédagogique, d'autres se tiendront dans l'automne et l'hiver, qui elles, le seront peut-être un peu moins…



Sébastien Roger, vice-président CGB Champagne-Bourgogne, a étiqueté les produits contenant de l'acétamipride au rayon jardinerie.



Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne et Charles Baracco, président des JA de l'Yonne ont réalisé un discours avant de faire l'action pédagogique.

Charlotte Sauvignac

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

« Un marché des céréales en berne »

Jeudi 25 septembre, la Chambre d'agriculture a tenu sa session en compagnie des élus agricoles du département. Retour sur cette matinée riche d'actualités.

C'est dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre, qu'Arnaud Delestre, le président, a rassemblé les élus agricoles afin de faire un point sur l'état des différents secteurs de l'agriculture. En comparaison avec l'année précédente, la viticulture *« connaît un millésime 2025 qui aura moins souffert des aléas climatiques »*, car *« les températures d'abord basses du printemps puis élevées au début de l'été, couplées à une alternance de cumuls de pluie et d'ensoleillement importants, ont favorisé une croissance végétative rapide »*, confie-t-il devant l'assemblée. Il assure même, que la vendange *« détient un potentiel qualitatif intéressant »*. Pour autant, les épisodes de grêle connus à la fin de l'été, sont sans appel. *« Le contexte économique des viticulteurs de ce secteur, qui n'est pas le même que celui du Chablisien, s'annonce difficile »*. En ce qui concerne les maladies, c'est la *« flavescence dorée »* qui inquiète d'autant plus le secteur, car *« sur 19 prélèvements réalisés à Chichée, 16 contenaient cette maladie »*. Pour lui, il est donc primordial, *« de suivre de près les avancées de cette maladie »*.

Arnaud Delestre a ensuite dressé un panorama du secteur des grandes cultures. C'est avec un ton maussade qu'il commence en disant que *« les prix de départ des fermes icaunaises sont très décevants, à l'exception du tournesol (520 €/t). Le blé tendre s'échange quant à lui à 160 €/t, l'orge d'hiver à 150 €/t et l'orge de printemps à 160 €/t. Pour le colza, la tonne est valorisée à 450 €/t et le maïs à 160 €/t. Les pois et féveroles se négocient pour leur part à 220 €/t »*, liste-t-il pour donner un aperçu des cours du marché. Dans un contexte climatique difficile, l'enquête récolte de la Chambre d'agriculture constate que *« les blés tendres obtiennent une moyenne de rendements de 70,5 q/ha et en orge d'hiver, l'enquête fait état d'une moyenne de rendements de 71,8 q/ha »*. Des chiffres rassurants par rapport aux résultats négatifs de l'an passé.

Sous le signe de l'hétérogénéité

Arnaud Delestre poursuit par de plus modestes résultats. Du côté des orges de printemps, *« avec une moyenne 55,3 q/ha, la culture respecte les normes brassicoles à 68 % et est donc majoritairement destinée à la production de bières »*. Le colza arrive à la suite, avec une moyenne de rendements de *« 33,8 q/ha »*, estimant être due à *« la forte présence de pucerons cendrés en fin de cycles »*. Côté betterave, *« la maladie de la jaunisse a fait son apparition à partir de la mi-juin, touchant les cultures de manières hétérogènes »*, poursuit Arnaud Delestre. « *Le secteur de Migennes, avec des terres de craie, se retrouve le plus touché »*.

Le soleil rayonne un peu plus sur le secteur de l'élevage. Arnaud Delestre constate qu'*« une vache charolaise classée R se vend actuellement autour de 3 000 euros, avec des prix de 6,70 à 6,80 euros du kilo »*. Quant au lait, *« la canicule a freiné la légère progression de la collecte de lait (+ 0,6 %) »*, même si « *le prix du lait standard conventionnel continue sa hausse de 5,8 % entre juillet 2024 et cette année »*. En ce qui concerne l'élevage ovin, la dynamique est inversée. *« Les niveaux de prix restent rémunérateurs, de 8,50 à 9 €/kg »*. L'élevage avicole a lui aussi souffert de la canicule. *« Plusieurs élevages ont connu des taux de mortalité élevés en raison de sondes défectueuses »*. Fort heureusement, la collecte d'œufs a connu *« une demande soutenue »*, annonce-t-il. Et le dernier, l'élevage porcin, connaît en ce moment *« un manque de dynamisme »*, notamment après l'annonce de *« la Chine, vendredi 5 septembre, d'une imposition de droits de douane sur les importations de porcs en provenance de l'UE »*, conclut-il, en laissant la place pour les questions.



Arnaud Delestre, président à la Chambre d'Agriculture 89, a réalisé son discours sur l'actualité agricole au cours de la session.

Charlotte Sauvignac

// CERFRANCE

58

Constats et perspectives

Rendez-vous de rentrée, la présentation du panorama des exploitations de la Nièvre du Cerfrance Alliance Centre a eu lieu le 17 septembre à Nevers.

Comme à l'accoutumée le Cerfrance Alliance Centre propose à la mi-septembre un panorama des exploitations de la Nièvre au travers d'une analyse réalisée grâce aux bilans comptables d'entreprises représentatives de la campagne. Cette année le rendez-vous fut fixé le 17 septembre à Nevers. Avant d'engager les explications pour les grandes cultures et l'élevage bovins viande, Arnaud Bertrand, administrateur et référent de territoire pour la Nièvre, rappelle que cette étude est le fruit d'analyses des variations d'assolements (qui montrent une adaptation en fonction des perturbations climatiques), des rendements, des prix ou encore des charges. Mais, avant tout, un point fut fait sur le pourcentage d'exploitations assurées récolte dans la Nièvre, avec une baisse constatée en 2025 puisque 35 % du panel est assuré contre 42 % l'an passé. *« Cette donnée peut sembler étonnante, d'autant plus que les aléas climatiques sont de plus en plus fréquents », réagit* Jean-François Le Pironnec, directeur Doctrine, Méthodes Conseil et Références chez Cerfrance Alliance Centre.

Grandes cultures

Plus en détail, pour les grandes cultures, les rendements (tonnes/hectare) sont constatés en hausse, que ce soit pour le blé tendre, l'orge d'hiver ou encore le colza. Cela étant, les indices des prix de ventes sont en fortes fluctuations, avec une tendance baissière et surtout des prix d'achat (engrais et amendements ou encore carburant) qui restent élevés.



Arnaud Bertrand, administrateur et référent de territoire pour la Nièvre, rappelle que le renouvellement des générations est et sera un sujet majeur.

Du côté de la solidité financière des exploitations, les investissements sont en baisse. En ce qui concerne les niveaux de risque financier pour ces entreprises, les situations sont là aussi en berne puisque la part de celles en risque critique passe de 10 % en 2023 à 25 % en 2024. Une conjoncture jugée très préoccupante par Cerfrance car la part des entreprises au risque moyen ou nul passe de 64 % en 2023 à 57 % en 2024… Malgré tout, les estimations réalisées suggèrent un ciseau produit charges qui repasserait légèrement en positif. Le résultat courant progresse mais ne retrouve que le niveau de la moyenne décennale. L'organisme comptable émet tout de même une nuance, puisque les dispersions des résultats et des charges (euros/ha) sont jugées importantes pour la campagne 2025. Des écarts dus, toujours selon Cerfrance, aux prises de position sur les achats, les ventes ou encore les choix de gestion, avec comme sujet majeur la gestion de la trésorerie mise à mal depuis 2023. Sur ce point, Jean-François Le Pironnec rappelle que *« 2022 était l'exception mais n'a pas permis de renforcer la trésorerie sur le long terme pour bon nombre d'exploitations »*.

Élevage bovin viande

Du côté des élevages bovins viande, le contexte général est posé avant d'entrer dans l'étude des données comptables. En effet, Cerfrance rappelle la poursuite de la diminution du cheptel bovin (2,2 % par an environ) ou encore la pression sanitaire qui a des conséquences sur la production (FCO, MHE, DNC, etc.). Tout ceci engendre un impact sur les cours, avec une hausse de 40 % pour les broutards (U 300 -350, 6-12 mois Charolais mâle) et de 30 % pour les bovins maigres (+ 18 mois vache Charolaise U – 5 ans).
Cette augmentation des prix *« à des niveaux jamais atteints »* stipule Jean-François Le Pironnec, se répercute alors sur l'évolution du ciseau produits et charges (euros / ha) qui semble s'ouvrir en 2025, et avec un résultat courant et EBE (euros/UTAF) lui aussi en hausse. Mais, comme pour les grandes cultures, les dispersions des résultats courants sont conséquentes entre les exploitations. L'EBE couvre néanmoins les besoins mais les situations financières se fragilisent. Celles en risque critique passent de 4 % en 2023 à 6 % en 2024, et la part de celles en risque moyen ou nul passe de 72 % en 2023 à 71 % en 2024. Cerfrance nuance que les situations financières restent plutôt saines, même s'il y a une dégradation en 2024, car la trésorerie dégagée en 2025 devrait couvrir les besoins – attention aux prélèvements fiscaux et sociaux qui seront à anticiper.

Pour conclure, Arnaud Bertrand, martèle : *« chaque situation est unique et les prises de décisions sont individuelles et au cas par cas. Cela étant, pour les situations les plus dégradées il est important de mettre en place des mesures d'accompagnement mais surtout il ne faut pas rester isolé face aux difficultés. D'autres enjeux s'imposeront aussi à l'avenir, comme l'intégration de la capacité de résilience de l'entreprise face au changement climatique ou encore le renouvellement des exploitants. Ce dernier élément est lui aussi un sujet majeur pour le futur car il aura des conséquences sur la production ainsi que sur l'économie locale et nationale »*.

Chloé Monget

// SESSION DE CHAMBRE

58 Photovoltaïque et investissements

Outre la prédation ou le contexte sanitaire, d'autres sujets ont été soulevés durant la session de la Chambre d'agriculture de septembre, dont les investissements dans le bâtiment du siège à Nevers et le document cadre pour l'implantation de panneaux photovoltaïques…

Durant la session Chambre du 19 septembre à Marzy, de nombreux sujets d'actualités furent abordés dont la prédation, avec le vote d'une motion, ou encore le contexte sanitaire préoccupant face à la dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNC). En sus, l'assemblée a évoqué deux autres éléments : la rénovation du bâtiment de la Chambre d'agriculture situé boulevard Léon Blum à Nevers et le document cadre du département définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à l'implantation d'une installation photovoltaïque au sol.

Des attentions particulières

Pour le premier sujet, Cyrille Forest insiste : *« la sécurité et le confort des employés ainsi que des personnes accueillies doivent être au centre de nos préoccupations »* et *« nous devons penser aussi à ceux qui nous succéderont »*. Dans cette optique, et pour *« cibler au mieux les travaux à effectuer »*, il pointe : *« le budget pour la rénovation énergétique, initialement prévu dans les dépenses 2025, sera gelé en attendant les conclusions d'un diagnostic risques et sécurité qui devrait être effectué prochainement »*. Il détaille également que les pistes de travail pour ce dossier ne se feront pas à huis clos : *« Les salariés seront invités à donner leurs recommandations en la matière. Nous espérons avoir un dossier complet d'ici la fin de l'année pour concrétiser le projet en début d'année prochaine »*.



Le document cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à l'implantation d'une installation photovoltaïque au sol a été présenté au vote le 19 septembre. Ici en photo, un exemple de projet agrivoltaïque (illustration).

Après ce point, et le vote du budget de la Chambre pour l'année en cours, les échanges se poursuivirent sur un autre thème : le vote du document ciblant les surfaces agricoles et forestières pouvant accueillir une installation photovoltaïque au sol, en dehors du cadre de l'agrivoltaïsme prévu par la Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Cibler pour avancer

Pour cette présentation, Fabienne Decottignies, préfète de la Nièvre et présente durant la session, prit alors la parole : *« ce document est une première étape et je rappelle que les autorisations seront délivrées en accord avec les autres réglementations et législations qu'elles soient environnementales ou autres. En résumé, même si certaines parcelles sont ciblées dans ce document, cela ne veut pas dire qu'elles accueilleront forcément une installation photovoltaïque »*. Cyrille Forest rappela aussi des *« blocages de dossiers d'installation à cause de l'absence de postes sources pour leur projet de panneaux photovoltaïque sur bâtiment. Il faut avoir une visibilité sur la faisabilité de la mise en place de ces postes de manière claire et précise afin de ne pas avoir de telles déconvenues qui mettent en difficulté des professionnels »*. Fabienne Decottignies, expliqua alors que pour ces cas, *« une demande auprès d'Enedis a été formulée pour obtenir une carte des postes sources : ceux déjà implantés mais aussi ceux à venir avec la précision du délai de leur mise en service : 2, 5, 10, 15 ans… Ces informations sont indispensables pour avoir une vision précise de la situation »*. Après ces discussions, la question de l'information auprès des propriétaires desdites parcelles fut mise en exergue. *« Pour l'instant, ce sont les mairies qui sont informées du ciblage de ces parcelles. Mais, cette question de l'information directe auprès des propriétaires est un point que nous pouvons travailler »*. Au total, pour le moment, ce sont 986 parcelles de la Nièvre qui ont été ciblées par ce document cadre. Fabienne Decottignies conclut pour cette partie : *« Sans vote de votre part, nous ne pourrons pas poursuivre les travaux sur cette question. Enfin, un document cadre n'est pas immuable, il évoluera au fil du temps via les consultations qui pourront avoir lieu… »*. Ces propos ont fait mouche puisque le document fut voté par quatre abstentions et un refus ; pour le reste, affaire à suivre pendant la phase de consultation publique.

Chloé Monget

// MÉTHANISATION

89 « Faire évoluer son modèle agricole »

La 5e unité de méthanisation de l'Yonne a été inaugurée vendredi 19 septembre, à Pont-sur-Vanne. Retour sur l'histoire du projet.

Tout est parti d'une volonté de se diversifier, *« on était en agriculture biologique et on se rendait compte qu'on avait du mal à vivre de nos productions »*, confie Dominique Goffart, l'agriculteur à l'initiative du projet. C'est en 2016, que cet Icaunais situé aux alentours de Pont-sur-Vanne confie, à cinq agriculteurs, dont son frère Jean-Paul Goffart, ainsi qu'Aurélien et Alain Barbier, Julien Simonot, et Boris Balsam, sa volonté de se rassembler pour créer une unité de méthanisation. L'objectif est double, il contient la volonté *« de produire des champs de luzerne pour amener de l'azote dans les champs »*, ainsi que de *« produire du gaz qui va autofinancer le site »*, confie Aurélien Barbier, cadet du projet. Après plusieurs années de travail, en ce jour, Dominique Goffart, s'exprime en expliquant qu'étant *« en agriculture biologique, beaucoup de choses sont contraintes »*, comme le fait qu'on *« ne peut pas rentrer n'importe quoi dans le méthaniseur, notamment les produits transformés »*. Même en ce qui concerne les intrants, tout est naturel. *« Nous pouvons utiliser 10 900 tonnes d'intrants à l'année et parmi ce tonnage, nous recueillons du fumier naturel d'éleveurs du coin »*, explique-t-il. Dominique Goffart apparaît *« particulièrement ému »*, en se remémorant toutes les épreuves par lesquelles ils sont passés, notamment, après l'objection de certains riverains, qui placardent *« Non à la méthanisation »* le long de leurs jardins. Pourtant, et cela Aurélien le manifeste à son tour, la volonté du collectif était également de sensibiliser à l'activité de la méthanisation *« qui a souvent mauvaise presse »*. *« On a créé un groupe de médiation pour expliquer aux riverains qu'on ne construit pas un méthaniseur de grosse envergure et qu'il est local »*, témoigne-t-il, avant d'ajouter que, *« cinq rencontres ont été réalisées »*. C'est d'ailleurs à la suite de l'inauguration, que des portes ouvertes ont été organisées les 20 et 21 septembre, à l'occasion des Journées du Patrimoine.

La force du collectif

Éric Passetti, directeur territorial régional en BFC de GRDF, témoigne, à l'occasion de son discours, toute sa gratitude au collectif pour la confiance qu'ils ont pu avoir en eux. À l'horizon 2028, l'objectif sera de passer d'une vingtaine de projets à une cinquantaine sur le territoire de l'Yonne. Sur un projet comme celui-ci, Éric Passetti, explique que *« 1 400 tonnes de CO_2 seront évitées à l'année »*. Un chiffre qui vient s'ajouter au fait que *« 1 800 foyers seront alimentés grâce à cette unité de méthanisation »*. Une réalité qui s'annonce comme un succès pour les agriculteurs comme pour les collectivités. *« Les six agriculteurs ont uni leur force pour un projet commun, plein de sens. Nous pouvons également mettre en avant le rôle prépondérant du territoire à faire évoluer le système énergétique »*, exprime Jean-Baptiste Lemoine, sénateur, avant d'applaudir les porteurs de projet. Avant de trinquer à cette nouvelle structure, Aurélien Barbier réalise une visite du site, en compagnie du sénateur et des curieux. En commençant par se rendre au pied de l'usine, l'agriculteur explique qu'en termes de rendement, *« les engrais issus de la méthanisation sont supérieurs de 30 % aux engrais chimiques »*, ce à quoi le sénateur hoche la tête. En continuant sa visite, direction la zone d'épuration, il ajoute que *« le gaz brut ou biogaz sortant du gazomètre contient majoritairement du CO_2 à 45 % et du méthane à 55 % »*. Cette usine est considérée *« comme un cycle de vie »*, car après l'épuration, le gazomètre constitué de *« deux membranes »*, permet de *« faire office de sécurité et d'isolant »*, dans une première phase, et *« de stocker la production de gaz et ses variations »*, dans une seconde phase. Après ces deux grandes étapes, direction le hangar de stockage, où *« la matière sortante du digesteur appelée digestat arrive. Une presse est utilisée afin de séparer la phase liquide de la phase solide »*, détaille-t-il, avant de terminer en disant que *« tout est épandu dans les champs »*.



Six agriculteurs ont inauguré leur unité de méthanisation afin de valoriser leurs cultures bio.

Charlotte Sauvignac

// CANTONALES DE LA FDSEA 58

S'investir dans le groupe

Comme tous les ans, la FDSEA 58 organise des réunions cantonales afin d'informer les adhérents, de rassembler les demandes, de renouveler les bureaux, mais pas uniquement ; exemple à Varzy.

La saison des réunions cantonales de la FDSEA 58 a débuté avec Château-Chinon ou encore Varzy. À cette occasion, les présidents de cantons, leurs élus et les adhérents sont conviés à se rassembler afin de passer en revue, avec les représentants départementaux et les animatrices, les avancées ou les points de travaux effectués par le syndicat durant l'année. Outre ces éléments, c'est aussi le moment pour renouveler les bureaux ou encore faire remonter les demandes ou interrogations du terrain auprès des instances supérieures.



De gauche à droite : Guillaume Dourneau, Paul Dourneau, Casandra Deperchin (animatrice FDSEA 58) et un autre exploitant (de dos).

Élan à trouver

Si ces réunions se veulent donc des moments d'échanges privilégiés, il n'en reste pas moins qu'avec peu ou prou de participants, cela devient complexe, à l'image de la situation à Varzy. Paul Dourneau détaille : *« Je suis syndiqué depuis mon installation et ai toujours considéré que le groupe était une force pour obtenir certaines avancées. Car, si nous ne demandons rien ou si nous ne nous défendons pas, nous n'avons rien. Aujourd'hui, cela me peine de voir que nous sommes si peu nombreux a des réunions qui prodiguent tout de même des informations importantes »*. De ce regret à peine caché, il était tout de même heureux de voir deux autres exploitants ayant fait le déplacement dont son fils, Guillaume Dourneau. Paul Dourneau insiste : *« je ne sais plus comment faire pour que nos adhérents se déplacent. Je pense aussi qu'il est tant de laisser ma place à la jeune génération afin peut-être d'insuffler une nouvelle dynamique à notre canton, syndicalement parlant »*. Après quelques échanges, c'est finalement Guillaume Dourneau qui succède à son père au poste de président cantonal de Varzy. Cela étant dit, Paul Dourneau conserve ses fonctions comme président de la commission gestion des conflits auprès de la FDSEA 58, et son statut d'adhérent à la section des anciens du syndicat.

Sujets d'actualités

Suite à ce point, les discussions étaient denses sur les divers sujets d'actualités, à savoir la prédation ou encore le prêt de parcs de contention aux collègues du Rhône dans le cadre de la situation sanitaire face à la dermatose nodulaire contagieuse des bovins (DNC). Les exploitants réagissent à l'unisson : *« c'est une bonne idée, et s'il y a besoin nous pouvons en proposer »*. Puis, les échanges se poursuivirent sur la redistribution de l'enveloppe Feader non utilisée dans certains départements. Là, la question de l'indexation de cette aide sur le nombre d'animaux ou d'hectares fut évoquée. Guillaume Dourneau insiste : *« il n'est pas juste que la somme soit la même qu'on est trente vaches ou 150 et idem pour les grandes cultures, que l'on ait 40 ha ou 450… Et, pour ceux n'étant pas assurés, le parcours pour y prétendre était nettement plus complexe »*. Dans tous les cas, les exploitants *« attendent de voir si la promesse de paiement sera tenue »*. Sur la question des dégâts, une présentation de l'application *« Signaler dégâts faune sauvage »* fut faite afin d'insister sur l'intérêt de constituer des *« données factuelles pour la Chambre d'agriculture en vue d'établir un état des lieux des dégâts dans le département »*. Pour mémoire, de nombreuses espèces peuvent être indiquées comme les blaireaux, par exemple. Toujours sur les dégâts, la hausse de ces derniers fut mise en lumière par les exploitants présents : *« Dans le secteur de Varzy, la population de cervidés est de plus en plus importante, et les dégâts avec ; nous nous en passerions bien »*. La loi Duplomb fut également mise en lumière au travers des changements qu'elle implique à l'image de la simplification annoncée. Là encore, la prudence est de mise pour les exploitants avec un *« on nous le promet à chaque fois, on attend de voir »* lancé à la volée. Enfin, les prix de revient des céréales soulevèrent les débats comme une problématique gravissime si elle perdurait. En attendant une évolution de la situation, les réunions cantonales se poursuivent, toujours dans l'optique d'offrir une information vérifiée aux adhérents.

Chloé Monget

Les prochaines dates

Pouilly : 8 octobre (salle et horaire à confirmer) ; Tannay : 5 novembre à la mairie de Tannay à 14 heures ; La Charité-sur-Loire : 21 novembre au 9 grande rue des Bertins 58 400 Les Bertins à 10 heures. Renseignements : 03 86 93 40 92

// CONFÉRENCE DE RENTRÉE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Aux 60 ans de l'éducation sociale et culturelle !

Mardi 30 septembre, le cinéma le Cyclope à Tonnerre a accueilli la conférence de rentrée de l'enseignement agricole en Bourgogne-Franche-Comté.

C'est devant une centaine de personnes que Marie-Jeanne Fotré-Muller, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, a pris la parole, à l'occasion de la conférence de rentrée de l'enseignement agricole en BFC. L'objectif était de mettre en avant l'éducation socioculturelle, *« une discipline, qui dans les établissements d'enseignement agricole, est enseignée depuis une soixantaine d'années »*, annonce-t-elle. *« C'était Edgar Pisani, alors ministre de l'Agriculture, qui avait intégré cette discipline. Elle avait pour objectif de favoriser l'ouverture du monde aux agriculteurs, et tout ça dans un contexte de modernisation de l'agriculture »*, retrace-t-elle. Avec près de 55 établissements agricoles au sein de la Région BFC, l'enjeu est aujourd'hui d'en faire des acteurs de la culture en ruralité. Pour renforcer la place de la culture en milieu rural, Pierre-Olivier Rousset, directeur adjoint des affaires culturelles de BFC, revient sur le plan Ruralité, soumis en 2024 à la consultation publique et ayant reçu *« plus de 50 000 contributions au niveau national »*. Cette consultation a permis de mettre en avant le fait que *« les territoires ruraux ne manquent pas de vie culturelle »*. Avant de terminer, il annonce, un événement *« où des élèves de toutes les régions seront conviés à témoigner sur leurs expériences »*. C'est prévu, le 14 novembre prochain, à la Maison de la Radio à Paris.



La conférence de rentrée de l'enseignement agricole, s'est tenue, ce mardi 30 septembre, à Tonnerre.

« Considérer l'animation comme un outil »

Après de longs discours, les différents partenaires de cet événement ont laissé la parole à l'une des classes de la MFR de Semur-en-Auxois venue spécialement pour l'occasion. Devant une centaine de personnes, la vingtaine d'élèves est venue témoigner sur l'action menée cette année. Cassandra, 14 ans, explique le projet; *« Nous avons conçu des lettres à des personnes que nous ne connaissons pas, comme des mots d'affection à leur égard »*, confie-t-elle, légèrement timide. À son tour, Grégory, 15 ans, raconte qu'à travers cette activité, l'objectif était *« de faire ressortir nos émotions pour des inconnus »*. Ce qui *« n'est pas une chose qu'on peut faire habituellement »*, rigole-t-il. Ce qui pour l'intégralité des jeunes, est *« devenu un très bon souvenir »* car *« certaines personnes vivent des expériences compliquées, et c'est un moyen de les rassurer »*, confesse à son tour Tatiana, 14 ans. Comme eux, des élèves de l'Yonne sont en train de réaliser des projets d'éducation socio-culturelle. C'est notamment le cas, au Lycée agricole La Brosse, à travers le projet *« Ceux qui restent »*, et au Lycée agricole de Champ-sur-Yonne, à travers le projet *« Allez vers… »*.

Charlotte Sauvignac

ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET ASSURANCE DE PERSONNES

EN CAS DE PROBLÈME, C'EST RASSURANT DE POUVOIR COMPTER SUR UNE VOISINE.

gan ASSURANCES

Adeline BERILLE
AGENT GÉNÉRAL À VENAREY LES LAUMES
13, avenue Jean Jaurès
Tél. : 03 80 96 08 87

VOTRE ASSUREUR, C'EST QUELQU'UN.

Gan Assurances - S.A. au capital de 216 033 700 € - RCS Paris 542 063 797 - Siège social : 8-10, rue d'Astorg - 75008 Paris. Entreprise régie par le Code des assurances.
Adeline BERILLE - Agent général n° Orias 24006208 - www.orias.fr - 13, avenue Jean Jaurès, 21150 VENAREY LES LAUMES
Tél. : 03 80 96 08 87 - semur-les-laumes@gan.fr - Photo : Margot Fayol.

// BIENVENUE À LA FERME

89 Le réseau s'agrandit

Mardi 23 septembre, la Ferme du Chaudron et Caprice d'abeilles ont rejoint le réseau « Bienvenue à la Ferme » et ont reçu la plaque d'agrément.

Avec près de 46 fermes inscrites dans le département de l'Yonne, le réseau « Bienvenue à la Ferme » a pour mission de permettre aux producteurs locaux de se faire connaître et de rencontrer les autres producteurs du coin. En ce jour, c'est dans son exploitation agricole située à Les Sièges, que Sébastien Meunier, éleveur de porcs, nous accueille, pour recevoir la plaque d'agrément et faire découvrir ses produits. Après avoir repris l'exploitation familiale « La Ferme du Chaudron », en 2000, à Villeneuve-sur-Yonne, Sébastien décide de déménager et de s'installer à Les Sièges, car *« le faubourg de Villeneuve s'est développé et nous n'avions plus trop notre place ici »*. En plus d'être deux terres d'élevage, Les Sièges et Villeneuve-sur-Yonne sont également des terres de cultures. Aujourd'hui, la Ferme du Chaudron compte 250 ha de céréales et protéagineux, *« destinés à l'alimentation animale de l'exploitation »*. Cette double activité a été convertie en bio en 2018 pour les grandes cultures, et en 2020 pour l'élevage. Sébastien Meunier représente aujourd'hui la troisième génération d'éleveurs de cochons de la famille et a pour ambition de suivre les traces familiales, en *« favorisant la qualité plutôt que la productivité »*. C'est dans ce cadre que ses produits sont vendus dans trois endroits différents, à savoir *« les magasins bio, les particuliers via internet et les restaurateurs »*, explique-t-il. Connu pour son jambon blanc et sa charcuterie, Sébastien Meunier de la ferme du Chaudron intègre l'aventure le cœur léger.



Mélanie, élue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et présidente du Réseau « Bienvenue à la Ferme » de l'Yonne offre la plaque d'agrément à Sébastien Meunier, éleveur de porcs.



Mélanie Varache, élue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne remet la plaque d'agrément à Katia Rouzel et Damien Dumont.

La transformation au cœur de la diversification

Direction Champigny rencontrer Damien Dumont, apiculteur, et Katia Rouzel, chef pâtissière « Caprices d'abeille ». Après avoir quitté le réseau « Bienvenue à la Ferme » en 2020, ils sont de retour cette année avec plein de nouvelles idées pour satisfaire et surprendre les clients. Damien Dumont, responsable de « Caprices d'Abeille », s'occupe de *« 500 ruches »* dispersées *« dans tout le nord de l'Yonne »*. Issu d'une génération de trois apiculteurs, il a la volonté de *« diversifier ses miels »*, en faisant de *« la transhumance »* et de « collaborer avec des agriculteurs locaux ». Ce qui lui a notamment permis de *« réaliser du miel de coriandre »* qui *« amène des notes de crème brûlée »*. Cette année, il a d'ailleurs remporté deux médailles à l'occasion du Concours général agricole pour son miel des forêts (argent) et son miel de tilleul (bronze). Sa femme, Katia Rouzel est quant à elle derrière le fourneau pour préparer *« des pâtisseries locales », comme « des madeleines, cookies, ruchettes, pain d'épice… »*. La boutique propose également d'autres produits comme *« la cosmétique, les confiseries, les guimauves, les pâtes à tartiner et l'hydromel »*, grâce à des *« collaborations réalisées avec des spécialistes du secteur »*. Face à des produits qui peuvent ravir les grands comme les petits, le couple du nord de l'Yonne est content de rejoindre de nouveau l'aventure.

Charlotte Sauvignac

// FDSEA

89 Les producteurs icaunais en capitale

La FDSEA 89 renouvelle cette année sa présence à travers un marché de producteurs qui se tiendra dimanche 12 octobre prochain à Paris.

Pour la 32e année consécutive, la FDSEA organise le marché « des terres de France », qui se tiendra dimanche 12 octobre prochain à Paris, rue de la Chine dans le XXe arrondissement. L'occasion pour une vingtaine de producteurs icaunais de faire découvrir leurs savoir-faire au sein de la capitale. De 8 heures à 18 heures, ce marché proposera un panel de produits locaux, comme, des fromages (de chèvre, Soumaintrain, de vache, fromage frais), des apéritifs agricoles, des miels, des glaces, du vin (Bourgogne, Chitry, Chablis, crémant), des framboises fraîches, des escargots, du foie gras, de l'huile ainsi que des légumes de saison. Béatrice Kerfa, directrice de l'Office de Tourisme de Joigny, sera également présente afin de promouvoir l'Yonne auprès de la population parisienne, pour son terroir et sa proximité avec Paris. Pour attirer petit comme grand, la FDSEA 89 prévoit une tombola avec de nombreux lots pour savourer icaunais, ainsi qu'un stand ludique avec coloriages et badges pour les enfants.



Affiche du marché «des terres de France» organisé par la FDSEA89 le 12 octobre prochain à Paris, rue de la Chine.

Charlotte Sauvignac

// MANGER LOCAL

21 Au menu : la Côte-d'Or !

Repoussé de quelques mois, le pique-nique fermier de Dijon a bien eu lieu le 27 septembre. Les producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme ont attiré curieux et gourmets.

De l'été à l'automne, il n'y a qu'un pas que le pique-nique fermier de Dijon n'a pas hésité à franchir. Prévue initialement au mois de juin, la manifestation avait dû être repoussée. Elle s'est finalement déroulée le 27 septembre, en plein cœur de Dijon, place de la République. À l'origine de la manifestation, on trouve le réseau Bienvenue à la Ferme et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec le soutien de la ville de Dijon. Cette dernière était représentée par Nadjoua Belhadef, adjointe à la maire de Dijon en charge du commerce et de l'artisanat. Elle s'est prêtée à l'exercice du passage en revue des producteurs présents, en compagnie du président de la Chambre d'agriculture, Jacques de Loisy, et de Philippe Lemanceau, vice-président de Dijon Métropole en charge de la transition alimentaire, du plan alimentaire territorial et de la restauration collective. Ce pique-nique fermier rappelle à tout le monde qu'il n'est pas nécessaire d'aller chercher au bout du monde de quoi se satisfaire les papilles. Les visiteurs, nombreux, pouvaient faire le choix de manger sur place, après avoir fait leur marché, ou de repartir vers leurs cuisines, le panier rempli de viande, de miel, de champignons et même de bon vin et s'ils étaient en panne d'inspiration pour cuisiner tout cela, ils pouvaient toujours assister aux démonstrations du chef étoilé japonais Takashi Kinoshita (restaurant Les Murisaltiens, à Meursault), qui sont un spectacle en elles-mêmes. La dimension agricole était par ailleurs assurée par la présence de quelques animaux, d'un tracteur et d'animations ludiques. Le pique-nique en automne, ça marche aussi, finalement…



Philippe Lemanceau (Dijon Métropole), Nadjoua Belhadef (ville de Dijon) et Jacques de Loisy (président de la Chambre d'agriculture) lors de la visite inaugurale du marché de producteurs.



Ces étudiants dijonnais ont trinqué au bonheur de se retrouver dans cette ambiance festive.

Berty Robert

RÉGION

// TERRES DE JIM

Les JA BFC bien présents en Normandie

Cette année, la fête nationale des Jeunes Agriculteurs se tenait en Seine-Maritime. Une délégation d'une vingtaine de JA de Bourgogne-Franche-Comté a fait le déplacement avec, dans leurs bagages, des produits d'épicerie et des menus à base de produits régionaux.



La délégation des JA de BFC présente en Normandie pour cette 11è édition des Terres de Jim.



Neuf régions de France, dont la Bourgogne-Franche-Comté, étaient rassemblées aux Halles de Jim.

Événement annuel itinérant organisé par Jeunes Agriculteurs, la 11è édition des Terres de Jim donnait rendez-vous cette année en Normandie pour valoriser le monde agricole, du 12 au 14 septembre.

C'est sur la commune de Vieux-Manoir, au nord-est de Rouen, en Seine-Maritime, que la fête avait pris ses quartiers. Cette fête d'ampleur nationale est l'occasion de faire la promotion des métiers, des savoir-faire, des productions et du fruit du travail des uns et des autres. Autour d'animations telles que le Moiss'Batt'Cross, le Tracteur Pulling ou encore les Mini-fermes, le grand public a pu déambuler dans les allées du site à la découverte de l'agriculture. Au cœur même du site, les 70 000 visiteurs et plus de 1 000 bénévoles ont pu retrouver les « Halles de Jim » où les Jeunes Agriculteurs des régions participantes faisaient la promotion des produits typiques de leur région.

Neuf régions représentées

Épicerie fine ou restauration, chacune des neuf régions représentées a su valoriser les produits d'une agriculture moderne, innovante, profondément enracinée dans ses traditions et son patrimoine. Naturellement, la Bourgogne-Franche-Comté (BFC) y figurait grâce à la présence d'une délégation de JA. Ils et elles ont fièrement représenté le terroir des départements de Bourgogne et de Franche-Comté à travers des produits d'épicerie (miel, vin, moutarde, fromages, escargots, charcuterie…) mais aussi, en proposant un « burger BFC » composé de viande charolaise ou de saucisse de Morteau avec, au choix, du Comté ou du Morbier pour ravir les papilles des visiteurs. Autour du stand BFC, des animations et dégustations ont rythmé ces trois jours de fête et de rencontres. Une action rendue possible grâce aux partenariats scellés avec les producteurs locaux et autres institutions qui ont apporté leur soutien et leur accompagnement.

Bons résultats en labours

La région BFC s'est aussi illustrée sur la finale nationale de labour avec la belle 3è place de Stéphane Deroche, de la Saône-et-Loire, en labour à plat, et la 2è place de Pierre Cuenot, du Doubs, en labour en planche. La vingtaine de Jeunes Agriculteurs qui constituaient la délégation des JA BFC, a d'ores et déjà pris date pour la prochaine édition des Terres de Jim, programmée les 11,12 et 13 septembre 2026, en Moselle.

Une fois encore, on pourra compter sur elles et eux pour faire briller l'agriculture Bourguignonne et Franc-Comtoise auprès des visiteurs venus de toute la France.

JA BFC

// BIO

L'avenir de la filière grandes cultures en question

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, celle de Bourgogne-Franche-Comté, Bio Bourgogne, la Région BFC et l'État organisent un événement le 15 octobre à Beaune. Il s'agira d'ouvrir des réflexions sur l'avenir de la filière grandes cultures bio dans un contexte économique et climatique perturbé.

Le mercredi 15 octobre, une journée d'échanges régionale se tiendra au lycée viticole de Beaune, en Côte-d'Or. Elle a pour objectif de réunir tous des acteurs en grandes cultures biologiques afin d'échanger pour définir les besoins de demain, dans le contexte économique et climatique perturbé qui se dessine aujourd'hui, et dans les années à venir.

Selon les chiffres de l'Agence Bio, 2024 est l'année où l'on aura enregistré le plus grand nombre de déconversions d'exploitations. En raison des conditions météorologiques particulièrement pluvieuses, et malgré un début d'amélioration des prix de vente, les mauvais rendements ont débouché sur des résultats économiques très décevants. La réalité du changement climatique est déjà bien ancrée dans les esprits, mais l'instabilité du marché bio est un paramètre plus récent. Ces deux paramètres, le climat et le contexte économique, sont à la fois clé et variables. L'année 2025 a mieux commencé pour les professionnels agricoles. Les prix de ventes ont continué à remonter, la consommation tend à la reprise et les conditions météorologiques sont plus proches des normales de saison. 2025 se présente comme assez correcte.

Comment gagner en résilience ?

Mais, dans le cas où des situations telles que celle rencontrée en 2024 se représentait - et cela arrivera inévitablement - une réflexion sur comment rendre les filières régionales plus résilientes et adaptées à ce contexte incertain doit être menée. Voilà ce qui est donc proposé à l'occasion de la journée du 15 octobre. Il s'agit de prendre le temps de se rassembler et de discuter, de débattre, proposer des idées, trouver des solutions sur lesquelles travailler pour améliorer les systèmes actuels en les adaptant au contexte, en les rendant plus solides, plus durables, et ouvert vers de nouvelles perspectives. Les Chambres d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et Bio BFC, acteurs engagés dans le soutien à l'agriculture biologique, proposeront, avec l'aide d'intervenants, diverses présentations sur les évolutions économiques et agro-climatiques d'aujourd'hui et de demain.

À l'issue de ces présentations, des ateliers seront proposés et les travaux réalisés contribueront à alimenter un plan bio régional.

Berty Robert

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

ÉLEVAGE

// JOURNÉE TECHNIQUE RÉGIONALE OVINE

89

L'élevage ovin en zone céréalière

Le 18 septembre dernier, la 19e rencontre régionale ovine s'est tenue à Sarry et Châtel-Gérard. Retour sur les aspects techniques de cette journée.

Après un début de matinée consacré aux témoignages de trois éleveurs ovins, Claire Debrut, technicienne à l'OS Mouton Charollais a pris la parole, juste avant de se rendre à Châtel-Gérard. Technicienne depuis de nombreuses années, elle a choisi d'aborder la thématique de la *« génétique au travers du choix des béliers »*. C'est dans le cadre du programme Gerudab mené par l'Idele, que la technicienne est intervenue à propos de *« l'impact de la génétique mâle sur l'élevage ovin »*. L'objectif de cette étude était de comparer *« les performances techniques, économiques et environnementales des agneaux issus des meilleurs béliers Mouton Vendéen de Station versus les moins bons »*, déclare-t-elle. Claire Debrut poursuit en annonçant les résultats. *« Les agneaux des béliers SCI + sont moins gras, ont des croissances supérieures et nécessitent huit jours d'engraissement en moins »*, souligne-t-elle. *« Les béliers au niveau génétique supérieur produisent des agneaux plus performants d'un point de vue technique, économique et environnemental »*. Pour faire bénéficier de ces résultats au plus grand nombre, Claire Debrut, donne trois endroits où les éleveurs peuvent trouver des béliers d'une bonne génétique : *« en achetant des béliers qualifiés issus d'élevages en sélection »*, *« en se fournissant lors des ventes de sortie de Station de Contrôle Individuel »*, ou *« en utilisant des béliers améliorateurs grâce à l'IA »*. Claire Debrut rappelle à ce propos que *« la Région ouvre une aide à l'achat de reproducteurs ovins »*. L'important pour elle, c'est *« d'investir dans des animaux qualifiés dès l'installation, car c'est un investissement durable qui permet d'assurer plus d'agneaux nés par brebis, ayant une bonne valeur laitière, donc permettant moins de mortalité, et moins d'achats de concentrés, favorisant une bonne croissance et permettant une durée d'engraissement réduite »*. Cette aide, d'une durée de trois ans, concerne uniquement *« les animaux inscrits de sélection agréée par le ministère de l'Agriculture. Le plancher d'aide est de 300 euros par an et le plafond d'aide est de 5 000 euros par an »*, conclut-elle.

Sur les terres d'Hugues Trameau

Hugues Trameau a ensuite accueilli la cinquantaine d'invités pour après-midi technique. *« En 2006, j'ai repris l'exploitation familiale, alors en grandes cultures avec de la rotation traditionnelle blé-orge-colza »*. Il poursuit en expliquant qu' *« en 2018, six ans après que mon cousin m'ait rejoint, nous avons cultivé de la luzerne mais nous n'arrivions pas à la valoriser. Nous avons donc décidé de faire pâturer nos parcelles par des ovins »*. Face à lui, trois ateliers avec du matériel technique sont proposés : un parc de contention, un atelier de test de matériel et un atelier sur l'alimentation des agneaux. Direction le parc de contention où Baptiste Poillot, technicien à Sicarev Coop, accueille le premier groupe. *« L'achat d'un système de contention doit être réfléchi pour garantir de bonnes conditions de travail et le bien-être des animaux. Ce système doit absolument être adapté aux besoins spécifiques de chaque exploitation »*, annonce-t-il. Pour mettre en pratique ce qu'il vient de dire, Baptiste Poillot s'avance devant le parc de contention flexible d'Hugues Trameau. *« Ils utilisent très régulièrement un parc de contention mobile, car leur parcellaire est divisé en plusieurs « paddocks ». Comme tout outil, il y a des avantages (transportable, léger, montage rapide, utilisable sur tout type de terrain, etc.) et des inconvénients (fragile, coût parfois élevé, pas d'électricité, capacité limitée en nombre d'animaux…) »*, explique-t-il. De l'autre côté, Laurent Solas, conseiller à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, abordait l'importance des repas. *« Le premier objectif est de sevrer des agneaux suffisamment lourds avec un objectif de poids au sevrage de 30 kg vif sur 110 jours »*, affirme-t-il. *« Le second objectif est de prévoir de l'herbe de qualité d'avance et le troisième est de peser et de trier les agneaux au sevrage en fonction de leur potentiel »*, liste-t-il. Au troisième et dernier stand, Auguste Mannoury de Cobevim, propose une démonstration de matériel d'installation de clôtures électriques. Avant tout, il souhaite rappeler les éléments réglementaires. *« L'électrificateur doit respecter les normes de sécurité, pas plus d'une électrificateur à la fois sur une clôture, et la distance entre deux clôtures électriques doit être d'au moins 3 mètres… »*.

Charlotte Sauvignac



Auguste Mannoury de Cobevim fait une démonstration de matériels.



Baptiste Poillot de Sicarev Coop fait une intervention sur le parc de contention mobile.

// OVINS

21

Le loup et ses « dégâts collatéraux »

La dernière assemblée générale du Syndicat d'élevage ovin de Côte-d'Or aura permis d'entendre Claude Font, secrétaire général de la Fédération nationale ovine en charge du dossier prédation. La question des pertes indirectes liées à la prédation semble être mieux prise en compte mais du travail reste à faire…



Julien Pané, président du Syndicat d'élevage ovin de Côte-d'Or (à gauche), en compagnie de Claude Font, en charge du dossier Prédation au sein de la Fédération nationale ovine.

Situation sanitaire, cours de la viande et prédation due au loup : voici les thèmes qui auront traversé la dernière assemblée générale du Syndicat d'élevage ovin de Côte-d'Or (SDEO 21), organisée le 25 septembre au Muséoparc d'Alésia, à Alise-Sainte-Reine. Dans ce lieu chargé d'histoire, c'est avec un présent pas toujours rose que les éleveurs réunis doivent composer et la prédation figure au premier rang des préoccupations. La présence, aux côtés du président du SDEO 21, Julien Pané, de Claude Font, était symptomatique. Cet éleveur d'Auvergne Rhône-Alpes (Aura), est secrétaire général de la Fédération nationale ovine, en charge du dossier Prédation. Les messages qu'il pouvait délivrer à cette occasion faisaient l'objet de toutes les attentions. *« L'évolution du statut du loup d'espèce strictement protégée à espèce protégée est déjà une avancée pour nous,* soulignait Claude Font. *Mais nous devons encore travailler avec l'Office français pour la biodiversité (OFB), notamment sur la méthode d'estimation du nombre de loups en France, que nous contestons. »*

Les nouveautés du Plan loup

Le représentant de la FNO rappelait qu'entre 10 000 et 12 000 brebis sont tuées chaque année en France, par des faits de prédation. Il a mis en lumière le nouveau Plan loup qui présente les nouveautés suivantes :

- Deux tireurs (voire trois) par Tir de défense simple (TDS) ;
- Suppression de la suspension de tir après un prélèvement lors d'un Tir de défense renforcé (TDR) ;
- Lunette à visée nocturne sans éclairage préalable de la cible pour les louvetiers et l'OFB ;
- Intervention des louvetiers dans les 48 heures si autorisation de tir déjà délivrée (sinon 72 heures) ;
- Revalorisation des indemnisations pour les pertes directes : + 33 % pour les ovins ;
- Nouvelle méthodologie pour l'estimation de la population de loups ;
- Revaloriser les indemnisations pour les pertes indirectes (travail mené avec Races de France) ;
- Simplification de l'outil Safran (téléservice relatif à la « protection des troupeaux contre la prédation ») et des pièces justificatives à fournir.

Une contrainte imposée

Il reste toutefois des chantiers à mener, tels que le raccourcissement des délais d'indemnisation ou l'analyse de vulnérabilité territoriale et non-protégeabilité. *« Un gros travail a aussi été accompli sur les problématiques de pertes indirectes liées à la prédation (perte de production),* poursuit Claude Font, *et l'inclusion des pertes génétiques. Une nouvelle grille d'indemnisation complémentaire pour les ovins en sélection génétique va s'appliquer au 1er octobre. Un budget de 2 millions d'euros est proposé par le ministère pour les pertes indirectes, il en faudrait 10 ! Ce n'est pas suffisant, mais ça va dans le bon sens… »* Pour Julien Pané, en l'espèce, l'État n'assume pas sa responsabilité : *« Le loup est une contrainte qu'on nous impose, l'État devrait mettre le budget en face ! »* Une réunion doit se tenir ce 3 octobre pour faire encore évoluer le statut du loup au 1er janvier 2026. Les informations du secrétaire général de la FNO ont reçu un écho très intéressé de la part des éleveurs côte-d'orien qui ont aussi à cœur de faire valoir leur spécificité : la question du pâturage mixte ovin-bovin, un cas de figure fréquent dans notre département. L'ovin pourrait profiter du statut de non-protégeabilité propres aux bovins, ce qui faciliterait le recours aux tirs mais, pour l'instant, ce n'est pas possible et les ovins restent donc sous obligation de protection. Rien n'est simple… Rappelons qu'en Côte-d'Or, en 2025, 48 constats ont été dressés, 20 avec le loup non écarté, et pour 24 autres, la cause de mortalité est restée indéterminée. Julien Pané a tenu à remercier le Conseil départemental pour son soutien, celui de la Chambre d'agriculture, de la MSA et du Conseil régional pour les aides à la génétique. Il s'est aussi félicité des bons rapports entretenus avec les services de l'État.

Berty Robert

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur les autres aspects abordés lors de cette assemblée générale.

ÉLEVAGE

// FORMATION ÉLEVEUR-INFIRMIER

58 De petits gestes à connaître...

La Chambre d'agriculture de la Nièvre proposait une formation sur le thème « éleveur-infirmier » le 11 septembre aux alentours de Corbigny.



Le docteur vétérinaire Edwige Bornot (à droite), en discussion avec Xavier Clerc (en rouge) dans son exploitation lors de la formation du 11 septembre.



La dimension des aiguilles fut un des points abordés pendant la formation.



L'introduction de germes par des individus ou des véhicules provenant de l'extérieur fut un élément évoqué comme à « avoir à l'œil ».

« Il y a une dizaine d'années, une formation similaire était déjà proposée en partenariat avec le GDS, mais, finit par ne plus être dispensée. En parallèle, le contexte sanitaire très mouvant oblige la profession à se remettre en question sur de nombreux points. Afin d'offrir quelques clés, la Chambre d'agriculture a décidé de relancer cette formation » détaille Christophe Dagouneau, conseiller spécialisé bovins allaitant, durant la formation du 11 septembre dans le canton de Corbigny. La formation ciblée sur les bovins se déroulait en deux parties : une première en salle, avec un balayage théorique des maladies et des moyens de prévention, puis une seconde, en exploitation chez Xavier Clerc (à Saint-Saulge), afin de mettre en pratique certains points. Le docteur vétérinaire Edwige Bornot animait cette formation. *« Il y a des leviers assez simples à mettre en place pour limiter les risques, comme les pédiluves, ou encore l'utilisation d'un perforateur d'aspiration et d'injection pour flacons multidoses (nommé aussi mini-Spike). Pour mémoire ce dernier permet de réutiliser un flacon sans le souiller »*. Elle poursuit en insistant fortement : *« le confort des personnes et des animaux sont liés, d'autant plus lors des moments de soins »*. Afin de mettre les deux en corrélation, elle rappelle que la taille des aiguilles doit être adaptée aux interventions à effectuer. *« Si votre aiguille est trop longue ou trop large vous pouvez, sans le vouloir, engendrer de l'inconfort chez vos animaux, voire de la douleur. Cela peut avoir des conséquences sur vous ensuite, à cause de coups d'onglons par exemple »*.

La base de tout

Outre ces points, la prévention fut mise en exergue pour éviter l'apparition des maladies, à l'image de l'importance de la ventilation dans les bâtiments, la gestion des introductions, la gestion du parasitisme ou encore la conduite alimentaire. Christophe Dagouneau souligne à cette occasion que la prévention est multifactorielle. *« Il faut donc prendre en compte un bon nombre de paramètres pour se prémunir, mais dans tous les cas le référent sanitaire reste votre vétérinaire »*. Il fut d'ailleurs exposé que ce dernier aussi peut potentiellement présenter un risque d'introduction de germes, à l'instar de toutes les autres personnes de passage dans une exploitation. *« Nous pensons souvent aux bottes mais rarement aux pneus des véhicules qui peuvent être aussi souillés par des germes »*. La libre circulation dans une ferme semble donc à proscrire. Autre élément souvent oublié, la circulation des animaux de compagnie (chiens, chats, etc.) fut aussi catégorisée comme risque *« vivant »* potentiel…

« Même si certains points semblent évidents, une piqûre de rappel est toujours utile », conclut Christophe Dagouneau.

Chloé Monget

Une autre formation du même type, cette fois dédiée aux petits ruminants, sera dispensée le 23 octobre (lieu à définir). Renseignements auprès du centre de formations de la Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 La polyculture au cœur des échanges

Les 21, 22 et 23 septembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a reçu une dizaine de conseillers en agriculture biologique à l'échelle européenne. Retour sur ce séjour riche en échanges.

C'est dans le cadre du projet « Organic Advice Network » réalisé par le réseau des Chambre d'agriculture à l'échelle européenne, que l'Yonne a reçu une dizaine de conseillers européens pour échanger autour de la gestion de la polyculture élevage bio face au changement climatique. Trente visites croisées ont été organisées tout au long de l'année dont celle-ci qui concerne les systèmes ruminants, à travers trois structures agricoles, comme « la ferme des Abry », la « ferme de l'abbaye de la Pierre-qui-Vire » et le « Domaine de la Croix Montjoie ». La Ferme des Abry, située à Leugny, a été choisie pour sa *« capacité à innover »*, confie Marianne Ranque, conseillère stratégie en élevage à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

En association avec Marianne Roisin, conseillère en grandes cultures en bio à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, elles ont souhaité se tourner vers cette première ferme, pour *« leur volonté d'autonomie »* et le fait que *« les soixante-dix brebis soient à la traite laitière »*.

Favoriser le changement de pratiques

Le lendemain matin, ils sont allés à la rencontre de la ferme de l'Abbaye de la Pierre-qui-Vire. Localisée à Saint-Léger-Vauban, cette ferme est innovante, *« car elle est quasiment en autonomie »*. Elle dispose d'une unité de méthanisation et d'un séchage en grange. Et *« c'est une ferme en bio depuis 56 ans »* explique Marianne Ranque. En 2016, l'exploitation a choisi *« un foin de haute qualité »* plutôt que l'ensilage ou l'enrubannage afin de *« sécuriser la qualité microbienne du lait »*. Après un atelier en salle, une dernière visite d'exploitation était prévue. Cette fois-ci c'est au Domaine viticole de la Croix Montjoie que ça se passe. Avec près de 15 ha de vigne, ce domaine a décidé *« d'ajouter une quarantaine de brebis »*, afin qu'elles puissent *« manger entre les pieds des vignes »*. La soirée s'est conclue autour d'un pique-nique et d'une dégustation à Vézelay. Mardi, après une matinée riche en informations, les conseillers sont restés en salle pour *« présenter l'agriculture biologique dans leur pays »* et *« faire un retour sur le séjour, sur les visites et sur le thème »*.

Pour Marianne c'est une *« réussite »*, car *« nous avons un intérêt commun pour les fermes »* et *« il existe une vraie franchise sur les pratiques actuelles et sur les difficultés rencontrées par pays »*. Même si *« beaucoup de difficultés sont communes à tous les pays, nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres pour accompagner au mieux les agriculteurs »*.

Charlotte Sauvignac



Les conseillers, à la Ferme de l'Abbaye de la Pierre-qui-Vire, devant le séchage du foin.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Au cœur de l'action

Mercredi 24 septembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé pour la première fois une soirée « *Pulvé by Night* ». L'occasion de sensibiliser à la protection et au bon usage du matériel.

Pour la toute première fois dans l'Yonne, la Chambre d'agriculture a organisé une soirée « *Pulvé by night* ». Celle-ci s'est tenue mercredi 24 septembre à Gy-l'Evêque, sur l'exploitation d'Anicet Bretagne. Soixante-dix agriculteurs sont venus suivre dans un premier temps un atelier technique sur la qualité de pulvérisation animé par Richard Wylleman, conseiller en agroéquipements à la Chambre d'agriculture. « *Nous avons réalisé un temps théorique* » avec la volonté « *de proposer différents réglages applicables sur les pulvérisateurs classiques* », « *préciser les équipements en buses qui peuvent être pertinents pour répondre aux diverses situations rencontrées* », de manière que chaque agriculteur « *puisse rentrer chez lui avec des applications concrètes* ». Il a aussi été question de réglage des buses, car investir sans régler ne suffit pas.

Enfin, l'innovation sur la pulvérisation a été détaillée par le conseiller, avec un regard particulier sur la sélection automatique des buses, détaille-t-il. « *C'est un moyen de mieux contrôler la qualité de pulvérisation malgré des vitesses de travail au champ qui peuvent varier* ». Richard Wylleman explique l'intérêt d'une telle soirée. « *Tous ces éléments techniques et théoriques ont pu être vérifiés au champ, visualisés grâce à la fluorescéine, et ainsi convaincre les agriculteurs du bien-fondé des choix d'équipements, des réglages et de l'innovation* ». Les objectifs pour les agriculteurs restent les mêmes « *mieux cibler* », « *mieux visualiser la dispersion* » et à long terme de « *mieux et moins utiliser d'intrants* ». Dernière chose, précise le conseiller, « *ne pas oublier l'entretien* ». Avant d'aller aux champs, les agriculteurs ont pu être de nouveau sensibilisés aux réglementations et risques liés aux produits phytosanitaires. Pour se mettre à la pratique, Anicet Bretagne a été équipé de « *gants, d'une combinaison, de bottes, d'un masque et de lunettes de protection* », confie à son tour Lydie le Dilavrec, conseillère en grandes cultures en conventionnel. Dans le cadre de cette soirée, « *aucun produit phytosanitaire n'a été utilisé, nous avons utilisé de la fluorescéine, un colorant dilué avec de l'eau visible à la lampe UV* », explique Richard Wylleman. Toutefois, « *l'agriculteur s'est mis dans les conditions habituelles de pulvérisation et de manipulation des produits* », précise Lydie le Dilavrec.



CA89

Le pulvérisateur d'Anicet Bretagne montre à l'oeil nu, grâce à la fluorescéine, la projection de produits phytosanitaires.



CA89

Lydie le Dilavrec montre les impacts de la fluorescéine sur le corps d'Anicet Bretagne.

Sensibiliser au port d'équipements

Avant de passer aux champs, deux ateliers étaient organisés. Le premier était présenté par la firme Syngenta, qui présentait le concept *Easy connect*, un bidon permettant le remplissage du pulvérisateur sans contact direct avec l'agriculteur. Un produit innovant conçu en collaboration avec d'autres firmes. De l'autre côté, Claire-Lise Lévêque, conseillère en grandes cultures en charge du dossier Écophyto et du groupe Dephy, avait pour mission de sensibiliser à l'importance des équipements de protection individuels (EPI). En mettant Anicet Bretagne au défi de reprendre sa routine habituelle concernant l'utilisation de produits phytosanitaires, Claire-Lise Lévêque, a pu prouver, l'importance du port d'équipements. « *Il avait des projections de produits phytosanitaires sur l'ensemble du corps* », confie Lydie le Dilavrec, également en charge de l'événement. Pour pouvoir utiliser des produits phytosanitaires, les agriculteurs doivent donc être munis « *d'un masque, parfois qui protège également les yeux, de gants, d'un tablier ou d'une combinaison, ainsi que de bottes normées selon les règles phytosanitaires* », insiste la conseillère. En fin de soirée, le groupe d'agriculteurs a pu passer à la mise en application. « *Ils étaient très intéressés de voir ça sur le terrain, et notamment de nuit* », commente-t-elle. « *Quand c'est visuel, c'est plus facile de se rendre compte des choses* ». Après avoir pulvérisé ses champs de colza et effectué des changements de buses manuellement sous le pulvérisateur, Anicet Bretagne est passé sous la lampe UV. Et le constat est sans appel, « *il était couvert d'impacts de fluorescéine !* ».

Charlotte Sauvignac

// RAVAGEURS D'AUTOMNE DU COLZA

Soutenir la croissance pour limiter la nuisibilité des insectes

Limiter l'impact des ravageurs d'automne du colza passe en premier lieu par l'installation d'un colza robuste. Une bonne implantation, avec une croissance soutenue, limite en effet la nuisibilité des larves. Dans certains cas, et sous conditions réglementaires, il est possible d'effectuer un apport d'azote à l'automne pour soutenir la croissance.

Une culture bien implantée, avec une croissance continue tout au long de l'automne et une reprise dynamique, limite la nuisibilité des larves.

Dans les situations où la fourniture en azote serait insuffisante pour soutenir la croissance, il est possible – sous conditions réglementaires – d'apporter 30 uN d'azote à l'automne.

Une stratégie de lutte intégrée

La lutte contre la grosse altise et le charançon du bourgeon terminal nécessite de faire appel à des techniques de protection intégrée pour que la culture soit plus tolérante aux infestations larvaires. Il est aujourd'hui démontré qu'un colza bien implanté avec une biomasse par pied importante et une croissance continue limite la nuisibilité des larves.

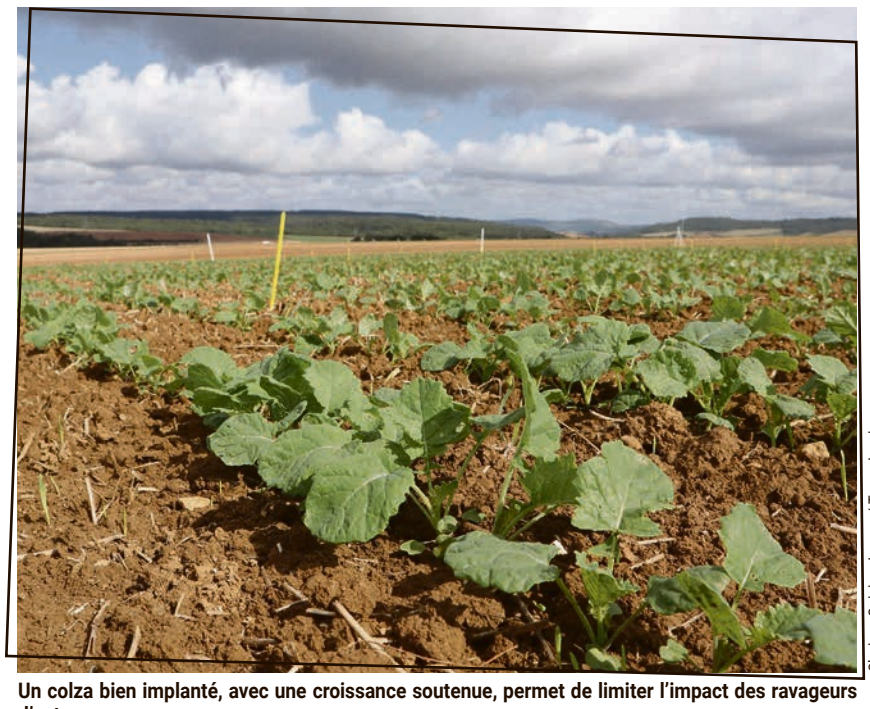
Les semis précoces avec une densité maîtrisée, les apports de produits organiques ou les engrais starter au semis contribuent à cet objectif. Néanmoins dans certains contextes de production (semis précoce et faible minéralisation), la fourniture en azote peut être insuffisante pour accompagner la croissance du colza tout au long de l'automne. Dans ces situations strictement définies par les arrêtés régionaux, un apport en végétation de 30 unités d'azote maximum sous forme minérale est possible à partir du stade 4 feuilles entre le 1er septembre et le 15 octobre.

Un bénéfice validé par les travaux de l'institut

Pour valider l'intérêt de l'apport en végétation et soutenir cette évolution de la réglementation Directive Nitrates (PAR 7), Terres Inovia et ses partenaires en région ont conduit de nombreuses expérimentations sur les apports d'azote à l'automne. La synthèse produite par l'institut en 2024 confirme que l'azote minéral apporté à l'automne est bien valorisé par la culture et n'aggrave pas les fuites de nitrates dans l'eau. Le gain de biomasse moyen est de l'ordre de 500 g/m² comparativement au témoin non fertilisé et le coefficient apparent d'utilisation est de l'ordre de 1. Nous notons également l'intérêt de l'apport en végétation pour soutenir la croissance sur la fin de l'automne lorsque les larves colonisent les plantes (figure). Cela se traduit par un léger bénéfice sur la réduction du nombre de plantes déformées par les insectes.

Dans notre référentiel avec une pression larvaire limitée, l'apport d'azote en végétation permet de réduire de 40 % le pourcentage de plantes déformées par les larves par rapport au témoin non fertilisé ; alors que l'apport d'azote au semis permet de le réduire de 30 % (écart significatif avec le témoin mais non significatif entre l'apport au semis et l'apport en végétation).

Aurore Baillet, Terres Inovia



Clarisse Guizlou-Jaouen / Terres Inovia

Un colza bien implanté, avec une croissance soutenue, permet de limiter l'impact des ravageurs d'automne.

LE MONDE BOUGE. LES 515 976 FEMMES ET HOMMES* DE LA FILIÈRE LAITIÈRE AVANCENT.



Face aux bouleversements qui redessinent l'agriculture - qu'ils soient climatiques, économiques, technologiques ou sanitaires - la filière laitière française démontre jour après jour sa capacité d'adaptation. Elle avance, innove, se réinvente, portée par l'énergie de ses acteurs de terrain.

Parce que la souveraineté alimentaire est un enjeu majeur aujourd'hui comme demain, la filière laitière s'engage pleinement à relever les défis de son temps. Aux côtés des acteurs laitiers et des territoires, la filière réaffirme sa mission : être un pilier d'une agriculture française à la fois productive et durable, compétitive et innovante, solidement ancrée dans ses réalités locales et tournée vers l'avenir.

* 515 975 ETP (dont les emplois liés aux importations de produits laitiers)
Source : RMT Filarmoni, 2025.

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

FranceterredeLAIT

Retrouvez-nous sur cniel.com

// CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

58 Bien plus qu'une médaille

Le 18 septembre, l'entreprise Fernand Dussert (Arleuf) recevait son diplôme du concours général agricole (CGA) 2025 comme seul médaillé nivernais dans la catégorie « Produits fermiers ».

Même si la remise de diplôme du Concours général agricole (CGA) se déroula en petit comité le 18 septembre pour récompenser l'entreprise Fernand Dussert, il n'en reste pas moins que ce moment a une grande résonance pour cette société. En effet, seule entreprise nivernaise récompensée dans la catégorie « produits fermiers », les établissements Dussert furent distingués par une médaille d'argent pour leur jambon sec du Morvan.

Ainsi, c'est Arnaud Sabatier, dirigeant des établissements Fernand Dussert, qui reçu la consécration des mains d'Émilie Acquistapace, sous-préfète de Château-Chinon, de Jean-Luc Blandin, maire d'Arleuf, et de Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Pour Arnaud Sabatier, cette distinction est *« toujours un plaisir »*. *« Nous participons régulièrement car les retombées sont importantes lorsque nous décrochons une médaille. En effet, avec l'obtention d'une distinction d'or les ventes augmentent de 20 %, pour les autres rangs c'est plus difficilement chiffrable. En parallèle, chaque participation entraîne un retour de commentaires des jurés ; éléments inestimables nous permettant de connaître les points à améliorer »*.



De gauche à droite, Jean-Luc Blandin, maire d'Arleuf, Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Arnaud Sabatier, dirigeant de la société Fernand Dussert, Émilie Acquistapace, sous-préfète de Château-Chinon.



Les établissements Dussert ont reçu la médaille d'argent dans la catégorie « produits fermiers » du CGA pour leur jambon sec.

Façonnage d'un rayonnement

Pour Cyrille Forest, le diplôme du CGA *« salue un savoir-faire remarquable de la société Fernand Dussert, créée en 1906. Depuis 2004, Arnaud Sabatier se démène pour mettre en avant cela au travers de différents produits dont le jambon sec qui est séché ici dans les monts du Morvan »*. Il poursuit en s'adressant directement à Monsieur Sabatier : *« si cette distinction est une superbe reconnaissance, ce n'est pas votre première, puisque depuis votre inscription au concours en 2013, vous avez glané cinq récompenses avec le Jambon sec du Morvan dont l'attribution en 2020 du prix d'excellence ! Tout cela met en lumière que les ateliers Fernand Dussert sont le symbole d'un travail exigeant, d'une transmission d'une passion ancestrale de salaisons et l'attachement authentique à un territoire »*. De son côté, Émilie Acquistapace, sous-préfète de Château-Chinon, insiste : *« vous représentez une entreprise articulée autour de grands principes comme la pérennité des traditions, le travail d'équipe et l'ancrage dans le territoire. Vos produits participent indéniablement à faire rayonner l'excellence du Morvan. Merci à vous »*. Sur cette question de la renommée du Jambon sec, Arnaud Sabatier rappelle que le jambon sec : *« peut être commandé en ligne (1). D'ailleurs, près de 25 % des commandes de cette plateforme sont à destination de l'étranger, preuve que nos produits ont de nombreux adeptes au-delà de nos frontières »*. Il poursuit: *« cette plateforme dispose d'un un stockage de 95 % des produits à Château-Chinon »* ; prouvant là encore un ancrage certain dans ce secteur.

Chloé Monget

https://www.saveursdebourgogne.fr/sale/jambon-sec.html



Arnaud Sabatier (à gauche) durant la visite de l'atelier organisée à l'occasion de la remise du diplôme.

// JOURNÉE DU JAMBON DU MORVAN

58 Le goût du savoir-faire

Le 14 septembre, la Confrérie du Jambon du Morvan organisait sa 4e Journée du Jambon du Morvan à Arleuf ; une première pour le nouveau président.

Ce fut la première fois que Maxime Gautrain menait en tant que président de l'association du Jambon du Morvan la quatrième Journée dédiée à ce mets, à Arleuf, le 14 septembre. Pour lui, si cela fut un *« honneur »*, il n'en oublie pas pour autant le but de cet événement : *« Nous espérons rendre un peu plus visible tout le savoir-faire qui gravite autour du produit d'exception qu'est le Jambon du Morvan »*.

Afin de présenter tout cela, la Confrérie avait prévu une manifestation avec, au programme, une messe célébrée en l'église du bourg d'Arleuf avec la bénédiction des Confréries amies, sonnée par les Échos de la Goulenne. Elle fut suivie par un défilé dans les rues jusqu'à la salle des fêtes où une dégustation de différents types de Jambon du Morvan était proposée avec un repas (sur réservation). Après une pause méridionale, les nouveaux aspirants furent intronisés. Ainsi, rejoignent la Confrérie du Jambon du Morvan : Aquistapace Émilie (Mme la sous-préfète de Château-Chinon), Imbert Carole, Mathieu Raymond, Motteau Remy, Montcharmont Guy, Montcharmont Francois, Bardonnet Jean, Meltzer Joël, Gautrain Gilberte, Dugardin Anne.



Maxime Gautrain, président de l'association du Jambon du Morvan, portant l'étendard de la Confrérie, le 14 septembre à Arleuf.

Maxime Gautrain stipule : *« Soyez les bienvenus ! »* et ajoute : *« Pour ceux qui souhaiteraient nous rejoindre, n'hésitez pas ! Vous serez toujours accueillis à bras ouverts pour découvrir et promouvoir le Jambon du Morvan »*. Enfin, une animation musicale folklorique anima toute la fin de journée.

Écrire l'histoire

Maxime Gautrain poursuit : *« Nous voulons cette journée ouverte à tous, car il est indispensable de transmettre nos valeurs et celles du Jambon du Morvan au plus grand nombre, tout en commémorant l'histoire qui s'écrit depuis de très nombreuses années avec ce délice »*. Il conclut : *« Pour en arriver à un produit de qualité, il ne faut pas non plus éluder à la fois la technique de salaison, le temps d'affinage mais aussi par l'élevage en plein air des porcs sélectionnés qui font toute la beauté du Jambon du Morvan »*. Si l'événement de la Confrérie ne dure qu'une journée, elle participe à continuer d'écrire l'histoire de cette spécialité unique qui perdure depuis des lustres en construisant la renommée d'un territoire lui aussi particulier…

Chloé Monget



La messe organisée dans le cadre de la 4e Journée du Jambon du Morvan fut sonnée par les Échos de la Goulenne.

// CONFÉRENCE

Bien nourrir nos militaires

Parmi la trentaine de conférences qui ont rythmé le Forum de France de l'alimentation qui s'est déroulé du 9 au 14 septembre dernier, une d'elles, organisée par le Centre d'études stratégiques de la Marine a porté sur le thème « Alimentation dans nos armées ».

« Le 29 juin 1694, pendant la guerre qui opposait le Royaume de France aux Provinces Unies, sept navires français se sont opposés à huit bâtiments ennemis dont l'objectif était clairement d'affamer la France. En effet, le contre-amiral Hidde Sjoerds de Vries avait reçu l'ordre du prince d'Orange d'intercepter tout navire chargé de blé se rendant en France. L'affrontement a lieu au large de l'île néerlandaise du Texel. Nous avons gagné la bataille », relate le contre-amiral Laurent Bechler, directeur du Centre d'études stratégiques de la marine. Il entend souligner ici le rôle de protection que joue la Marine nationale dans la protection des convois de ravitaillement pour les populations touchées par la guerre. Cette bataille a d'ailleurs eu une incidence notable sur le prix du blé qui a chuté de 30 deniers à 3 deniers le boisseau[1]. Plus près de nous, en 2008, lors de l'opération Atalante, la Marine française a contribué à sécuriser l'acheminement de 2,35 millions de tonnes de blé au large de la corne de l'Afrique en particulier au profit du Programme alimentaire mondial.

Convivialité du repas et moral des troupes

L'approvisionnement reste notre cœur de métier a renchéri le général Philippe Pourqué, directeur de l'Économat des armées (EDA). Cet établissement public industriel et commercial a en charge le soutien opérationnel de la vie courante des militaires, notamment celle d'approvisionner 80 % des restaurants des armées et répondre *« à la grande diversité des besoins »*. *« En effet, selon que vous êtes légionnaire, sous-marinier, en forêt équatoriale, en chalet de montagne, en instruction, en casernement ou en opérations extérieures, vos besoins caloriques sont différents et l'alimentation diffère »*, explique-t-il. La médecin chef des services (générale) Alexandra Malgoyre, de l'Institut bio médical des armées insiste sur l'importance du rôle d'éducation à l'alimentation qui est aussi conditionné par le milieu d'emploi. Elle cite l'exemple de ces militaires partis en raid au Groenland et devant, en autonomie complète, absorber 5 000 kcal par jour en deux repas : un le matin et l'autre le soir. *« C'est tout un travail de recherche qui a été mené, car il faut que l'alimentation reste pratique et accessible. Si une barre énergétique par -30 °C devient dure, elle ne sera pas consommée et cette absence de calories pourra influer sur la santé du soldat »*. Pour la générale, professeure à l'École du Val-de-Grâce, le repas revêt un aspect psychologique, quelles que soient les conditions : *« Il faut qu'il y ait une dimension plaisir (…) Le partage du repas reste un moment très important. C'est bon pour le moral des troupes »*, insiste-t-elle.

Loi Égalim

L'EDA participe aussi au rayonnement de la France en approvisionnant les grandes tables : celle des généraux, des attachés de défense avec deux impératifs stricts. *« Il ne peut y avoir aucune rupture d'approvisionnement et la sécurité sanitaire doit être sans défaut »*. À l'inverse des autres restaurants, l'EDA dispose d'au moins trois semaines de stocks stratégiques. L'EDA s'approvisionne auprès de très nombreuses industries agroalimentaires françaises. *« Nous nous soumettons aussi aux obligations de la loi Égalim et dans ce domaine, nous sommes, je pense les meilleurs, avec un taux de satisfaction autour de 42 % à 45 % quand la loi exige 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques »*. Après s'être approvisionné auprès de l'EDA, le service du commissariat des armées (SCA) délivre plus de 43 millions de repas par an dans environ 350 restaurants militaires *« qui fonctionnent 7/7 jours matin, midi et soir, en tout temps et tous lieux »*, certifie le général Olivier Goudard directeur Emplois et Activités à la Direction centrale du commissariat des armées.

Excellence gastronomique

En bout de chaîne, les cuisiniers s'adaptent, surtout quand l'espace est exigu dans un sous-marin nucléaire lanceur d'engins ou sur un navire comme le porte-avions nucléaire Charles-de-Gaulle. *« Quand nous partons 90 jours en mission, il n'est pas question de faire surface »*, explique le Premier-maître C.[2], cuisinier de sous-marin nucléaire. Tous les menus ont été écrits avant l'embarquement et validés par une autorité médicale. La problématique est semblable sur le Charles-de-Gaulle avec cette spécificité que le navire fonctionne 24/24 h. *« C'est un bateau mais aussi un aéroport et un état-major embarqué, soit environ 1 900 personnels à bord, et donc des services différents, en fonction des relèves, des quarts etc. Le bateau dispose de six salles de restauration auxquelles s'ajoute le carré du Pacha[3] »*, explique le lieutenant de vaisseau Nicolas[2], chef du service « restaurant » sur le Charles-de-Gaulle. Quand le Pacha reçoit des autorités (ministres, ambassadeurs…), les ingrédients sont quasiment les mêmes que les 1 900 autres personnes à bord *« mais ils font l'objet d'un soin plus particulier »*, ajoute-t-il. Naturellement, sans les agriculteurs français, sans les industriels, sans logistique et sans les cuisiniers, cette excellence gastronomique ne serait pas au rendez-vous. Même dans les conditions extrêmes, la France agricole et culinaire reste au top !



Actuagri/CS

Cette conférence a permis de souligner le rôle que joue la Marine nationale dans la protection des convois de ravitaillement pour les populations touchées par la guerre.

Christophe Soulard, Actuagri

(1) Un boisseau équivaut à 12,695 litres. Un denier vaut 1/240e de livre et une livre de 1 684 équivaut à environ 22,50 € de 2025. Le boisseau de 3 deniers équivaut donc à environ 0,28 euro.
(2) Le nom a été volontairement anonymisé.
(3) Surnom donné au commandant d'un navire

// CHÂTEAU DE BAZOCHE, DANS LA NIÈVRE

Le 19e régiment du génie célèbre ses 90 ans

Dimanche 14 septembre dernier, le 19e régiment du génie a fêté ses 90 ans lors d'une cérémonie solennelle tenue au Château de Bazoches dans la Nièvre, demeure historique de Vauban, père fondateur du génie militaire français.

Créé en 1935 à Hussein-Dey en Algérie, le 19e régiment du génie (19e RG) s'est illustré dans de nombreux conflits majeurs du XXe siècle, de la Seconde Guerre mondiale aux guerres d'Indochine et d'Algérie. Après avoir quitté l'Algérie en 1964, le régiment s'est installé à Besançon, successivement au quartier Vauban puis au quartier Maréchal Joffre, où il poursuit aujourd'hui ses missions. Cette cérémonie anniversaire, riche en émotions et en symboles, a pris une dimension toute particulière en se déroulant dans ce lieu chargé d'histoire militaire. Le Château de Bazoches, ancienne résidence du célèbre architecte militaire Vauban, symbolise l'excellence et la tradition du génie français. Durant cette dernière, il a été rappelé l'importance du drapeau du régiment, présenté pour la première fois en 1935 aux sapeurs de l'unité. Ce drapeau, symbole de l'honneur, du devoir et de la fierté, porte en ses plis les glorieuses inscriptions Verdun, La Malmaison et Maroc, témoignant des faits d'armes et de la bravoure des sapeurs au service de la France.



Une cérémonie solennelle s'est tenue au Château de Bazoches, autrefois demeure du célèbre ingénieur militaire Vauban.

La cérémonie était présidée par le général de brigade Arnaud Richoufftz de Manin, commandant l'École du génie et ancien chef de corps du 19e RG (2014-2016), qui a procédé récompensant la qualité du travail et l'engagement exemplaire des unités et des personnels du régiment. Cette célébration a permis de rendre hommage aux anciens du régiment, de perpétuer leur mémoire et de rappeler l'engagement des sapeurs actuels à servir avec courage et dévouement. Le 19e régiment du génie continue ainsi d'écrire son histoire, fidèle aux valeurs et aux traditions de ses origines, en s'inscrivant pleinement dans la modernité des missions qui lui sont confiées, pour toujours continuer d'entreprendre et réussir.

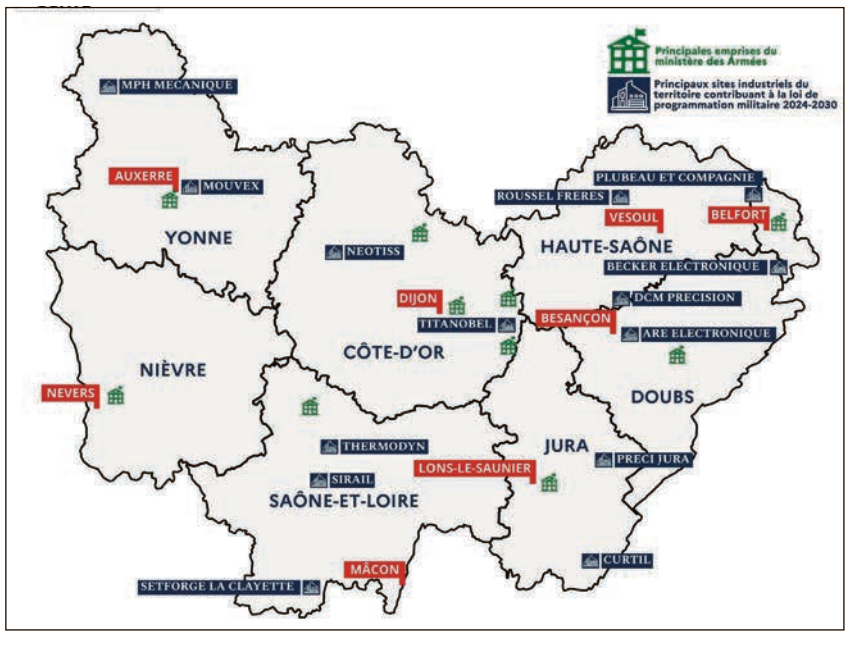
D'après communiqué

// ZOOM

Les chiffres de l'économie de défense en Bourgogne Franche-Comté

La loi de programmation militaire engage la France entière.
En Bourgogne Franche-Comté l'économie de la défense représente :

- **3 672 emplois dans l'industrie de défense**
- **167 PME et ETI sous-traitantes de l'industrie de défense**
- **790 millions d'euros de paiements directs du ministère des Armées aux entreprises du territoire en 2025**
- **8 478 personnels du ministère des Armées, dont la présence avec leurs familles génère 5 610 emplois induits dans les services et commerces de proximité**
- **78,55 millions d'euros investis dans les infrastructures du ministère en 2025**
- **439 PME et ETI fournisseurs directs du ministère sur le territoire**



// JEUNES AGRICULTEURS

Se retrouver au coin du feu

Samedi 27 septembre, les Jeunes Agriculteurs de Chablis ont organisé le deuxième événement de leur canton, un apéro après vendanges. Retour sur ce canton, de huit mois, présidé par Rémy Collon.



Les JA du Canton de Chablis, ont organisé, ce samedi 27 septembre, une soirée après vendanges.

C'est au sein du terrain de foot de Fleys, que le canton des JA de Chablis a réalisé son second événement, « l'apéro après vendanges ». L'occasion de se retrouver dans un moment convivial après cette période intense. Samedi 27 septembre au soir, le rendez-vous était fixé à 18 h 30. Rémy Collon, président du canton, est satisfait de cette *« première soirée en extérieur. On avait l'inconvénient du climat, mais on a eu de la chance »*, témoigne-t-il. Après une période intense, il avoue, *« que c'est une année assez positive, enfin toujours plus que l'année dernière »*, et que l'objectif était *« de relâcher la pression qu'on a eue pendant les vendanges »*. C'est donc pour lui l'occasion d'offrir aux locaux, aux agriculteurs et viticulteurs, *« un moment de convivialité, où tout le monde se retrouve »*. En partenariat avec VitiMag, la Fraise d'Enfer, Espace Vigne, Alabeurthe, la Chablisienne, et les Chauffeurs Bethery, les JA du canton ont proposé aux invités *« des sandwichs saucisses accompagné de frites »*, et en boisson *« des bières blondes et rouges »* ainsi que *« du vin blanc de la Chablisienne et du vin blanc et du crémant du Domaine Barat »*.

« Soutenir les JA »

Assise, un verre de vin blanc à la main, Sandrine savoure en attendant l'arrivée du groupe de Ligny-Châtel, Canyon. *« J'ai croisé un monsieur dans la cave à vin de Tonnerre qui m'a parlé de cet événement. Ça m'a donné tout de suite envie d'y aller faire un tour »*, commente-t-elle. Habitante de Tanlay, elle apprécie assister à des événements comme celui-ci pour *« le côté convivial »* et *« pour soutenir les jeunes agriculteurs »*. Un peu plus loin un groupe de viticulteurs profite de l'ambiance hivernale et chaleureuse en se blottissant près du feu. Colette Gautheron, viticultrice, manifeste, le sourire aux lèvres. *« Nous avons eu une belle récolte, autant en quantité qu'en qualité »*, confie-t-elle, *« donc nous avons voulu fêter ça entre amies »*. Malgré le climat, qui les a fait *« passer par toutes les phases, d'incertitudes »*, les trois viticultrices trinquent et commentent en disant que *« tout est très bien organisé »*.

Charlotte Sauvignac



Après une semaine de pluie, les JA de Chablis ont eu la chance d'avoir pu maintenir leur évènement.



Le Groupe Canyon s'est produit ce samedi 27 septembre à Fleys, à l'occasion de l'apéro vendanges des JA de Chablis.

// CRÉDIT AGRICOLE

100e agence labellisée

Jeudi 18 septembre, la nouvelle agence Crédit Agricole de Sens Maupéous a été inaugurée par l'ensemble de l'équipe et par la clientèle.

Après neuf mois de fermeture, le Crédit Agricole de Sens Maupéous a réouvert à la clientèle le 19 juin dernier, et a été inauguré ce 18 septembre. C'est en compagnie du directeur général du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, Emmanuel Vey, et de son président, Jean-Yves Remillet que l'agence a coupé le ruban ! Cette agence vient s'intégrer dans le cadre du programme de rénovation du Crédit Agricole et devient la 100e agence labellisée « nouveau concept ». Ce programme a pour but d'intégrer un aménagement des locaux afin de privilégier le conseil et l'expertise, améliorer la confidentialité et l'accessibilité des services. Pascal Burg, directeur de l'agence locale, déclare, devant l'ensemble des personnes venues fêter l'inauguration de l'agence, que *« l'objectif est de faire évoluer notre territoire »*. C'est d'ailleurs dans ce contexte, que le Crédit Agricole, a soutenu au cours de l'année, l'association en charge du spectacle « La Fresque » et a donc permis à cette structure de reconduire des spectacles l'an prochain. Avant de nous laisser, Pascal Burg, confie qu'*« un projet de résidence seniors sur le territoire financé par le Crédit Agricole est en cours »*.

Charlotte Sauvignac



Le directeur général du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, Emmanuel Vey, son président, Jean-Yves Remillet, et Magali Blanco, directrice du territoire du Nord de l'Yonne Crédit Agricole.

// ANCIENS EXPLOITANTS

Découvrir les départements qui nous entourent

Mercredi 17 septembre dernier, la Section départementale des anciens exploitants de l'Yonne a réalisé une « journée détente » à Briare. Retour sur l'expédition.

Chaque année, la Section départementale des anciens exploitants de l'Yonne (SDAEY) organise des « journées détente » qui visent à découvrir les villes de départements limitrophes. Cette année, et plus précisément, le 17 septembre dernier, la SDAEY a invité une cinquantaine de membres à découvrir la ville de Briare, dans le Loiret. Sous un beau soleil, *« à bord du petit train, nous avons effectué une promenade touristique bien agréable pour découvrir la ville »*, confie Monique Rémond, présidente de la commission voyages & loisirs. Après un tour de la ville, les adhérents ont déjeuné au sein d'une croisière qui traversait le pont-canal de Briare. Un ouvrage qui ne laisse pas de marbre car *« il fait partie des plus grands du monde »* et qui a notamment été construit par le célèbre *« Gustave Eiffel entre 1890 et 1896 »*, détaille-t-elle. Entraînée par l'histoire du lieu, l'ancienne agricultrice, poursuit son récit en abordant la première visite de l'après-midi, *« le musée d'Émaux et de la Mosaïque, au cours duquel, nous en avons appris davantage sur Jean Félix Bapterosses, fondateur de cette usine, construite en 1848 »*. Inspirée par le sujet, Monique Rémond, poursuit en relatant les faits appris au cours de la visite guidée. « *Depuis plus de 150 ans »*, les Émaux de Briare sont *« synonymes de couleurs chatoyantes »* et de *« haut de gamme »*, car ils ont toujours su répondre aux *« demandes les plus exigeantes et créatives »*.

Une ville chargée d'histoire

Après avoir acquis des connaissances sur l'architecture briaroise, les anciens agriculteurs ont visité le Musée des « Deux marines et du Pont-canal ». Situé aux confins de la Puisaye et du Berry, ce lieu est implanté en plein cœur de la Loire. Le musée *« présente une rétrospective de l'histoire des mariniers de la Loire et des canaux. Il propose une vue d'ensemble de leurs activités et met en avant l'ingénieux système d'alimentation du Pont-canal et de la Loire »*. Après en avoir pris plein les yeux, c'est à 18 h 30 qu'ils ont repris la route pour l'Yonne, mais comptent toutefois revenir car *« le temps nous a manqué pour visiter l'église »*, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac



Les adhérents de la SDAE étaient à Briare, jeudi dernier, à l'occasion d'une « journée détente ».

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Portes-ouvertes de l'association des producteurs du Dijonnais

• Jusqu'au 5 octobre

Créée il y a dix ans, l'association des producteurs du Dijonnais organise ses portes-ouvertes, du 3 au 5 octobre. Elles se tiendront de 9 heures à 18 heures, (sauf le dimanche 5 octobre, fermeture à 17 heures) à l'EARL de la Sans Fonnaise, chemin de la Sans Fond, à Fenay. Parking gratuit. À l'occasion d'octobre rose, une boîte sera mise à disposition pour des visiteurs qui souhaiteront faire un don pour la lutte contre le cancer du sein.

Renseignements : 06 19 41 06 85

// Rédiger mon Duer

• Lundi 13 octobre

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une formation sur la rédaction du Document unique d'évaluation des risques (Duer). Elle se tiendra à la Maison de l'Agriculture, à Bretenière

Renseignements auprès d'Aline Demontoux, 06 75 88 63 76 ou par mail : aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Rencontres de la bio

• Mercredi 15 octobre

Dans le cadre de la série d'évènement intitulée « Rencontres de la bio » organisée par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), une première journée se tiendra au lycée viticole de Beaune à partir de 9 h 30. Le thème de la journée sera : Quel avenir de la filière grandes cultures bio dans un contexte climatique et économique perturbé ?

Renseignements et inscriptions : https://bfc.chambres-agriculture.fr/actualites-1/actualite/symbiose-2025-les-grandes-cultures-biologiques-a-lhonneur-le-15-10-a-beaun

// Webinaire Sol et biosolutions

• Vendredi 24 octobre

Le pôle d'innovation en agroécologie Agronov organise, en partenariat avec Satt Sayens et en association avec Lallemand et l'Université Bourgogne Europe, un webinaire sur le sol et les biosolutions de 14 heures à 15 heures. Le thème en sera : « Les biosolutions : exemples et leviers pour lever les verrous ». Il mettra en lumière des solutions existantes en faveur d'un sol vivant et stimulant, précisera les modalités de transfert sur le terrain et de présentation des fondamentaux des biosolutions.

Inscription : tttps://www.billetweb.fr/webinaire-sol-biosolutions-exemples-et-leviers

NIÈVRE

// Vente à main levée à Moulins-Engilbert

• 18 octobre

Moulins-Engilbert sera le terrain, le 18 octobre, de la 2e édition de la vente aux enchères à main levée (Champ de foires).

// Foire concours aux veaux

• 23 octobre

Le comité des foires et concours de Corbigny organise sa foire-concours aux veaux le 23 octobre. Pour la foire aux veaux Charolais, arrivée des animaux prévue à 6 h, pour le concours à partir de 8 h 30.

Renseignement : 06 30 60 68 75 (Franck-Loup Moreau) et 06 82 98 16 60 (Jean-François Nandrot).

YONNE

// Réglementation sanitaire pour les produits fermiers

• Lundi 6 octobre de 14 h 30 à 16 h

Les Chambre d'Agriculture de Bourgogne-Franche-Comté organisent un échange en visioconférence sur « les grandes lignes de la réglementation sanitaire pour les produits fermiers ». Cet échange aura pour objectif de répondre aux questions concernant la présence d'une réglementation sanitaire dans les laboratoires fermiers, sur les grands principes de la conception des locaux, sur le Plan de Maîtrise Sanitaire et sur les déclarations à réaliser.

Contacter Déborah Colard pour plus de renseignements au 06 08 91 02 87 ou par mail à d.colard@yonne.chambagri.fr
Inscription via la QR Code ci-dessous

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Rédiger mon DUER

• Lundi 13 octobre

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Les plantes et huiles essentielles en élevage

• 9 et 10 octobre

L'utilisation de plantes et/ou huiles permet d'être plus autonome sur son élevage et limiter le recours aux produits pharmaceutiques. Lieu : à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Gérer la ressource en eau

• 13 et 20 octobre

Dans un contexte de changement climatique, il est possible de continuer à produire et pour donner certaines clefs sur la gestion de la ressource en eau la Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une formation sur le sujet. Lieu : à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie

• 14, 15 et 16 octobre

Renforcez votre autonomie en valorisant vos effluents par la mise en place d'un atelier lombricole sur votre exploitation. Lieu : CFPPA du Morvan (Château-Chinon).

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// S'initier à la soudure

• 20 et 21 octobre

Pour gagner en autonomie dans l'entretien votre matériel et diminuer vos charges d'entretien et mécanisation… Lieu : UIMM.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

// Éleveur infirmier de son élevage de petits ruminants

• 23 octobre

En tant qu'éleveur, vous êtes le premier infirmier de votre troupeau. Cette journée vous aidera à gagner en autonomie pour gérer les pathologies de base. Lieu : à définir.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025
Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.
L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

30/09/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 685 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,84	7,27	6,98	
		300-350	6,15	6,46	6,39	- 0,19
		350-400	5,72	6,14	5,91	- 0,37
		400-450	5,65	5,95	5,76	- 0,22
		450-500	5,49	5,72	5,64	- 0,15
	R	200-250	6,04	6,58	6,39	
		250-300	6,26	6,64	6,39	
		300-350	5,87	6,20	6,00	- 0,23
		350-400	5,70	5,74	5,74	- 0,21
		400-450	5,71	5,72	5,71	+ 0,02
F	U	250-300	5,72	5,81	5,80	
		300-350	5,68	5,87	5,78	+ 0,01
		350-400	5,56	5,73	5,66	+ 0,07

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 123 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	5,14	5,72	5,38	
F	U	350-400	5,54	5,66	5,57	+ 0,19
		400-450	5,40	5,62	5,52	+ 0,56
	R	300-350	5,21	5,26	5,24	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 380 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,61	3,83	3,71	
F	E	24 à 36 mois	4,92	5,98	5,34	- 0,02
		- 5 ans	4,80	4,91	4,86	- 0,10
	U	24 à 36 mois	4,13	4,93	4,36	- 0,05
		- 5 ans	4,08	4,65	4,26	- 0,07
		5 à 10 ans	4,00	4,69	4,18	- 0,08
		+ 10 ans	3,71	3,96	3,79	- 0,18
	R	24 à 36 mois	3,86	4,31	4,08	+0,16
		- 5 ans	3,84	4,12	3,98	+ 0,06
		5 à 10 ans	3,60	4,03	3,91	- 0,03
		+ 10 ans	3,43	3,70	3,57	- 0,02
	O	+ 10 ans	3,03	3,37	3,21	+ 0,14

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 188 - Taux de vente : 93 %.

Broutards : L'offre est plus importante tout en restant de bonne qualité. Les transactions restent fluides, mais les tarifs enregistrent tout de même de la baisse.
Laitonnes / génisses 18 mois : L'offre est logiquement limitée à cette saison et les cours restent fermes à haussiers. Les besoins ne sont pas couverts.
Vaches / Génisses de 30 mois : Des apports en quantité avec toujours une forte demande. Cela a permis de maintenir les cours à un niveau plus que raisonnable malgré la concession de quelques centimes à cause du nombre d'animaux. Vente assez rapide.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

22/09/2025

Effectif : 139

Broutards :	(325 - 375 kg)	1920 - 2210	5,92 - 6,35
Laitonnes :	(330 - 350 kg)	1930 - 1980	5,63 - 5,80
Génisses 24 - 36 mois :	(465 - 780 kg)	1830 - 3340	3,85 - 4,43
Taureaux :	(1020 - 1125 kg)	3550 - 4270	3,48 - 3,79
Vaches légères :		1920 - 2440	
Vaches entre deux :		2520 - 2900	
Vaches lourdes :		2910 - 3360	

En broutards, léger tassement des tarifs, pas d'invendu.
Forte demande en femelles d'export à des cours en progression.
Vente rapide et globale en vaches à des tarifs plus soutenus.

Bovins gras : 20

Vaches de viande :	7,06 € à 7,52 € kg de viande.
Génisses de viande :	7,30 € à 7,60 € kg de viande.

Commerce toujours très actif. Vente globale

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

29/09/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 721 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,78	4,12	3,93	+ 0,11
		de 38 à 44 kg	3,59	4,18	3,92	=
		de 44 à 50 kg	3,08	3,89	3,44	- 0,11
		+ de 50 kg	2,95	3,61	3,27	- 0,02
	R	de 32 à 38 kg	3,65	3,91	3,77	+ 0,23
		de 38 à 44 kg	3,40	3,96	3,63	+ 0,04

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 205 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,05	2,46	2,28	- 0,02
	R	- de 60 kg	1,55	1,82	1,68	- 0,05
		+ de 60 kg	1,79	2,15	2,09	+ 0,14
	O	- de 60 kg	0,84	1,73	1,21	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 34 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	90	109	103	

OBSERVATIONS

Effectif global : 960 - Taux de vente : 98 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

22/09/2025

Effectif : 133

Agneaux :	145 - 187	(3,21 - 3,78)
Brebis :	111 - 164	(1,44 - 1,97)

Cours stables dans l'ensemble des catégories. Pas d'invendu.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

24/09/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 564 - Vente : 78 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,66	4,03	3,86	=
		de 38 à 44 kg	3,53	4,10	3,80	=

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 132 - Vente : 55 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,88	2,55	2,07	=

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 9 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		33	71	60	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 742 - Taux de vente : 74 %
Agneaux : Cours reconduits dans l'ensemble, la présentation manquait de qualité.
Brebis / bélier : Vente dynamique, cours reconduits facilement.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

24/09/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 157 - Vente : 79 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	350-400	5,88	5,93	5,90	=
		400-450	5,84	5,95	5,92	=
Charolais F	U	300-350	5,35	5,83	5,54	=
Limousins M	U	400-450	6,06	6,06	6,06	=

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 56 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	3,94	4,05	4,02	=
		+ 10 ans	3,66	4,12	3,78	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 213 - Taux de vente : 81 %
Apports plus importants cette semaine, cours reconduits.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

29 Sept. 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : manque d'animaux, fermeté dans l'ensemble des catégories.

Bovins maigres : les cours sont porteurs.

POLITIQUES

Le ministère de la Transition écologique a mis en consultation, du 24 septembre au 14 octobre, un premier projet de décret en vue de décliner en France le changement de statut du loup. Par ailleurs, le 23 septembre a eu lieu la Groupe national loup pour discuter des modalités qu'engendre le déclassement de l'espèce. L'État envisagerait de faciliter largement l'accès aux tirs de défense; autrement dit une simple déclaration en préfecture, pas d'obligation de moyens de protection.

SANITAIRE

Après le foyer confirmé dans le Rhône le 18 septembre dernier, les premières doses de vaccin ont été livrées sur le terrain et le lancement de la campagne de vaccination a démarré le 25 septembre dans la nouvelle zone réglementée autour de ce foyer. 350 000 bovins sont concernés par cette campagne de vaccination. Pour rappel, au 26 septembre 2025, 79 foyers avaient été détectés en France, répartis dans quatre départements : Savoie (32 foyers), Haute-Savoie (44 foyers), Ain (2 foyers) et Rhône (1 foyer). Ces foyers concernent 47 élevages. Aucun nouveau foyer n'a été déclaré depuis le 18 septembre.

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Quelques 4000 bovins en estives dans la zone règlementée ne peuvent actuellement pas revenir dans leurs exploitations car celles-ci sont situées en dehors de la zone. Cependant, pour aider les éleveurs à loger leurs animaux dans cette zone concernant une partie des départements de Savoie, Haute-Savoie, Jura, Ain et Isère, la Ministre de l'agriculture a annoncé des mesures exceptionnelles. Tout d'abord des places d'accueil d'urgence pour les génisses sont ouvertes dans les établissements de formation agricole publics et privés, où les personnels pourront être mobilisés en soutien. Par ailleurs, une aide financière est mise en œuvre pour les exploitations qui accepteront en pension des bovins en descente d'estives contrainte. Dans le détail, cette aide se matérialise sous la forme d'un forfait au bovin de 2 € maximum par jour à compter du 22 septembre 2025, jusqu'à la levée des restrictions de mouvements et dans la limite de 45 jours. La FNB plaide pour un allègement des mouvements pour les animaux vaccinés dans les délais sécurisants.

FAIT DE LA SEMAINE

A l'appel de la FNSEA et JA, une journée de mobilisation était organisée vendredi dernier pour dénoncer le sacrifice de l'agriculture dans les accords de libre-échange ! De nombreuses actions ont été recensées en local : visites de supermarchés et de cantines, vérification de l'origine des produits, échanges avec les élus… Au total, plus de 3 500 retombées presse ont été comptabilisées en lien avec cette mobilisation, dont près de la moitié dans les médias nationaux, preuve de l'importance de la mobilisation et du sujet pour les Français !

FOCUS

L'accord de financement de l'équarrissage en ferme vient d'être validé par l'ensemble des familles de l'interprofession. La répartition du financement n'est pas modifiée, comme demandé par la FNB : pour les bovins 84 % est financé par l'aval (GMS, bouchers, restauration) et 16 % par les éleveurs. Ce résultat a été rendu possible par la mobilisation du réseau qui a réalisé des échanges constructifs en local avec les supermarchés. Ce qui a abouti à une attitude responsable de la distribution et le maintenant de la répartition actuelle.

CHIFFRE A RETENIR

2026

La Commission européenne a annoncé, un nouveau report d'un an à fin 2026, de la législation visant à lutter contre la déforestation importée. Une lettre en ce sens a été adressé aux Etats membres et au Parlement européen et une proposition formelle sera prochainement présentée. La volonté pour la droite du Parlement et certains Etats membres d'inclure une catégorie « risque nul » continuera d'être demandé à la Commission.

EN REGION

La 34ème édition du Sommet de l'élevage se tiendra à la Grande Halle d'Auvergne de Cournon la semaine prochaine, du mardi 7 au vendredi 10 octobre. La FNB sera bien-sûr mobilisée sur toute la durée du Sommet. D'ailleurs, **les élus FNB seront présents du mardi au jeudi de 17h00 à 18h00 sur le stand d'Interbev afin d'échanger avec les adhérents** qui le souhaitent.
L'année dernière plus de 120 00 visiteurs et 1 750 exposants s'étaient déplacés à Cournon.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

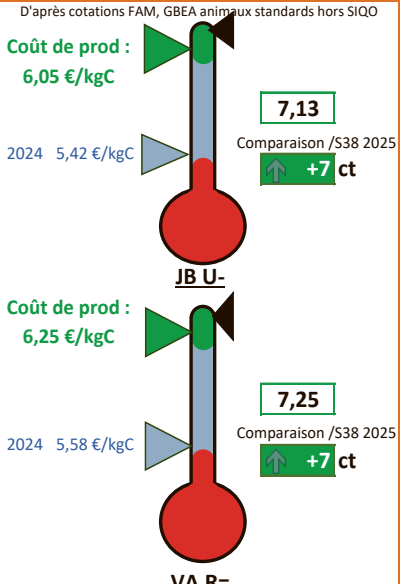
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 39

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

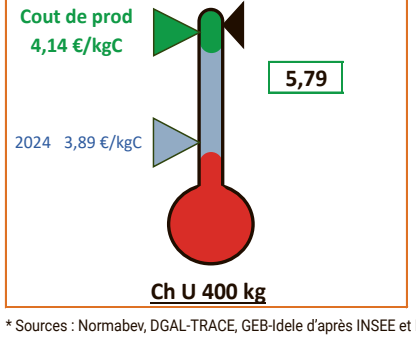
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

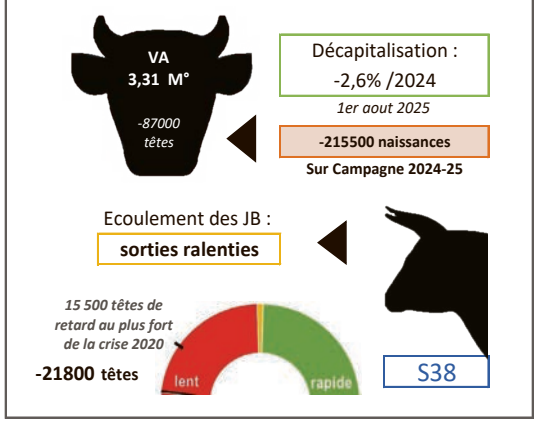
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

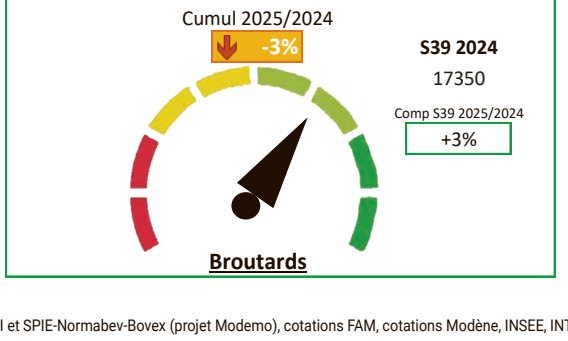
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

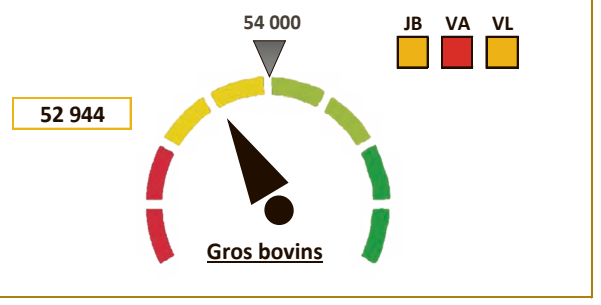
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 16 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 39 du 20 au 28 septembre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** dans l'ensemble, les marchés restent dynamiques, portés par une demande globalement soutenue, même si le contexte sanitaire (notamment le nouveau foyer de DNC et une nouvelle ZR) apporte une certaine prudence et accentue la sélectivité dans les transactions. Globalement, le marché des femelles, offre aux éleveurs une position avantageuse, avec une visibilité rassurante sur la reconduction des tarifs et un climat commercial positif. La demande est soutenue et régulière. La commercialisation se fait de manière fluide et active.

• **Gros bovins maigres :** le marché conserve un ton ferme, marqué par des ventes rapides et une demande qui s'exprime avec vigueur, en particulier sur les Charolaises et les Blondes. Les cours se tiennent bien dans toutes les races, avec même des hausses localisées.

• **Boucherie :** la tendance générale reste bien orientée, le marché demeure ferme, soutenu par une demande solide, avec des hausses marquées là où l'offre est limitée.

• **Veaux :** l'activité commerciale se maintient à un niveau soutenu, malgré deux fermetures de marchés liées au nouveau zonage DNCB (La Talaudière et St Laurent-de-Chamousset). Dans l'ensemble, les transactions sont fluides, et les cours se tiennent bien, souvent orientés à la hausse.

• **Ovins :** en agneaux, la tendance générale est à une stabilité fragile, avec des cours globalement reconduits mais sans véritable dynamisme. Les marchés souffrent d'apports limités et d'une demande sélective, ce qui entraîne quelques baisses ciblées, notamment sur les animaux lourds et sur les places les plus calmes. En brebis, les ventes sont faciles, notamment en catégories supérieures, avec des cours globalement reconduits. On observe toutefois une légère baisse sur certains marchés à effectifs réduits. Là où les apports sont plus importants, le commerce se montre fluide avec des prix stables.

PETITES ANNONCES

le groupe ARVERN ÉNERGIES
AGRI CONSO SUIVI
Le meilleur du Solaire Auvergnat



02 42 11 01 00
www.arvernenergies.fr
Agence du Cher
ZI DES NOIX BRÛLÉES
18200 ORVAL

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur Mac Cormic523 pour pièces, beaucoup de pièces neuves
✆ 0616256306

42 - Vends tract. Renault 551R7451, 1ère main, 78-55 cv, 5 837h, près Andrézieux, 7 000 euros à débattre.
✆ 06 67 36 26 85 (message)

69 - Recherche Tracteur et Micro-tracteur toutes marques, tout état même HS. À partir de 1970 recherche roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

71 - Cause retraite, vends tract. Fendt Kubota, matériel d'élevage.
✆ 06 03 42 06 75

Travail du sol

26 - Vends ou échange machine à vendanger très propre + divers matériel pour la vigne.
✆ 06 25 01 40 62

42 - Vends Tecnoma 800 l, 12 m, à réviser, 300 euros ; bétaillère 3 vaches ,700 euros ; charrue 350 euros ; reversible 700 euros.
✆ 06 86 75 55 04

Récolte

38 - Vends secoueur à câble pour noix et noisette marque Rousset prix 1500 euros.
✆ 06 74 45 08 32

Forestiers

38 - Vends treuil alimenté en 12 v câble diam 10 bobine de 70 m radio commandé 4T500 AMR bon état, prix 4 700 euros.
✆ 06 71 80 58 52

Cave

71 - Vends fûts occasion récents, chênes de qualité, 300 l, parfait état.
✆ 06 14 77 64 40

Elevage

01 - Vends DAC Fullwood, 4 stations, 100 colliers, 2 silos chaîne alimentation.
✆ 06 17 79 82 75

42 - Vends équipement pondeuses Big Dutchman, pondoirs autom. tube percharge galva, chaine plate alim. caillebotis.
✆ 06 32 33 99 42

42 - Vends mélangeuse Jeantil MVV 9 m3 SDT GEA 6 postes TPA, tank lait Serap 2 500 L, le tout BE.
✆ 06 85 69 36 66

Divers

05 - Vends salle de traite BOUMATIC TPA 6 postes avec pompe à vide, lavage auto, prix 9 000 € à débattre
✆ 06 81 74 34 41

07 - Vends tour à métaux entre pointe 90 mandrin 200 mm 3 mors réversibles bon état prix 3000 euros perceuses sur colonne capacite 23 mm bon état prix 1000 euros.
✆ 06 33 82 76 57

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

21 - Recherche round baller 120x120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (3903)
✆ 07 63 10 20 41

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (3801)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Cause décès vend 1 quad cabine 3 places 4 roues motrices diesel benne basculante treuil avant Kubota neuf 70 km un giro broyeur une charrue 5 corps owerum une désileuse Lucas 1m3.
✆ 06 70 66 62 19

ACHETE TRACTEURS

Tout état, toute marque, en panne pour pièces
Tél. : 07 49 88 65 13

38 - Vends plants fruitiers poirier, pommier, racines profondes contre contre sécheresse 12 euros 32 euros les 3 plants ; Scie circulaire 500 diam. dent carbur à monter l'entrainement 180 euros+ pouli trac Massey.
✆ 06 42 90 75 43

39 - Vends herse rotative Kuhn 4M avec rouleaux caoutchouc, canadien Ebra 4M sécurité à ressort, balayeuse Bugnot avec récupération de déchet, remorque routière Tournier presse 100 kg carte grise.
✆ 06 48 25 66 80

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

42 - Cause retraite vend tracteur Deutz K410, 2014, 2 850 h, 90 cv, charrue 4 corps Gregoire Besson, herse rotative, ent. révisée, 3m, tbe, déchaumeur disque 3m, Rabe, rouleau pocker, mixeur à lisier, 5 m.
✆ 06 78 65 05 83

42 - Cause liquidation, vend les we des 25 et 26 octobre, matériel maraîchage, épluche oign, mat. travail sol, lavage, tuyaux arros. alu., diables, transpalettes, semoir, balances, etc. Téléphoner avant de venir après 18h.
✆ 06 67 36 26 85

42 - Vends Claas Arion 410, bétaillère, barrières contention tbe, Vicon 600 L, bois de chauffage en 50, paille botte.
✆ 06 77 49 05 92

42 - Vends 150 piquets fer, 20 enrouleurs avec fils parc électrique sur secteur, rabot en 2 m bon état.
✆ 06 77 49 05 92

43 - Cse cess vend matériel agricole : tracteur, matériel de fenaison et culture.
✆ 06 50 78 87 68

58 - Vend cornadis 5 places 3m20 et cornadis 9 places 6 m, encolure réglable avec bras mobile. (4002)
✆ 06 47 57 25 38

58 - Recherche tracteurs en panne, épave, accidenté, télescopiques, mini-chargeuses, MB 8060, 8070, tractopelle, chariots élévateurs, le tout même avec problème. (3802)
✆ 06 38 78 36 28

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
SOMMET DE L'ÉLEVAGE
HALL 2
Stand E143
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

67 - Vends faucheuse Fella SM 270 année 2011, 5 disques repliage hydraulique très bon état peu utilisé cause cessation.
✆ 06 88 47 43 12

68 - Vends charrue Kuhn vari large claire voies 5 80cs poutre 150 TB état + Bineuse 4 mangées Kongskilde + plateau Wauga.
✆ 06 23 35 68 02

71 - Recherche tailleuse de haies Agram Tracut.
✆ 06 56 73 93 80

bne bois negoce energie
ACHÈTE TOUS BOIS FORESTIERS ET BOCAGERS
Contact : Paul ORTAVENT
06 79 47 03 82

71 - Vends New Holland TM-135, 9.200 h, épandeur Gilibert 8 t 4 h vert., désileuse Lucas 2 Dem, faucheuse 802, 8 toupies, Crovercrop, 28 disq. balle ronde JD592, 7.800 bottes, dérouleuse Calvet, gyrobroyeur Kuhn 3 m, foin balle ronde.
✆ 06 26 11 17 39

73 - Tractopelle Caterpillar 428, clôture 12 V, pot à traire, tonne à eau 2500 L, IPN 7 ML, portail métal 3M80 x 1M63, balle foin 120 x 120 30 €.
✆ 06 84 29 61 97

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES fourragères ensilées en enrubanné (900kg) : Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille. Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends Isuzu DMax BVA 163cv, 2016, 120000 Kms, très bon état : 21 500 euros.
✆ 06 45 49 89 43

Tourisme

01 - Vends voiture Dacia Duster - DCI - 120 cv - Expression - 2023 - 30 000 kms - entretien révision OK - parfait état - 21 000 euros.
✆ 06 73 53 09 35

19 - Vends 4x4 Santana PS10 de 2005, 203 000KM. PB volant moteur prix 4 000 euros.
✆ 06 81 14 79 03

Achat-Vente

Récolte

71 - Vends foin 2025 HD, 120/70, B.R. 120x120, B.R. 120x140, foin 2024 HD, 120/70, enrubannage regain 2024.
✆ 06 24 27 94 30

73 - Vends paille 2025 bottes carrées 120x70 qualité extra.
✆ 06 10 62 61 01

88 - Vends foin bio balles carrées prairie naturelle 2024 et 2025 récolté en bonnes conditions, à 2 km sortie A31.
✆ 06 83 00 62 71

Fourrage

19 - AV foin balles rondes 120, 2024 et 2025. Prises sur place 20 à 25 euros la balle.
✆ 06 16 22 15 05

21 - Vends paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (3901)
✆ 06 75 39 31 86

38 - Vends foin 2024/2025 BR 120x120 100 euros/tonnes à débattre MD 400 bottes 14 kg.
✆ 06 78 45 85 49

Location

Agricole

58 - A louer exploitation élevage bovins 160ha secteur Lormes vente des bâtiments Logement possible, pour tous renseignements contacter le 06 89 06 06 13 (3803)
✆ 06 89 06 06 13

Chasse, Etangs

69 - Chasse Côte d'Or recherche postes traqueurs pour étoffer équipe 22 cervidés, 50 sangliers, 20 chevreuils. 11 week-end venaison partagée, visite territoire possible 600 ha.
✆ 06 19 43 19 97

Propriété

Recherche exploitations

Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Emploi

Offre

18 - Le Groupement d'Employeurs des moulins à 15 km à l'est de Bourges recrute un responsable d'élevage : salarié(e) qualifié(e) autonome, rigoureux et à l'aise avec les bovins. Travail en équipe sur 2 exploitations distantes de 2 km : l'une en en polycultures avec création d'un atelier d'élevage et d'engraissement de bovins, l'autre en polyculture-élevage bovins charolais. Dans la première, vous aurez en charge la création d'un troupeau puis sa gestion (alimentation, soins, contention, achats, préparation à la vente, achat de matériel et aliments, suivi sanitaire, partie administrative, aide à la préparation d'assolement pour autonomie alimentaire…). Vous participerez également aux travaux des champs. Dans la deuxième, vous participerez au suivi du troupeau, aux soins, aux vêlages, à l'alimentation. Une grande partie du temps sera dédiée aux travaux des champs (assolement très diversifié). Vous avez la maîtrise d'engins agricoles ainsi que les travaux du sol et récolte fourrages. Vous aurez à assurer également des travaux de clôtures, plantation de haies, maçonnerie et petites constructions. Compétences requises : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en élevage comme en agriculture, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum. • Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. • Salaire à négocier selon expérience et compétences. • Permis B Envoyez vos CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10/2025 au 23/10/2025 + du 17/12/2025 au 03/01/2026. Durée : 48 heures par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10% de précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

PETITES ANNONCES

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher

✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Divers

70 - Recherche 20 laitonnes Salers pour créer cheptel - AV tracteur Fendt 312 Vario S4 chargeur 1680 HR état.

✆ 06 33 90 12 17

Animaux

Bovin

01 - Achète femelles 1 à 2 mois Abondance, Tarine, Montbéliarde pour élevage.

✆ 06 17 79 82 75

03 - HBC retraite vend bon taureau 6ans veltrès facile sur génisse très docile IALUCIFER.

✆ 04 70 42 25 20

58 - Vends grand choix de taureaux 18 mois prêts à saillir, plus veaux de l'année. HBC, cornus, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (3704)

✆ François 06 08 78 05 01
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 1 taureau de 30 mois et 3 de 20 mois ayant sailli. 30 veaux nés à partir d'octobre 2024 : certains vêlage facile, ss cornes, génotypés. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (3504)

✆ 06 16 07 54 55

70 - Recherche 20 laitonnes Salers pour créer cheptel AV tracteur Fendt 312 Vario S4 chargeur 1680 HR état neuf.

✆ 06 33 90 12 17

71 - HBC élevage Devillard J&C vend génisses pleines, génisses 10 mois, vaches pleines, tx 18 mois cause baisse effectif.

✆ 06 18 54 64 88

89 - Elevage charolais HBC, vend 50 mâles repro prêts à saillir, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (2602)

✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Chien

03 - À réserver 7 chiots Bouvier bernois 5F 2M nés le 04 août non LOF mère 250269608282351 Siret 49868375400010

✆ 06 50 97 02 98

Divers

71 - Vends brebis et antenaises échographiées + chiots patous, non lof, portée de 4, 2 M. - 2 F., nés le 20/08/25, mère 250268502309258, siret 532 901 410 00037.

✆ 06 50 41 48 92

Ovin

42 - Vends agneaux et agnelles de 30 à 35 kg.

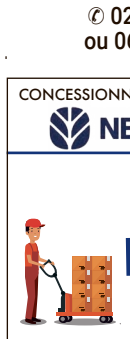
✆ 06 71 16 16 91 ou 04 26 24 21 49 à 13h ou à 19h

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR

RECRUTE



1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)

ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

21 - Ent travaux agricoles et viticoles, recherche conducteur de tracteurs et pelles mécaniques - Matériel neuf. (4001)

✆ 06 85 76 49 37

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin

✆ 06 63 31 48 59

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances.(3203)

✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

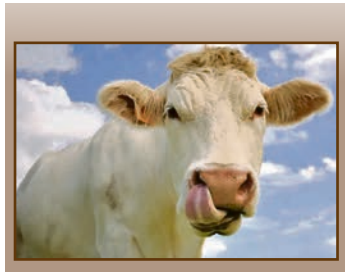
Regardez-nous sur YouTube

Des professionnels à votre service



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



PORTES OUVERTES ÉLEVAGE

PORTES OUVERTES
Le SAMEDI 4 et DIMANCHE 5 octobre
Les 3 élevages BEAUZON vous invitent à découvrir leurs cheptels

Christophe Accroux	58 MOULINS ENGILBERT	06 83 98 87 62
Nicolas La Sauve	58 MOULINS ENGILBERT	06 47 76 43 44
Alban Corcelles	58 PRÉPORCHÉ	06 88 78 99 53

Veaux de l'année et 18 mois
IBRA - Indemne BVD - Inscrits et non-inscrits

3 élevages Charolais HBC
vous ouvrent leurs PORTES
Vendredi 3 et samedi 4 octobre 2025

EARL BERTHIER Pierre, Les Apports, 71 Marizy - 06 07 08 76 39
EARL CHEMARIN, Les Tatins, 71 Marizy - 06 83 89 75 08
GAEC PORNON, La Combe, 71 Viry, 06 74 53 49 72

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AZERKO

SARL au capital de 5 100 €
Siège social : Chemin du Coudounier
82110 LAUZERTE
844 968 420 RCS MONTAUBAN

Aux termes de l'AGE du 26/08/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 20 rue des Saussis 21110 COLLONGES-ET-PREMIÈRES à compter du 03/10/2025.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de MONTAUBAN.

AL25020057

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BG PARTICIPATIONS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 940.000,00 €
Ancien siège social :
1 rue Jean Monnet – 68870 BARTENHEIM
Nouveau siège social :
11 Rue de l'Arbre Pin – 21300 CHENOVE
892 790 841 RCS MULHOUSE
(avant transfert)
892 790 841 RCS DIJON
(après transfert)

Personne habilitée à engager la société :
Monsieur Bertrand GILLET, Gérant,Demeurant 11 Rue de l'Arbre Pin à21300 CHENOVE.
Par décisions de l'associé unique en date du 19 septembre 2025, le siège social a été transféré au 11 Rue de l'Arbre Pin à 21300 CHENOVE avec effet au même jour.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MULHOUSE sous le numéro 892 790 841 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Objet social :La société a pour objet l'achat, la souscription, la détention, la cession, l'apport ou la transmission d'actions ou autres titres dans toutes personnes morales françaises ou étrangères, quel que soit leur domaine d'activité, ainsi que toutes activités susceptibles d'être exercées par une société holding et plus généralement, l'animation des filiales, la gestion de sa participation dans le capital ou de titres donnant accès au capital de toutes personnes morales françaises ou étrangères.
Durée : 99 années
Montant des apports en numéraire :1.000,00 €
Montant des apports en nature de titres :939.000,00 €
Avec l'associé suivant :
Aux termes des décisions prises par l'Associé Unique en date du 22 février2021, le capital a été augmenté d'une somme de neuf cent trente neuf mille euros (939 000 €) par apport en nature de cent vingt huit (128) actions de cent euros (100 €) chacune de valeur nominale émises par la société INRESA MEDICAL, société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros ayant son siège social 1 rue Jean Monnet - 68870 BARTENHEIM et immatriculée sous le numéro 497 545 764 du RCS de MULHOUSE.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL25020204

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL COUTURIER

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 295 455 euros
21500 QUINCY LE VICOMTE
392 926 127 RCS DIJON

Par une assemblée générale ordinaire en date du18 septembre 2025, la collectivité des associés a autorisé Madame Josiane COUTURIER à démissionner de ses fonctions de gérante à compter rétroactivement du 31 août 2025.
Pour avis, La gérance.

AL25020205

MODIFICATIONS DES STATUTS

Groupement Forestier des Groises

Société Civile
Capital de 12 000 €
Siège sociale : Le Foulon
21260 Selongey
RCS Dijon 303 891 832

Par décision de l'AGE en date du 01.08.2025, il a été décidé de changer la forme du capital fixe en capital variable avec un montant minimum de 10 000€.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Modifications sont faites au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

AL25020288

Crowe

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL PATRICIA PHILIPS

Exploitation agricole
A responsabilité limitée
Société civile
Au capital de 7 650 euros
Siège social :
2 RUE CHAPELLE JEAN PITOIS
21330 LAIGNES
408 658 714 RCS DIJON

Par décisions en date du 3 septembre 2025, l'associée unique a constaté la démission de ses fonctions de gérante de Madame Patricia PHILIPS et a nommé en remplacement Monsieur Jérôme TROHEL demeurant au 2 bis rue Jean Cocteau 21 400CHATILLON SUR SEINE.
Il a été décidé en outre, de modifier la dénomination sociale de la société pour adopter celle de EARL DES BEAUCHAMPS, et de transférer le siège social du 2 rue Chapelle Jean Pitois à LAIGNES au 2 bis rue Jean Cocteau 21 400 CHATILLON SUR SEINE.
Les statuts ont été modifiés en conséquence, dépôt en sera fait au RCS de Dijon.
Pour avis, La gérance

AL25020303

COMMISSAIRE AUX COMPTES

BERNARD SPORT BEAUNE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 140.800 euros
Siège social :
8 Avenue du Bataillon de la Garde
ZAC des Maladières
21200 BEAUNE
RCS DIJON 377 716 642

Par décision du 31 juillet 2025, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de la société « ACTIS - AUDIT CONSEIL EXPERTISE COMPTABLE », commissaire aux comptes titulaire et le mandat de Monsieur Thierry GIRARDET, commissaire aux comptes suppléant.
Pour avis, le Président.

AL25020309

Etude de Maîtres Philippe PELLETIER et Frédéric VLEUGELS,
Notaires associés à MARCILLY-LES-BUXY
(Saône-et-Loire), Le Martrat

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCI LA RENARDIERE

Société civile immobilière
Au capital de 5.000,00 €
Route départementale 115
21430 SAVILLY
SIREN 492 787 171 - RCS DIJON

Aux termes d'un acte en date du 12/09/2025, il a été décidé de procéder à la nomination de
- Mme Sylvie Marie HURGON, née à CHOISY-LE-ROI (94600), le 12 juillet 1961, demeurant à GAUBERTIN (45340) 5 Rue des Maisons Rouges
- M. Jean-Luc Patrick BRISSY, né à PARIS (75010), le 18 août 1957, demeurant à GAUBERTIN (45340), 5 Rue des Maisons Rouges.
En qualité de nouveaux cogérants, à compter du 12/09/2025 pour une durée illimitée, en remplacement de M. Michel Claude HURGON, né à CHOISY-LE-ROI (94600), le 30 mai 1939 et de Mme Concetta PROIA, née à ARCE (ITALIE) le 25 juillet 1942, demeurant ensemble à SAVILLY (21430) 16 Grande Rue Basse, démissionnaires à compter de cette même date.
L'article 21 «GERANCE» des statuts a été modifié en conséquence.Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis, La cogérante.

AL25020313

// ADDITIF-RECTIFICATIF

MIRA

Société civile immobilière
Au capital de 1.000,00 €
Ancien siège social :
1 rue Jean Monnet - 68870 BARTENHEIM
Nouveau siège social :
11 Rue de l'Arbre Pin - 21300 CHENOVE
750 755 050 RCS MULHOUSE
(avant transfert)
750 755 050 RCS DIJON
(après transfert)

ADDITIF

SCI MIRA – greffe d'arrivée DIJON
Additif à l'annonce parue dans le Terres de Bourgogne, EA174688, N°2597, publié le 26 septembre 2025, concernant la société SCI MIRA, société civile immobilière au capital de 1.000,00 €, ayant son nouveau siège social à l'issue du transfert au 11 Rue de l'Arbre Pin –21300 CHENOVE, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 750 755050.
Mentions additives :Objet social :La société a pour objet l'achat de terrains, la construction et l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles à usage commercial, industriel, artisanal ou professionnel.Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.
Durée : 99 années
Montant des apports en numéraire :1.000,00 €

AL25020292

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique unique portant sur les demandes de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol et sur deux demandes d'autorisation de défrichement sur la commune de gomméville
Par arrêté préfectoral n° 1295, du 22/08/2025, est organisée du 30 septembre 2025 à 14h00 au 31 octobre 2025 inclus à 17h00, soit 31 jours consécutifs, une enquête publique unique relative aux demandes, de deux permis de construire d'un parc solaire photovoltaïque au sol, et de deux demandes d'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune de Gomméville, d'une puissance crête totale cumulée de 11,38 MWc, déposée par la société ENERTRAG Bourgogne Gomméville.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces des permis de construire dont une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et d'autre part les deux demandes d'autorisation de défrichement sont consultables :
- sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT) bâtiment A bureau 106, de 9 h 15 à 11 h 15 et de 14h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.
- sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête :
Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
- sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Gomméville, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- Sur un registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6572
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Gomméville.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Gomméville, avant la clôture de l'enquête soit le 31/10/2025 avant 17h00 :
- À l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
enquete-publique-6572@registre-dematerialise.fr
Monsieur Daniel COLLARD, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :
en mairie de Gomméville aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Mardi 30 septembre 2025 de 14h00 à 17h00
- Samedi 11 octobre 2025 de 9h00 à 12h00
- Mardi 21 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 31 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
Monsieur Simon DREANO – ENERTRAG FRANCE Tel: 06 72 87 78 12
simon.dreano@enertrag.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser les permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Gomméville, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture : **Accueil > Actions de l'État > Environnement > Energies renouvelables > Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques**
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Manuelle DUPUY

AL25019959

Commune de ARNAY-LE-DUC

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

Par arrêté municipal du 26 septembre 2025 le maire de Arnay-le-Duc a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme.
L'enquête publique se déroulera du Jeudi 23 Octobre 2025 à partir de 9h, au Mardi 25 Novembre 2025 inclus jusqu'à 16h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
A cet effet, Monsieur Bernard MAGNET, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra en mairie de Arnay-le-Duc, 15 Place Bonaventure des Periers - 21 230 ARNAY-LE-DUC :
- le jeudi 23 Octobre 2025 de 9h à 12h
- le vendredi 31 Octobre 2025 de 13h à 16h
- le samedi 22 Novembre 2025 de 9h à 12h
- le mardi 25 Novembre 2025 de 13h à 16h.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier, en versions physique et dématérialisée, est consultable en mairie et via le site internet de la commune durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6727/
Les observations sur le P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur, Mairie de Arnay-le-Duc - 15 Place Bonaventure des Périers - 21 230 ARNAY-LE-DUC ou par voie électronique à l'adresse mail suivante :
enquete-publique-6727@registre-dematerialise.fr
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.
M. Benjamin LEROUX
Maire de Arnay-le-Duc

AL25020306

Commune de MALIGNY

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE

Par arrêté municipal du 26 septembre 2025 le maire de Maligny a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration de la carte communale.
L'enquête publique se déroulera du Jeudi 30 Octobre 2025 à partir de 9h, au Samedi 29 Novembre 2025 inclus jusqu'à 12h, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
A cet effet, Monsieur Philippe Colot, officier de gendarmerie en retraite, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Dijon, recevra en mairie de Maligny, 4 rue du Cimetière - 21 230 MALIGNY :
- le jeudi 30 Octobre 2025 de 14h à 17h
- le jeudi 06 Novembre 2025 de 14h à 17h
- le lundi 10 Novembre 2025 de 9h à 12h
- le vendredi 14 Novembre 2025 de 9h30 à 12h30
- le samedi 29 Novembre 2025 de 9h à 12h.
Monsieur François de la Grange, fonctionnaire du ministère de l'intérieur en retraite, est désigné suppléant commissaire enquêteur sur cette enquête.
Pendant la durée de l'enquête, les dossiers, en versions physique et dématérialisée, sont consultables en mairie et via internet durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante :
https://maligny21.fr
Les observations sur la carte communale pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur, Mairie de Maligny, 4 rue du Cimetière - 21 230 MALIGNY ou par voie électronique à l'adresse mail suivante :
cartecommunale@orange.fr
Des informations pourront être demandées en Mairie de Maligny auprès de l'autorité responsable du projet en la personne de Madame Martine DESBOIS, Maire de la commune.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.
Mme DESBOIS Martine
Maire de MALIGNY

AL25020311

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 29/09/2025
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Saint-Didier : Parcelles forestières et prés – Urbanisme : Zone N du PLU 3 ha 13 a 99 ca 'PATURE DES VENTES' : C-0678—0679 - 'LES MOUILLES DU FRENE' : D-0636—0639 - 'CHAMP DU DESSUS' : ZI-0051
Puits : Terres, bois - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien des fermiers sur les parcelles occupées 19 ha 00 a 34 ca 'GRAND CHAMP' : YB-0002 - 'BRELIS' : YB-0041—0042 - 'CHAMP DE QUESTION' : ZO-0038—0039 - 'COMBE POTEULLE' : ZR-0016—0036 - 'PIERRES TAILLEES' : ZR-0018 - 'RIPPE AU CORNU' : ZT-0017
Dossier BOUIX et POTHIERES : Vignes en AOC Régionale, terres à vignes et bois - Urbanisme : Zone A du PLU
Bouix : 3 ha 33 a 55 ca 'EN LA FERTE' : C-0518 - 'LA GUYONNE' : ZK-0010—0013 - 'L ALOUETTE' : ZN-0016—0118—0119 - 'EN MANNA' : ZN-0052
Pothières : 10 a 61 ca 'AU GROS TERTRE' : ZK-0001
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/10/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020310

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL VALENTINE

Société à responsabilité limitée
(à associé unique)
en liquidation
au capital de 500 euros
Siège social : 66 Rue Antoine Masson
21130 AUXONNE
Siège de la liquidation :
4C Rue des Varennes - Etroyes
71640 MERCUREY
RCS DIJON 503.537.680

Par décision en date du 31 août 2025, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis.

AL25020209

DISSOLUTION

LES GRANDES CAVES DIJONNAISES

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : 48 Avenue Raymond Poincare
21000 DIJON
Siège de liquidation :
6b, Rue des Grands Champs
21121 FONTAINE LES DIJON
341 405 868 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30 avril 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Denis EL HAIK,demeurant 6b, Rue des Grands Champs 21121 FONTAINE LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 6b, Rue des Grands Champs 21121 FONTAINE LES DIJON.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL25020254

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LES GRANDES CAVES DIJONNAISES

Société à responsabilité
limitée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social :
48 Avenue Raymond Poincare
21000 DIJON
Siège de la liquidation :
6b, Rue des Grands Champs
21121 FONTAINE LES DIJON
341 405 868 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 01 septembre 2025 au 6b, Rue des Grands Champs 21121 FONTAINE LES DIJON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Denis EL HAIK, demeurant 6b, Rue des Grands Champs 21121 FONTAINE LES DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL25020255

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FERME EQUESTRE DES MONTS

Forme : EARL société en liquidation.
Capital social : 7500 euros.
Siège social
ROUTE DE PLOMBIERES LES DIJON
21160 CORCELLES LES MONTS.
518882865 RCS de Dijon

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2011, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Pierre DURANTON demeurant 1447 Route de l'Isle, 50860 MOYON VILLAGES et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du RCS du Dijon.
Le liquidateur

AL25020290

CUMA DE THIL

Société coopérative agricole
A capital variable
Siège social MAIRIE
21390 PRECY SOUS THIL
N° d'agrément 210431
N° d'immatriculation
RCS Dijon 324 510 783

DISSOLUTION

Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 15/09/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 15/09/2025 et sa mise en liquidation amiable.
Ont été désignés liquidateurs : Mr Guillaume REMOND demeurant à 21140 COURCELLES LES SEMUR.
Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Rue Gault 21390 Précy sous Thil siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.
Les liquidateurs

AL25020297

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 23/09/2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée SCI DU DRAPEAU 2.
Objet social : l'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non, comme de tous droits immobiliers, l'administration et l'exploitation par location, nue, meublée ou autrement de ces biens, la propriété et la gestion directe ou indirecte, pour son propre compte de tout portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toutes opérations financières quelconques pouvant s'y rattacher, l'acquisition, la vente, l'administration de valeurs mobilières, de SCPI ainsi que toutes opérations financières quelconques pouvant s'y rattacher.
Siège social : 64 B avenue du Drapeau - 21000 DIJON
Capital : 3.000 euros
Gérance : M **Samuel BASTIN et Mme Florence BASTIN** dmt 27 rue Amiral COURBET.
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS de DIJON.

AL25020220

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Guillaume LORISSON, notaire à DIJON, le 24/09/2025, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SCI LES ROCHES.
Forme : Société civile immobilière.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction,l'aménagement, l'administration, la location et la vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également de parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ou de leurs enfants. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée : 99 ans.
Capital social : 1000 €
Montant des apports en numéraire : 1000 €
Cession de parts : agrément nécessaire pour toutes les cessions.
Siège social : 5 rue Barotte, 21310 Arceau.
Gérant : Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU,demeurant 5 rue Barotte, 21310 Arceau La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL25020252

CABINET CARCREFF

Société d'avocats
19 A, rue de Chatillon CS 26535
35065 RENNES CEDEX

AVIS DE CONSTITUTION

BELHADJ PATRIMOINE SANTE

Société civile immobilière
Au capital de 143 000Euros
17 rue Jacqueline Auriol - LONGVIC 21600
RCS DE DIJON
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 septembre 2025, il a été constitué une société civile immobilière dénommée «BELHADJ PATRIMOINE SANTE», au capital de 143 000 €,sise 17 rue Jacqueline Auriol à LONGVIC (21600),ayant pour objet l'acquisition, la réception comme apport, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition,d'échange, d'apport ou autrement ;et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil,d'une durée de 99 ans, et dont la Gérante est Madame Marwa BELHADJ, née le 4 juin 1993 à DIJON (21), demeurant 17 rue Jacqueline Auriol à LONGVIC (21600), de nationalité française.
Chaque associé ne peut se faire représenter que par son conjoint ou un autre associé porteur d'un pouvoir. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal à son nombre de parts sociales.
Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux, en pleine propriété, usufruit ou nue propriété,à des personnes autres que les associés, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés selon les règles de majorité des décisions extraordinaires, l'associé cédant participant au vote.
La transmission des parts sociales par voie de donation en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit est soumise à l'autorisation préalable d'une décision extraordinaire des associés, sauf lorsque le donataire ou le conjoint est déjà associé.

AL25020315

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

DELETTRE EXPERTISE

SAS au capital de 5 000 €
Siège social 6 rue Barreau
58000 NEVERS
529 964 538 RCS Nevers

Par délibération en date du 29/08/2025 de l'Associé unique, il a été décidé les modifications suivantes.
- Modifier la dénomination sociale pour IDEA MOULINS.
- Transférer le siège social au La Couasse - ZC CAP Nord 03000 AVERMES.
La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès de RCS de Cusset.

AL25020251

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AVANT PREMIERE SEQUENCES

SARL au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 23, rue de la Jonction – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 23, Boulevard du Maréchal Juin – 58000 NEVERS
800 253 577 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 11/09/2025 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 01/10/2025 :
Siège social :
Ancienne mention : 23, rue de la Jonction – 58000 NEVERS
Nouvelle mention : 23, Boulevard du Maréchal Juin – 58000 NEVERS

AL25020273

TRANSFORMATION

FORMPLAST

SARL transformée en SAS
au capital de 34 400 €
Siège social : Z.I. Nevers St Eloi –
23, rue Georges Dufaud – 58000 NEVERS
418 538 252 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/09/2025 les associés ont décidé de transformer la société en SAS à compter du même jour.
En conséquence, les mentions antérieures se trouvent ainsi modifiées :
- Forme :
Ancienne mention : SARL
Nouvelle mention : SAS
- Administration :
Ancienne mention : Gérant : M. Philippe MONTERO
Nouvelle mention : Président : M. Philippe MONTERO dt à NEVERS (58) – 57, Faubourg de la Baratte
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL25020277

PROROGATION DE LA DUREE

EARL CHEVALIER

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 227 670 Euros
Siège social : La Motte
58470 MAGNY-COURS
N°379 349 764 RCS NEVERS

Suivant délibération d'AGE du 26 août 2025, les associés ont agréé la prorogation de la durée sociale de 64 années pour la porter à 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL25020280

ANNONCES LÉGALES

NIEVRE PARE BRISE
SAS au capital de 10 200 €
Siège social : 44, Boulevard du Grand Pré des Bordes
58000 NEVERS
749 824 835 RCS NEVERS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Il résulte des décisions de l'Associée Unique du 24/09/2025 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Président :
- ancienne mention : M. Nicolas LOISY
- nouvelle mention : M. Cédric LEGER dt à POUGUES LES EAUX (58) – 111, rue Coline Clément

AL25020295

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LES MARIENNES

Société civile immobilière
Au capital de 1700 euros
Siège social : 7 rue des Mariennes
58000 NEVERS
RCS de Nevers N° 803616929

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 décembre 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social du 34 Route de Nevers – 58130 ST MARTIN D'HEUILLE à 3B Impasse de Parigny – 58000 NEVERS et de modifier en conséquence l'article quatrième – Siège des statuts.
L'inscription modificative interviendra auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers
Le Gérant, Mr Jean Lou GAUJOUR

AL25020305

LE PETIT BONHOMME A L'ECHELLE
Société Civile au capital de 200 €
Ancien siège social :
4, Faubourg de la Baratte
58000 NEVERS
Nouveau siège social : 21, rue de Verdun
03120 LAPALISSE
811 208 966 RCS NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'un acte ssp du 18/09/2025, les associés ont décidé à compter du 1er octobre 2025 de transférer le siège social de NEVERS (58) – 4, Faubourg de la Baratte à LAPALISSE (03) – 21, rue de Verdun, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL25020308

// GÉRANCE

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Cindy VERNET, notaire au sein de la Société d'exercice libéral par action simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 23 septembre 2025, enregistré au SPFE NIEVRE le 24 septembre 2025 dossier 2025 00017203 Référence 5804P01 2025 N 00507
Madame Sylvie Marcelle Raymonde DOFFEMONT, demeurant à CHAULGNES (58400), Le Vieux Charly,Née à NEVERS (58000), le 9 septembre 1963.
Epouse de Monsieur Laurent Léonard Noël BELAIR
A vendu à :
La société dénommée AU PACHA LA SUITE..., Société par actions simplifiée au capital de 5000 EUROS, ayant son siège social à NEVERS (58000), 69, rue François Mitterrand, identifiée au SIREN sous le numéro 990578197 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Un fonds de commerce de Maroquinerie, exploité à NEVERS (58000), 69 rue François Mitterrand.
Moyennant le prix de : SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65 000,00 €).
Ce prix s'applique, savoir :
- Aux éléments incorporels pour : QUARANTE QUATRE MILLE CENT EUROS (44 100,00 €)
- Aux éléments corporels pour : VINGT MILLE NEUF CENTS EUROS (20 900,00 €).
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'Office Notarial à NEVERS (58000), 3 rue Henri Barbusse, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion.

AL25020298

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RIGNAULT JULIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Grand Champ
58110 ROUY
884 510 207 RCS NEVERS

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans le journal Terres de Bourgogne AL25019717 le 01/08/2025
Société RIGNAULT JULIE
Lire:
a donné en location gérance à la société TAXI JULIE
En lieu et place de
Dénomination du locataire
Et lire
a été consentie et acceptée pour une durée de 5 ans à compter du 21/07/2025
En lieu et place de
Pour une durée d'un an à compter du 21/07/2025 renouvelable par tacite reconduction par période de 21/07/2026.

AL25020248

// VENTE AUX ENCHÈRES

SELARL DURANCEAU PARTENAIRES & ASSOCIES
Maître Delphine DURANCEAU
Domaine des Plantiers,
150 Route de Berre - 13510 EGUILLES
Tél. : 04.42.27.45.56
Email
saisies.immobilieres@dpa-avocats.com
www.dpa-avocats.com
SELARL AGIN - PREPOIGNOT
Maître Myriam PREPOIGNOT
6 square de la Résistance
58000 NEVERS
Tél : 03 86 57 05 00
Email : cabinet@aginprepoignot.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE - EN DEUX LOTS D'ENCHERES

Sur la commune de NEVERS (58000), NIEVRE, dans un ensemble immobilier en copropriété et à USAGE DE RÉSIDENCE HOTELIERE dénommé « RÉSIDENCE LE LOGIS » sis 5 – 11 Quai des Mariniers cadastré à ladite commune :
- **Section BW numéro 153** pour une contenance de 08a 29ca
- **Section BW numéro 151** pour une contenance de 14a 58ca
- **Section BW numéro 385** pour une contenance de 06a 03ca

Lieudit «5 Quai des Mariniers - 2, Rue de Gonzague» pour une superficie totale de 28a 90ca, les biens et droits immobiliers ci-après désignés :
1. PREMIER LOT D'ENCHÈRES :
UN APPARTEMENT - LOT NUMÉRO QUATRE VINGT NEUF (89) - portant le numéro 26, de Type 1, situé au 1er étage, comprenant une entrée,une pièce principale avec cuisine et une salle de douche avec WC,d'une surface totale **Loi Carrez de 21,05 m².**
MISE A PRIX : 8 400,00 euros (HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS)
(outre les frais des poursuites payables en sus, y compris TVA)
2. DEUXIÈME LOT D'ENCHÈRES :
UN APPARTEMENT - LOT NUMÉRO QUATRE VINGT DIX (90) -portant le numéro 27, de type 1, situé au 1er étage, comprenant une entrée,une pièce principale avec cuisine et une salle de douche avec WC,d'une surface totale **Loi Carrez de 21,04 m²**
MISE A PRIX : 8 400,00 euros (HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS)
(outre les frais des poursuites payables en sus, y compris TVA)
Tels que lesdits biens se poursuivent et comportent, avec toutes ses aisances,dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.
ADJUDICATION MARDI 04 NOVEMBRE 2025 À 10H30 à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NEVERS sis à NEVERS (58000), Place du Palais, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessus désignés.
CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :
L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente n° 23/00032, déposé le 09 octobre 2023 par la SELARL AGIN - PREPOIGNOT au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NEVERS, où il peut être consulté, ainsi qu'au cabinet de l'avocat **(www.dpa-avocats.com/les-ventes-aux-encheres).**
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de NEVERS.Il devra avoir été consigné entre ses mains par chèque de banque à l'ordre de la CARPA CENTRE LOIRE ou justifié d'une caution bancaire irrévocable de : 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000,00 € soit 3.000,00 €, **par lot d'enchères.**
SURENCHÈRE:
de 10 % possible dans les dix jours de l'adjudication,par un avocat inscrit au barreau de NEVERS.
Visite PAR LA SERL QUALIJURIS 58, Commissaires de Justice :
- Le jeudi 16 octobre 2025 de 14h00 à 15h00.

AL25020196

// DIVERS

SCP Maîtres Caroline BRISSON et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (89000),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAIS D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 12 avril 2016,
Monsieur Michel, Roland JULIARD, en son vivant retraité, ayant demeuré à BEAULIEU (58420), 3, rue des Tisserants, MICHAUGUES,
Né à PARIS (75014), le 17 mai 1930.
Célibataire.
Non soumis à un pacs ou partenariat,
De nationalité française.
Décédé à CLAMECY (58500), le 2 juillet 2025
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Valérie PLANÇON, Notaire à VARZY (58210), 8 boulevard Dupin, le 4 septembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Vincent VILLECOURT, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Le notaire.

AL25020217

SCP Francis LHERITIER
Natalia MANQUAT
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Francis LHERITIER, notaire membre de la SCP»Francis LHERITIER et Natalia MANQUAT notaires associés», titulaire d'un office notarial dont le siège est à NEVERS (58) 6 avenue Saint Just, office notarial n°58003,
Le VINGT-DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ, Monsieur Thierry Yves Robert LAURENT, retraité, et Madame Corine Marie Aimée HUREL, infirmière libérale, demeurant ensemble à VARENNES-VAUZELLES (58640) 53 rue Guy Moquet, mariés sous le régime la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de VARENNES-VAUZELLES (58640) le 24 septembre 1988,
Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au profit du conjoint survivant.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Francis LHERITIER, notaire associé à NEVERS (58), où il est fait élection de domicile.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
Pour avis, Le notaire.

AL25020244

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

NON DISSOLUTION

SARL SAGNE

Forme : SARL.
Capital social : 60000 euros.
Siège social : 12 rue Gay Lussac
ZA Le Champ Mâle
58640 VARENNES-VAUZELLES
508630217 RCS de Nevers

Aux termes d'une décision du 16/09/2025,l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL25020206

DISSOLUTION ANTICIPÉE

S.C.I. de la VESVRES

SC en liquidation
Au capital de 41 466,13 €
Siège social : LUZY - 58170 MANGY
Siège de liquidation :
54 ter Route de Toulon-sur-Arroux
58170 LUZY
348 283 862 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 21/05/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 21/05/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur M. Michel LAGARDE, demeurant 54 ter Route deToulon-sur-Arroux - 58170 LUZY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires encours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 54 ter Route de Toulon-sur-Arroux - 58170 LUZY.C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL25020250

DISSOLUTION

SARL DIDIER AVRILLON
SARL au capital de 8 000 €
Siège social : 22, Chemin de la Petite Rue – 58400 CHAMPVOUX
438 470 866 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 25/08/2025, l'Associée Unique la société AMCL PARTNERS (814 659 264 RCS NEVERS) a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.
Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de l'avis au BODACC.
Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL25020278

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

CARAVANAUTI LOISIRS 2000 - RCS Nevers 661 880 138 - caravanes, bateaux marins, remorques, moteurs marins et articles de sport neufs et d'occasion, motos, cycles et motocycles, motoculteurs,tronçonneuses frites et boissons (fixe et ambulant), vente et réparation de véhicules automobiles, restauration, café, bar, bimbeloterie, cadeaux, journaux, hôtel et chambres meublées, loisirs sous toutes leurs formes, véhicules attelés pour la promenade. - le Paradis 58640 Varennes-Vauzelles. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.. Le Greffier

AL25020257

BELTANK FRANCE - RCS Nevers 491 975 785 - toutes activités se rapportant au transport par eau de marchandises ou de matières premières - 2 chemin du Chevrelet 58340 Cercy-la-Tour. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.. Le Greffier

AL25020258

MOUFFRON Christophe - RCS Nevers 402 529 044 - travaux de la vigne (taille,vendanges, accolage...) entretien d'espaces verts - 7 rue René Couard 58150 Pouilly-sur-Loire. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.. Le Greffier

AL25020259

JAILLON Laurent - travaux de revêtement des sols et des murs - 8 la Petite Borde 58310 Arquian. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.. Le Greffier

AL25020260

CAMPING LE MANOIR DE BEZOLLE - RCS Nevers 503 973 448 - hôtellerie, camping, restaurant, bar, traiteur, épicerie - Bezolles 58110 Saint-Péreuse. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL25020261

LIGHT UP PARIS - RCS Nevers 852 037 258 - création d'œuvres originales à partir de pièces mécaniques recyclées, vente d'accessoires électriques (ampoules, douilles, petit outillage) sauf denrées alimentaires. - 3 les Guillotons 58310 Saint-Amand-en-Puisaye. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL25020262

A.M.V.I. - RCS Nevers 839 374 196 - négoce de pièces détachées de tous types de véhicules. maintenance et réparation de véhicules poids lourds et utilitaires et de tous types de véhicules. diagnostic de pannes mécaniques et électroniques sur tous types de véhicules. achat, vente de tous types de véhicules neufs et d'occasion. conseil technique véhicules poids lourds et utilitaires. travaux de soudure et de découpage métaux. location de véhicules -8 rue des Grands Prés 58000 Nevers. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL25020263

LA MAISON DU RIDEAU - RCS Nevers 884 568 411 - la vente, la pose, la réparation de rideaux, moustiquaires, stores volets roulants, marquises, tissus d'ameublement - 2 place Maurice Ravel 58000 Nevers. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL25020264

EAT DELICES - RCS Nevers 839 887 528 - préparation et ventes pizzas, sandwiches, pâtes, salades et boissons non alcoolisées sur place et à emporter -5 square Gambon 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL25020265

SCHAUENBOURG Laurent - RCS Nevers 485 128 631 - café, bar, brasserie, loto, pmu, loterie nationale, bimbeloterie, débit de tabac - 13 rue Perrreimond 58300 Champvert. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.. Le Greffier

AL25020266

KALLISTE 20 - RCS Nevers 848 064 689 - bar brasserie - 16 place de la Pêcherie 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.. Le Greffier

AL25020267

LAVRENENKO Grégory - RCS Nevers 437 875 727 - tous travaux forestiers - les Chaumes 58700 Saint-Bonnot. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.. Le Greffier

AL25020268

OCEANIA PISCINES - RCS Nevers 894 186 360 - la construction, la rénovation de toutes installations de piscines enterrées, hors sols, de saunas, spas et abris, la distribution de tous articles de piscines et accessoires, de produits d'entretien. La réalisation de services d'entretien, de dépannage, de pose et d'installations diverses - 60 route du Moulin à Vent 58490 Saint-Parize-le-Châtel. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL25020269

Bourgogne Automobile 58 NAMOYAN Hasan - RCS Nevers 903 193 555 -achat revente tous véhicules d'occasion - 6 rue Blaise Pascal 58000 Nevers. Jugement en date du 22/09/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL25020270

SELARL LAURA GAGNEUL NOTAIRE
13 place de l'Eglise
44660 ROUGE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU FEY

Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 1524 euros.
Siège social : Route DE VILLECHAUD
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE.
419823729 RCS de Nevers

Aux termes d'une décision en date du 17 septembre 2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, Monsieur Jérôme DUBOIS et Madame Nelly FEYAERTS, le siège de la liquidation est fixé au domicile de Mme FEYAERTS, 12 rue Louis Davy, 44110CHATEAUBRIANT et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du jour de ladite assemblée.
La société sera radiée du RCS du NEVERS.
Pour avis, Me Laura GAGNEUL

AL25020301

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 18/09/2025, il a été constitué une SARLU dénommée: L'EPICURIEN
Objet social : Brasserie, restaurant, préparation de plats cuisinés sur place ou à emporter
Siège social : 9 Rue Jules Renard 58500 CLAMECY
Capital : 1 000 euros
Gérance : Michel DAULARD demeurant 18 rue de l'île margot 58500 CLAMECY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers
Pour avis.

AL25020203

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CLAMECY du 15 septembre2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : ETA BONNOTTE
Siège social : Le Val des Rosiers, 58500 CLAMECY
Objet social : Entreprise de travaux agricoles
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 7 500 euros
Gérance : Didier BONNOTTE, demeurant Le Val des Rosiers 58500 CLAMECY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS 58000.
Pour avis, la Gérance

AL25020245

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/09/2025 il a été constitué une SASU dénommée :
MOA CONCEPT
Siège social : 7 BIS BD DE LA REPUBLIQUE 58000 NEVERS
Capital : 100€
Objet : ISAOLTION EXTERIEURE, MACONNERIE GENERALE
Président : M OULAD ACHJAR MONIR, 14 RUE DU STADE 71300 MONTCEAU LES MINES.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL25020286

YONNE

// MODIFICATION

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

COOPÉRATIVE GERMINAL

Société Anonyme Coopérative de Consommation
à capital variable
Siège social : 22 Rue de Preuilly
89000 AUXERRE
307 019 091 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 12 août 2025, il a été décidé :
- de nommer Madame Christelle GARNIER,-demeurant 2 Route d'Egleny Anquin 89110 SAINT MAURICE LE VIEIL en qualité de Directrice Générale, en remplacement de Madame Audrey BARDOS, démissionnaire,
- de mettre en place une délégation de Présidence du Conseil d'Administration et de nommer jusqu'au 31 octobre 2025, Monsieur Pascal ROUGER, demeurant 25 Rue de Champlys 89000 AUXERRE, en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Audrey BARDOS,
- de nommer Madame Audrey BARDOS en qualité de Vice-Présidente,
- de mettre fin au mandat de directeur général délégué de Monsieur Wilfrid CAMBIANICA,-Monsieur David GILBERT et Monsieur Pascal ROUGER.
Pour avis, Le Conseil d'Administration

AL25020213

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

SAS KLABALZAN FREDERIC

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
porté à 311 300 euros
Siège social : 11 rue d'Argenteuil
89160 SAMBOURG
938 772 670 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 septembre 2025que le capital social a été augmenté de 310 300 euros par voie d'apport en nature à effet rétroactif du 1er janvier 2025.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :Le capital social est fixé à mille euros (1 000euros).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à trois cent onze mille trois cents euros (311 300 euros).

AL25020246

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS NH VITICULTURE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social :
9 rue Ambroise Paré
89400 MIGENNES
RCS SENS 920 548 930

Aux termes des décisions de l'associé unique du 31/01/2025, il résulte qu'à compter du 31/01/2025 :
- le siège social a été transféré 18 Grande Rue 89230 ROUVRAY
- la nouvelle adresse de M. Nicolas HONIG, Président, est la suivante : 18 Grande Rue 89230 ROUVRAY
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE
Pour avis.

AL25020256

S.J.B. Société d'Avocats

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI ROYTOIT

Société civile immobilière
au capital de 40 000 euros
Siège social :
ZI Vauplaine
89700 TONNERRE
751 852 245 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 16 juillet 2025, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Claude ROY de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.Messieurs Bastien, Yohan et Julien ROY sont maintenus dans leurs fonctions de co-gérants.

AL25020271

SCP Maîtres Caroline BRISSON et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (89000),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination sociale : SCI DE SEMILLY
Forme : S.C.I.
Siège social : AUXERRE (89000) 15 rue Aristide Briand
Capital social : 96.000,00 €
N° d'immatriculation au RCS D'AUXERRE : 489511618
Aux termes d'un acte de cession de parts sociales reçu par Maître Vincent VILLECOURT, Notaire à AUXERRE, en date du 23 septembre 2025, les associés ont procédé à la nomination de Monsieur Abdelkrim KNIOINE, demeurant à AUXERRE (89000) 9 rue des Champoulains en qualité d'unique gérant.
Les statuts ont été modifiés en conséquence
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE

AL25020274

TRANSFERT DE SIÈGE

LA LAITERIE

SCI LA LAITERIE
SCI au capital de 210 €
Siège social : 18 rue Aristide Briand
89220 BLENEAU
832 764 781 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AG du 23/08/2025, il a été décidé de transférer le siège social au **3 bis rue des remparts 89350 CHAMPIGNELLES** à compter du 23/08/2025.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL25020281

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

TRANSFORMATION

NEWPATINAGE

SARL transformée en SAS
Au capital de 1 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 4 rue de Londres
89470 MONETEAU
884 490 632 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du16/09/2025, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 500 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés,doit être autorisée par la Société.
M. Thierry VOEGELI, gérant, a cessé ses fonc-

ANNONCES LÉGALES

tions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
M. Thierry VOEGELI demeurant 4 Rue de Londres 89470 MONETEAU
DIRECTEUR GÉNÉRAL : M.Alexandre RICCITELLI demeurant 4 Rue de Londres 89470 MONETEAU
Pour avis, le Président.

AL25020289

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif aux annonces parues dans ce même journal le 06/06/2025 concernant AJS TAXIS (881679799 RCS SENS), il convenait de lire : les 2 actes SSP de location-gérance d'ALLIANCE TAXI 89 à AJS TAXIS ont été conclus le 15/05/2025, pour une durée d'1 an à compter du 01/06/2025, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.
Pour avis

AL25020002

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de centrale photovoltaïque au sol sur les communes de Perreux-Charny et Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi de la Région de Charny
En application de l'arrêté n° ART09_2025 de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, il sera procédé à une enquête publique unique afin d'informer le public et recueillir ses observations éventuelles relatives au projet de parc photovoltaïque au sol de Perreux-Charny et à l'évolution du PLUi de la Région de Charny.
Le projet est plus précisément situé sur un ensemble de quatre (4) parcelles cadastrales, ZI 0018, ZI 0019, ZK 0099 et ZK 00100 cumulant une emprise parcellaire de 6,7 ha. Localisé sur le lieu-dit Les Pâtures, le terrain d'étude est occupé par une prairie et une piste d'ULM, entourée au nord d'une haie arbustive, par un terrain agricole à l'est, et par deux routes communales au sud et à l'ouest. Il s'insère dans un contexte agricole.
Il est procédé à une enquête publique unique dans le cas présent où les consultations du public de plusieurs projets, plans ou programmes peuvent être organisées simultanément et que l'organisation d'une telle enquête contribue à améliorer l'information et la participation du public.
L'enquête publique unique se déroulera du lundi 29 septembre à 9h00 au vendredi 31 octobre jusqu'à 17h00 inclus (heure légale française), durant une période de 33 jours consécutive.
Les personnes responsables de la procédure sont la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, 4, avenue du Général Leclerc à 89170 Saint-Fargeau représentée par M. Jean-Philippe Saulnier-Arrighi, Président, et la SAS Photosol Développement, 40-42, rue la Boétie à 75008 Paris, représentée par M. Thomas Aubagnac.
L'autorité chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique est la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, domiciliée 4, avenue du Général Leclerc, 89170 Saint-Fargeau.
Le dossier d'enquête publique, comprenant toutes les pièces et avis exigés selon l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, y compris l'étude d'impact du projet de centrale photovoltaïque et l'avis de la MRAe, le procès-verbal d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées ainsi que la décision de la MRAe de soumettre à évaluation environnementale la procédure d'évolution du PLUi et son rapport sur les incidences environnementales, sera consultable pendant la durée de l'enquête publique sous format papier et sur un poste informatique en mairie de Charny-Orée-de-Puisaye et uniquement sur format papier en mairie déléguée de Perreux et au siège de Puisaye-Forterre aux jours et heures habituels d'ouverture indiqués ci-dessous.
Un registre d'enquête papier à feuillets non mobiles sera mis à disposition en mairie de Charny-Orée-de-Puisaye, en mairie déléguée de Perreux et au siège de la Communauté de communes afin de recevoir les observations éventuelles et propositions du public. Le dossier d'enquête publique sera également disponible sur internet sur les liens suivants : https://www.puisaye-forterre.com/vivre/urbanisme/ et https://www.ccop.fr/
Le public pourra également consigner ses observations uniquement pendant la durée de l'enquête publique :
- en les adressant par courrier à l'adresse suivante :
- M. le Commissaire enquêteur, Communauté de communes de Puisaye-Forterre, service urbanisme, 4, avenue du Général Leclerc à 89170 Saint-Fargeau
- par courriel adressé à : document.urbanisme@cc-puisayeforterre.fr, en indiquant comme objet : Enquête publique-Photovoltaïque Charny-Perreux
Les observations adressées en dehors de la période de l'enquête publique ou sur une autre adresse mail ne seront pas traitées. Les observations et propositions reçues par courrier et courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le site internet de Puisaye-Forterre et de Charny-Orée-de-Puisaye : https://www.puisaye-forterre.com/vivre/urbanisme/ et https://www.ccop.fr/
M. Jean-Paul Montmayeul, inspecteur central des douanes, à la retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Dijon par décision n° E25000046/21 du 19 mars 2025. Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public lors des permanences indiquées dans le tableau ci-dessous.
Site de l'enquête, Permanences, Jours et heures d'ouverture
Siège de Puisaye-Forterre
4, avenue du général Leclerc 89170 Saint-Fargeau, Pas de permanence, ouverture au public: Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mairie de Charny-Orée-de-Puisaye
60, rue de la Mothe 89120 Charny, Permanences dans la salle des banquets Lundi 29 septembre de 9h00 à 12h00 , Samedi 18 octobre de 10h00 à 12h00, Vendredi 31 octobre de 14h00 à 17h00. ouverture au public: Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, Le samedi de 10h00 à 12h00
Mairie déléguée de Perreux
45, rue Irène Chiot 89120 Perreux
Permanences : Vendredi 10 octobre de 14h00 à 17h00. ouverture au public: Le vendredi de 14h00 à 17h00
Au terme de l'enquête publique unique et après remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, l'arrêté, accordant, sous prescriptions éventuelles, ou refusant le Permis de Construire de la SAS Photosol Développement, sera délivrée par le Préfet de l'Yonne après examen des observations du public, des avis des services consultés et des conclusions du commissaire enquêteur.
Au terme de l'enquête publique unique et après remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de communes de la Région de Charny, sera soumise, après modifications éventuelles, à l'approbation du conseil communautaire de la communauté de communes après examen des observations du public, des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, en Mairie de Charny-Orée-de-Puisaye et en Mairie de Perreux à compter de leur date de réception ainsi que sur le site internet de la communauté de communes de Puisaye-Forterre; https://www.puisaye-forterre.com/vivre/urbanisme/ et de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye; https://www.ccop.fr/

AL25019967

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE DE CHITRY

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2025-360 du 20 septembre 2025, du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme, le dossier présenté par la SAS CHITRY ENERGIES (groupe BAYWARE) relatif à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc agrivoltaïque, d'une emprise de29,76 ha et d'une puissance totale de 22,95 MWc sur leterritoire de la commune de CHITRY, est soumis à enquête publique.
Cette enquête se déroule à la salle des fêtes annexe de la commune de CHITRY (allée du Parc), pendant 32 jours consécutifs, du mardi 21 octobre 2025 (15 h) au vendredi 21novembre 2025 (13 h).
Pendant toute la durée de l'enquête, du mardi 21 octobre2025 (15 h) au vendredi 21 novembre 2025 (13 h), le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Monsieur Michel GENEVES, est nommé commissaire enquêteur titulaire par la Présidente du Tribunal administratif de Dijon et Monsieur Gérard POTEL est nommé commissaire enquêteur suppléant, pour diligenter l'enquête.
Monsieur Michel GENEVES recevra, en personne, à la salle des fêtes annexe de la commune de CHITRY, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, de la manière suivante :
- mardi 21 octobre 2025 de 15 h à 18 h
- mercredi 05 novembre 2025 de 10 h à 13 h
- jeudi 13 novembre 2025 de 15 h à 18 h
- vendredi 21 novembre 2025 de 10 h à 13 h
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-ep-chitry@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit au siège de l'enquête :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de CHITRY
ou
- courrier adressé au commissaire enquêteur, mairie de CHITRY
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 21 octobre 2025 au 21 novembre 2025 à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, à la mairie de CHITRY, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Julie VENANT, chargée du projet pour la SAS CHITRY ENERGIES (société BAYWARE) - 105, Rue La Fayette - 75010 PARIS - Email : julie.venant@baywa-re.fr - Tel :07.65.18.66.76

AL25020185

// DIVERS

Réhabilitation et rénovation énergétique de l'école et création d'une annexe extérieure

AVIS POUR UN MARCHE PUBLIC

Préambule
Le 1er août 2025, l'Acheteur Public s'est réuni pour procéder à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres lancé pour la réhabilitation et rénovation énergétique de l'école et création d'une annexe extérieure.À l'issue de cette ouverture, les lots suivants ont été dépourvus :
Lot 01 – Terrassements, Réseaux et abords extérieurs
Lot 02 – Démolition, GO et façades
Lot 07 – Menuiseries intérieures bois
Lot 11 – Plomberie, Sanitaires et CVC
Lot 12 – Électricité, Courants faibles
La présente consultation a pour objet le lancement de la consultation des lots cités ci-dessus.
Étendue de la consultation
Consultation en procédure adaptée conformément aux articles L.2120-1-2°, L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.
Type de marché
Marché de travaux
Acheteur public
SIVOS DES PORTES DU MORVAN
4 rue de la Cure 89200 MAGNY
Tél 03 86 33 11 31
Courriel sivosdesportesdumorvan@orange.fr
Décomposition en lots
Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :
Lot 01: Terrassements, réseaux et abords extérieurs CPV 45112500-0
Lot 02: Démolitions, gros œuvre et façades CPV 45223220-4
Lot 07: Menuiseries intérieures bois CPV 45421000-4
Lot 11: Plomberie, sanitaires et CVC CPV 45330000-9
Lot 12: Électricité et courants faibles CPV 45311200-2
Architecte
ATRIA ARCHITECTES
La Pyramide
7 bis rue de la Plaine des Isles - 89000 AUXERRE
Tél 03 86 51 25 24
Courriel agence@atria-archi.com
Économiste de la construction & OPC VEM
6 à 12 avenue de la Turgotine - 89000 AUXERRE
Tél 03 86 51 11 77
Courriel sarl.vem@wanadoo.fr
Date prévisionnelle de démarrage des travaux
La période de préparation devrait démarrer semaine 48/2025.Les travaux devraient démarrer semaine 02/2026.
Délai d'exécution du marché
Les travaux seront exécutés, à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de les commencer dans un délai total de travaux de onze (11) mois.
Le délai de la période de préparation d'un mois est compris dans le délai global d'exécution des travaux.
Les délais d'exécution propres à chacun des corps d'états s'insèrent dans ce délai d'ensemble, conformément au planning contractuel.
Visite du site
La visite du site est obligatoire pour tous les lots.Prise de RDV par tél au 03 86 33 11 31 ou par courriel à **sivosdesportesdumorvan@orange.fr**.
Critère de choix des offres et les modalités de réponse
Sont détaillés dans le règlement de consultation.
Communication du DCE
Le Dossier de Consultations des Entreprises est disponible par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation **https://www.ternum-bfc.fr**
Date limite de réception des offres
Le vendredi 31 octobre 2025 à 12:00.
Durée de validité des offres
Les offres sont valables pendant cent cinquante (150) jours à partir de la date limite de remise des offres.
Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion
Date de la publication : vendredi 12 septembre 2025.

AL25020293

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 3 février 2012,
Madame Andrée Marcelle BARFÉTY, en son vivant retraitée, domiciliée fiscalement à GRON (89100), 29 Route Départementale 72, mais demeurant à SENS (89100), 78 Rue Victor Guichard, dans l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes dénommé « Notre Dame de la Providence », née à OUANNE (89560) , le 11 mars 1932, veuve de Monsieur Jean Auguste François SIMONET et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française, résidente au sens de la réglementation fiscale, décédée à SENS (89100), le 9 décembre 2021,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt et de description reçu par Maître Christophe DUGROSSY, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office notarial » dont le siège est à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, le 22 septembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Christophe DUGROSSY, notaire à SENS (89100), 28 Avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS (89100) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25020210

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Cindy LEGUEDARD,notaire à MONTIGNY SUR LOING, le 19 septembre 2025, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant,par M. Pascal Roger NOLLEAU, retraité, né à FONTAINEBLEAU (77300) le 25 juillet 1958, et Mme Isabelle Joëlle Sandrine JOULIN LOUSTAUNAU,en invalidité, née à ASNIERES SUR-SEINE (92600) le 30 décembre 1964,demeurant ensemble à JOUY (89150) 19 route de Bazoches, mariés à la mairie de HERICY (77850) le 30 avril 2005, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions éventuelles doivent être adressées dans les trois mois de la date de parution du présent avis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Cindy LEGUEDARD,notaire, 7 route de Marlotte 77690 MONTIGNY SUR LOING.
Pour avis et mention.

AL25020219

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl AUTOSTAR 105 Rue des Mignottes 89000 Auxerre (ventes automobiles). SIREN 902114602. CIP 4951. Date de cessation des paiements : 22/03/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020222

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de l'entreprise individuelle de Madame Linda BOUHAMOUM 13 Boulevard du 11 novembre 89000 Auxerre (services personnels). SIREN 879407930. CIP 4952. Date de cessation des paiements : 22/03/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020223

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS à associé unique CONSTRUCTIONS MONTOISES 3 Rue du 8 Mai 1945 89250 Mont-Saint-Sulpice (maçonnerie). SIREN 894521582. CIP 4953. Date de cessation des paiements : 22/03/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020224

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS LE DÉLICE 60 route d'Auxerre 89380 Appoigny (restauration rapide). SIREN 877617118. CIP 4954. Date de cessation des paiements : 22/03/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020225

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de l'entreprise individuelle de Monsieur Rudy Jean-Claude HURBOURG 3 place du Général Gras 89800 Chablis (Courtier en travaux). SIREN 929939502. CIP 4956. Date de cessation des paiements : 11/09/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020226

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de l'exploitant agricole Monsieur Romantin BENOIST 18 rue Cornu 89160 Sennevoy-le-Haut. CIP 4957. Date de cessation des paiements : 01/09/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020227

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique MONT BLANC AUTO 70 Avenue de Saint-Quentin 89470 Monéteau (négociant automobiles). SIREN 848593026. CIP 4958. Date de cessation des paiements : 22/03/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020228

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique PSV Cuisine 71 route d'Auxerre 89380 Appoigny (achat revente de cuisines et meubles de salle de bains). SIREN 934274911. CIP 4959. Date de cessation des paiements : 12/11/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020229

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS RELAIS FLEURI 1 lieudit la Cerce 89200 Sauvigny-le-Bois (hôtel-restaurant). SIREN 985347558. CIP 4960. Date de cessation des paiements : 31/08/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020230

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique BHR Bourgogne Hôtel Restauration 9 rue du Faubourg Saint-Martin 89600 Saint-Florentin (hôtel-restaurant). SIREN 934337999. CIP 4961. Date de cessation des paiements : 15/11/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020231

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SCI ELIDAN 5 à 9 rue Pasteur 89200 Avallon (gestion d'immeubles). SIREN 343224606. CIP 4962. Date de cessation des paiements : 22/09/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL25020232

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 12 ans à l'encontre de Monsieur Claude GEOFFROY 4 Allée Jacquard Batiment B 89000 Auxerre RCS Auxerre 508336104. CIP 4649

AL25020233

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 8 ans à l'encontre de Monsieur Pierre-Emmanuel LESAVRE 26 Rue du Clos 89000 Auxerre RCS Auxerre 509999595. CIP 4817.

AL25020234

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 arrêtant le plan de redressement sur une durée de 10 ans au profit de la SAS à associé unique A VOS ENVIES 10 Rue de la Grande Vallée 89240 Parly (menuiserie). RCS Auxerre 841027667. CIP 4776. Commissaire au plan : la SELARL DETROIT en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL25020235

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl «SARL SOYKAN» 2 rue des Sources 89200 Avallon (Travaux forestiers, abattage, élagage, espace verts, nettoyage de forêt, coupe de bois, achat et vente de bois de chauffage). RCS Auxerre 799162706. CIP 4930. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL25020236

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire avec poursuite d'activité jusqu'au 15/10/2025 de l'entreprise individuelle de Monsieur Rémy DOS SANTOS 16 Voie Romaine 89600 Vergigny (travaux de maçonnerie générale). RCS Auxerre 828741496. CIP 4885. Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 12 Boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL25020237

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Monsieur Antonio DA SILVA 17 rue de Séchet 89800 Chablis. RCS Auxerre 533906400. CIP 4684.

AL25020238

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Madame Dominique Pierrette SALMON 26 route de Saint-Florentin 89230 Montigny la Resle. RCS Auxerre 922212485. CIP 4886.

AL25020239

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique BATIROX étendue à sa dirigeante Madame Claire SADIER - 53 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre. RCS Auxerre 809272065. CIP 4890.

AL25020240

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 22/09/2025 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique EURL TTM 9 les Buzeaux 89520 Saints-en-Puisaye. RCS Auxerre 817740814. CIP 4277.

AL25020241

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 24/09/2025 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de l'entreprise individuelle de Monsieur Patrick Marcel NOL 16 route de Lucy le Bois 89440 Sainte-Colombe (transports routiers). RCS Auxerre 377714647. CIP 4900. Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL25020253

Me Jean-David FONTENEAU
Notaire
1 rue Etienne Dolet
89800 CHABLIS

DE SAISINE DE LEGATAIRES UNIVERSELS DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 2 décembre 2008, Madame Andrée BILLAUD, en son vivant retraitée, ayant demeuré à CHABLIS (89800), 18, rue de Reugny, veuve de Monsieur Jean FEUILLEBOIS et non remariée, née à CHABLIS (89800) le 23 août 1929, décédée à AUXERRE (89000) le 23 janvier 2022, a institué deux légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (89800), suivant procès-verbal en date du 12 mai 2025, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (89000) le 19 mai 2025.
Les oppositions sont à former en l'étude de Maître Jean-David FONTENEAU notaire à CHABLIS (89800) 1, rue Etienne Dolet, chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
Pour avis
Le Notaire

AL25020275

SUCCESSION OLOGRAPHE OU MYSTIQUE

Suivant testament olographe en date du 06 octobre 2023, Madame Wendy Camille MARTIN, en son vivant surveillante pénitentiaire, demeurant à COUTARNOUX (89440) 20 rue des Murs.
Née à DIJON (21000) le 11 décembre 1997.
Célibataire.
Ayant conclu avec Madame Adeline LARDENOIS un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 24 août 2021, enregistré de ASNIERES LES DIJON le 30 août 2021.
Contrat non modifié depuis lors.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à SOMBERNON (21540) (FRANCE) le 11 août 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Angélique SUREAU, Notaire titulaire d'un Office Notarial à L'ISLE-SUR-SEREIN, 8 - 10, Montée du Calvaire, le 23 septembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me SUREAU, notaire à L'ISLE SURSEREIN (89440) 8-10 Montée du Calvaire, référence CRPCEN : 89035, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25020283

Commune de LIGNY-LE-CHÂTEL

AVIS AU PUBLIC

Révision allégée du plan local d'urbanisme
Par délibération du 16 septembre 2025, le Conseil municipal a modifié la prescription de la révision allégée n°3 de son Plan Local d'Urbanisme en vue d'étendre la demande de classement d'une zone An en zone UBe pour permettre l'implantation d'une infrastructure électrique liée au réseau HTA et à la présence du Poste Serein. La surface concernée passe de 8 000 m² à 15 100 m².
Cette délibération précise les modalités de concertation avec la population.
Cette délibération est affichée à la mairie.

AL25020294

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AUX RIVES DE L'YONNE

Société à responsabilité limitée
En cours de liquidation
Au capital de 7 623,00 euros
Siège social et siège de liquidation :
48 B rue Emile Tabarant
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE
950 499 160 RCS SENS
Liquidateur : M. Kilian FAGUAIS
Demeurant 48 rue Emile Tabarant
89400 LAROCHE-SAINT-CYDROINE

Aux termes d'une délibération en date du 29 août2025, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, le liquidateur.

AL25020214

ANNONCES LÉGALES

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, location ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ANNAY LA COTE - 4 ha 85 a 18 ca – bois taillis, landes, futaies résineuses - 'LES FLECHES' : A - 0347 - 'LA FAMINE SOUS MONTOISON' : A – 0431 – 0443 – 0448 - 0449 - 'PIERRE PUSSINIERE' : B - 0321 - 'VOLLERY' : B – 0686 - 0722 - 'LES COQS' : B – 0745 -0748 – 0787 - 0796 - 'CHENE POUILLEUX' : B – 0303 – 0304 - 0310 - 'NOEL' : B – 0804 – 0820 - 0837 – zonage: zone N du PLU.

JOUX LA VILLE – landes - 1 a 13 ca - 'POURLY' : XR -0080 – zonage : zone A du PLU.

SERGINES - 28 ha 43 a 70 ca – terres occupées – zonage : RNU :

- 1 ha 40 a 40 ca - 'MOQUE PANIER' YM - 0017

- 27 ha 03 a 30 ca - 'TERRES DE LA COUR' : YB - 0012 - 'LE HAUT DU QUILLET' : YK - 0005 - 'MOQUE PANIER' : YM -0014 – 0015 - 0016

THAROT - 28 a 17 ca – bois taillis, landes, futaies résineuses - 'SOUSNOEL' : A - 0111 - 'DERRIERE LA GARENNE' : A - 0132 - Zonage : zone N du PLU

VERMENTON – terres, prés, landes – fonds occupé en partie - zonage : zones A et N du PLU.

- 83 a 90 ca - SUR LA CHARRIERE OUEST - ZD- 06

- 55 a 00 ca – 'PRES DES ROYES' – 330ZE – 40.

- 11 a 80 ca – 'LA RUELOTTE' – 330ZD – 64.

- 23 a 46 ca – 'COTE GRELE' – 330C – 586.

- 6 ha 22 a 97 ca – 'LA BORDE' – 330ZP – 09 -19 – LA COTE DES PRES – 330ZN – 100-104 – PRES DES ROYES – 330ZE – 26 – LA METAIRIE EST – 330ZE – 16 – LE CORBIER NORD – 330ZC – 38 – LES VOUX TORSES – 330ZC – 08 – CHENEVIERES DU PUISAT – 330AC – 265 – CHAMP DE LA FOUCHERE – 330AB – 05 – LES VIEUX VALLOTS - 330E – 1649 – LE VAU DE LANNARD – 330E – 1371 – LA COTE POINSOT SUD – 330E – 796 – PERRIERES CHAPELLE ST THIB – 330D – 1089 – GOULOT DE BOURDENAY NORD – 330B – 490 – BOURDENAY – 330B – 382.

- 7 ha 78 a 50 ca – 'VAL DE NITRY NORD' : B – 0558 – 0561 - 0636 – LE VAL DANJEAN NORD – B – 763 – ADROIT DU VAL DU CROT – B – 852 – BEAUVAIS – B – 1000 – CHAMP JEANNOT – C – 339 – COTAT GRELE – C – 367 – LES PLANTS SACY – C – 454 – 482 – ENVERS DE CAUSSE – D – 216 – LA TRAMURE – D – 287 – VALLEE DE CAUSSE – D – 313 – SUR CAUSSE – D – 402 – SUR LA COURROIE – D- 1138 – DERRIERE LES GRANDS DESERTS – E – 580 – VIGNES DESSUS LE TARTRE – E – 1026 – LES VAUX RAINAINS – E- 1057 – LES PETITS VAUX RAINAINS – E – 1236 – LES ROUSSE-BILLONS – E – 1898 – 1920 – LES VOUS TORSES SUD – F- 151 – CHAMPS JEAN LOUTE – ZB – 192 – 196 – LA CHARRIERE DE SACY – ZD – 85 (A,B) – HAUT DE LA CREUSE – ZL – 48- LES CERISIERS – ZV – 20 – PLISSON – ZV – 28.

- 6 ha 98 a 15 ca - 'TUE SERPENT' : F – 0299 - 'COTE GRELE' : C – 0572 - VAL VIARD' : B – 0191 – BALACHES – B – 324 – LE VAL DANJEAN NORD – B – 793 - 'LA CHAPELLE EST' : B – 1038 - CHAMPS LABIQUE' : C – 0002 - COTAT LENTY'' : C – 0059 – 0073 – 0084 - 0120 - ' LES GRANDS CHAMPS SACY' : C – 0241 – COTE GRELE – C – 572 - 'BAS DU BOUPART' : C - 0680 – 'LA GARENNE' : C - 0729 - ''VIGNES DU BOUPART' : C – 0682 - 'LES CHAMPS DU BOUPART' : C - 0704 – SUR LA COURROIE – D – 1119 – COTE NEUVE – D – 1265 – 1274 – 1282 – 1283 – LA COTE POINSOT SUD – E – 742 – TUE SERPENT – F – 299 – LA RUELOTTE – ZD – 62 – LA METAIRIE EST – ZE – 31 – LES MENAISIERS – ZI – 12 – BOUTRET – ZR – 118.

- 34 a 42 ca : terre et bâtiments d'exploitation occupés - LA RUELOTTE – ZD 67 (A,Z) – 121.

- 55 ha 16 a 91 ca : terres, prés, landes, bâtiments d'exploitation – fonds occupé en partie – servitude éolienne sur les parcelles ZB 184-185-186 et 187 - 'COTE GRELE' : C – 0580 (A,B) – 0583 – 0584 – 0585 – 0588 – 0589 – 0590 – 0591 – 0592 - 0594- 0595 - 601- 0602- 0603 - 'LE R U' : C – 0563 – 0564 - 0569 - 0570 - 0571 – 'VALL ON BATAILLE' : B – 1044 – 1045 - 'VALL EE DE CAUSSE' : D – 0309 – 0312 - 'SUR LE TARTRE' : E – 0119 - 'LA C OTE POINSOT SUD' : E-0744 - 'LES VOUS TORSES SUD' : F- 0170 – 'LA M ARNE OUEST' : ZB-0167 - 'CHAM PS JEAN LOUTE' : ZB – 0184 - -185 – 0186 – 0187 – 0188 – 0189 – 0190 – 0191 - -0193 – 0194 - 'LE C ORBIER NORD' : ZC-0037 – LA FARGE OUEST – ZD – 29 – VAL DE NITRY SUD – ZD - 77 - 'LA C HARRIERE SACY' : ZD – 0086 – 0106 – LA RUELOTTE – ZD – 120- 'LA METAIRIE EST' : ZE - 0012—0013—0018 – PRES DE ROYES – ZE – 25 – LA CARRE – ZE – 128 – MORT POUX' : ZE-0141 – 0261 – 0262 – 0263 – 0264 – 0265 – 0266 – 0267 – 0268 -0269 – CHEMIN DE PRECY – ZE – 147 – 148 -149 -COTE GRELE- ZE- 151 – LE TROT – ZE – 158 – SUR LA CREUSE – ZE – 188 – LES PERRIERES - ZE-0205 – 0216 – 0217 - 0218 – 1 RUE RESTIF DE LA BRETONNE – ZE – 273 – LES PETITES AUBUES – ZL – 36 -37 -39 – LES COTES – ZM – 16 – 18 – 22 -48 – LA LEVEE – ZN – 154 – LA BORDE – ZP – 26 – 27 – SUR LE VEZEAU – ZP – 59 – LES GLACIAUX – ZR – 38 – SUR BOUTRET – ZR – 114 – LE VAU FOURNOY – ZR – 131 – 132

VILLETHIERRY – terre occupée - 3 a 30 ca - 'BOISDES BAUDRIERS' : ZR – 0002 – zonage : RNU

NITRY - 7 ha 91 a 83 ca - Location par le biais d'un bail SAFER à compter du 01/10/2025 de parcelles en nature de terres et prés, d'une durée de 6 ans - 'LES TERREAUX FROIDS' : G – 0165 - 0166 - 'CHEMIN DE VORME' : U - 0071 - 'LES VAUX FRIERS' : V - 0127ZD – 0041 - 0042 - 'LES RUELLES' : ZE – 0077 – zonage : zone A du PLU.

VERMENTON - Location par le biais d'un bail SAFER à compter du 01/10/2025 de parcelles en nature de terres et prés, d'une durée de 6 ans, classées en zone A du PLU :

- 9 ha 86 a 69 ca – COTE GRELE - 330C - 593 – LE CORBIER NORD - 330ZC – 43 – SUR LA CHARRIERE OUEST - 330ZD – 09 – GOULOT DE BOURDENAY – 330ZD - 26 (A,B) – LES HATES - 330ZE - 136 (A,B) – SUR LA CREUSE – 330ZE -171 – LES ECHOITRES – 330ZN – 48 – PRES DE L HOPITAL – 330ZN - 120 – LES GRANDS CHEMINS – 330 ZR - 39.

- 17 ha 12 a 36 ca – LES FOURCHES L EVEQUE - 330B - 671 – LE VAL DANJEAN NORD – 330B -812 – LE PILE – 330B - 813 – 814 - 816 – 817 – BEAUVAIS – 330B 1027 – LE VALLOT - 330F – 428 – LA FARGE OUEST - 330ZD – 30 – 36 – 39 – 40 – TIETACO – 330ZD - 53 – 55 – 56 – 47 – LA RUELOTTE – 330ZD – 61 – LA VAL DAUJEAN – 330ZE 53 – SUR LA CHAPELLE – 330ZE- 119 – SUR LA CREUSE – 330ZE – 167 – HAUT DE LA CREUSE – 330ZL – 52 – 53 – 56 – LES GRANDES AUBUES – 330ZL – 64 – 67 – LES COTES – 330ZM – 28.

- 5 ha 24 a 60 ca – LES VOUX TORSES – 330ZC – 10 – LA FARGE OUEST – 330ZD – 35- PRES DES ROYES – 330ZE – 27 – LE VAL DAUJEAN – 330ZE – 42- SUR LA CHAPELLE – 330ZE – 122 – SOUS LA COTE POINSOT – 330ZO – 23 (A,B).

VERMENTON - Intermédiation locative - location par le biais d'un bail rural à long terme d'une durée de 18 ans -Terres, prés, landes et vignes – zonage : zones A et N du PLU :

- 9 ha 19 a 84 ca : 'LA FARGE SUD' : AD – 0341 – 343 - 1 RUE RESTIF DE LA BRETONNE – ZE – 121 – SUR VEZEAU – ZP – 33 – SUR LA CHAPELLE – ZE – 120 – LA FARGE OUEST – ZD – 37 – LA MARNE OUEST – ZB – 156 – LE CORBIER NORD – ZC – 35 – HAU DE LA CREUSE – ZL – 50 – LES GRANDES AUBUES – ZL 66 – LES ECHOITRES – ZN - 47 – LA RUELOTTE – ZD – 60.

- 39 ha 99 a 42 ca : SUR LE TARTRE – ZS – 23 (K,L) – LA MARNE OUEST – ZB- 168 - LA BROSSE BRUTE – ZR – 21 (A,B) – 23 – 24 – 25 - LES GRANDES AUBUES – ZL – 76 – 38 - LE CORBIER NORD – ZC – 137 – 33 – 32 – 46 – CHEMIN DE PRECY – ZE – 146- LES COTES – ZM – 15 – 20 – 23 - SOUS LA COTE POINSOT – ZO – 28 – LE HAUT DE LA VALLEE D ARG – ZP - 75 – SUR LE TARTRE – ZS – 23 – PRES DE L HOPITAL – ZN – 121 – LA FOURCHE – ZC – 06- COUCHE PIOTE – ZE – 252 – FALLIOT – ZL – 63 – LE GROS CHENE – D- 1595 – SUR LA CHARRIERE OUEST – ZD – 08 – GOULOT DE BOURDENAY – ZD – 25 (A,B) – MORT POUX – ZE – 139 (A,B) – LA LEVEE – ZN – 153 – SUR BOUTRET – ZR – 115.

- 34 ha 99 a 42 ca : LE PILE – B – 819 – CHEMIN DE PRECY – ZE – 145 – LES ECHOITRES – ZN – 49 – 50 – 52 – CHEMIN DE SACY – ZK – 38 – 40 (K,J) – 41 (K,J) – SUR LE TARTRE – ZS – 01 – LES PERRIERES – ZE – 215 (A,B) – HAUT DE LA CREUSE – ZL – 55 – LES GRANDES AUBUES – ZL – 65 – LA BORDE – ZP – 25 – PRES DE L HOPITAL – ZN – 123.

- 22 ha 48 a 55 ca : LA FARGE OUEST – ZD – 31 – 32 – 33 – VAL DE NITRY SUD – ZD – 75 – 74 – 76A – LA RUELOTTE – ZD – 59 (J,K) – LA CROIX MATHIEU NORD – ZR – 10 – 11 – GOULOT DE BOURDENAY – ZD – 24 – HAUT DE LA CREUSE – ZL – 54 – LES GRANDES AUBUES – ZL – 75 – SUR BOUTRET – AR – 116 – LA FOURCHE – ZC- 03 – LES BUZES – ZS – 27 -

BEINE – bois-taillis et terre – fonds occupé en partie - 1 ha 39 a 43 ca - 'VALLEE DE VAU BROU' : G-0224 – 0225 - 0227 - 'LA CROIX GAUTHERON' : G – 2152 - 2153 - 'SUR LES VALLINS' : ZB - 0046 - zonage : zones N et A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/10/2025 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020319

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LEHAHIAH

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 27 Avenue de Chatenoy
89000 AUXERRE
533 746 616 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 23septembre 2025, l'Associé Unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 juillet2025, déchargé Monsieur Eric DISEUR,-demeurant 27, Avenue de Chatenoy – 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui adonné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffedu tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL25020221

In Extenso ENTREPRENEZ L'AVENIR.

DISSOLUTION

SAINT CLAUDE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 Lieu-dit les 80 Besaces
89250 HAUTERIVE
Siège de liquidation :
21 lieu-dit les 80 Besaces
89250 HAUTERIVE
498 395 847 RCS AUXERRE

L'AGE réunie le 29/08/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/08/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Eugenio RAMOS, demeurant 21 lieu-dit les 80 Besaces, 89250 HAUTERIVE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation,réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé 21 lieu-dit les 80 Besaces 89250 HAUTERIVE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au R.C.S.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25020276

In Extenso ENTREPRENEZ L'AVENIR.

DISSOLUTION

ISPANA

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
10 Avenue de Saint Georges
89000 AUXERRE
Siège de liquidation
10 Avenue de Saint Georges
89000 AUXERRE
499 997 690 RCS AUXERRE

L'AGE réunie le 29/08/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31/08/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Eugenio RAMOS, demeurant 21 lieu-dit les 80 Besaces, 89250 HAUTERIVE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 10 Avenue de Saint Georges 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe d'AUXERRE, en annexe au R.C.S.
Pour avis
Le Liquidateur

AL25020282

// CONSTITUTION

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 23 septembre 2025, à BÉON.
Dénomination : ACHAT-VENTE 89.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 16 Rue des Bourguignons, 89410BÉON.
Objet : L'achat, vente, négoce sous quelque forme que ce soit de tous produits non réglementés, l'activité de débarras et nettoyage de biens immobiliers, locaux ou bâtiments industriels, l'activité de montage et démontage, la valorisation des objets et matières débarrassées ainsi que le commerce de détail de biens d'occasion, la plantation de végétaux, la taille d'arbres, la tonte de pelouse, le nettoyage,l'arrosage, à domicile ou en entreprise, sans l'utilisation réglementée de produits phytopharmaceutiques ou biocides, toutes opérations et toutes activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les actions sont librement négociables.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Monsieur David MARCEL 9 Chemin de la Petite Ile 89300 JOIGNY.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
Le Président

AL25020207

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 09/09/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :GJ PRO
Objet social : NETTOYAGE
Siège social :17 RUE DE LATTRE DE TASSIGNY 89400 Migennes
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : Mme GIL GIMENO JESSICA, demeurant 17 RUE DE LATTRE DE TASSIGNY 89400 Migennes
Immatriculation au RCS de Sens

AL25020215

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 septembre 2025 à Auxerre, il a été constitué une société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI ANGUISON
Forme : Société civile immobilière.
Objet : acquisition, location et gestion d'immeubles.
Capital social : 1 000 euros.
Siège social : 6 Rue du Colonel Rozanoff 89000 AUXERRE
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 1 000 euros.
Gérants : M. Romain RENARD demeurant ensemble 5 rue des Boucheries 89000 AUXERRE.M. Thomas DAMIEN, demeurant 7 Route des Robards 58440 LA CELLE SUR LOIRE
Cessions de parts : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à l'agrément d'une assemblée générale extraordinaire ou à décision des associés prise à l'unanimité.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenues au Greffe du tribunal de commerce de AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, les gérants.

AL25020243

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 17 septembre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **VUILLEMIN REGNIER IMMOBILIER**.
Siège social : SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) , 21 Allée du Petit Bois .
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : CENT SOIXANTE-DEUX MILLE EUROS (162 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Apports en numéraire : Madame Annick VUILLEMIN la somme de quatre-vingt mille euros (80 000 EUR). Madame Joséphine VUILLEMIN la somme de quatre-vingt-deux mille euros (82 000 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premier GERANT : Madame Joséphine VUILLEMIN, demeurant à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) 1 bis rue de l'Egalité.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL25020247

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à VILLIERS-LOUIS (89320) le 12 septembre 2025, il a été constitué une société aux caractéristiques suivantes :
Forme : Société civile immobilière
Dénomination : MJMS Immo
Objet : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Siège social : VILLIERS-LOUIS (89320) , 15 rue Colatte
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 100,00 €, d'apports en numéraire, divisé en 100 parts de 1,00€ chacune, numérotées de 1 à 100.
Gérance : Madame Marjorie PITREL et Monsieur Jérôme ANDRE, demeurant à VILLIERS-LOUIS (89320) , 15 rue Colatte.
Parts sociales : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Immatriculation : RCS de AUXERRE.
Pour avis.

AL25020285

Maître Sophie GARNIER
Notaire Associé
89250 SEIGNELAY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER,Notaire associé à SEIGNELAY le 11/09/2025,enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 17/09/2025Dossier n° 2025 00029604 Référence 8904P012025 N 01004, il a été constitué la société civile immobilière suivante :
Dénomination :MONT'OLAN 2
Siège : MONT SAINT SULPICE(89250), 3 rue du Chenois.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle), la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un des associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée : 99ans.
Apports en numéraires : QUATRE VINGT DIX NEUF EUROS (99,00€).
Capital social : 99,00€.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérants pour une durée illimitée : Monsieur Jordan MONTANDON demeurant à MONT SAINT SULPICE (89250), 3 rue du Chenois et Madame Cyndelle MONTANDON demeurant à LEZIGNAN LA CEBE (34120), 8 avenue de la Gare.
Immatriculation : RCS AUXERRE.
Pour insertion, Le Notaire.

AL25020300

BIOVALLI
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 €
Siège social : 6 Rue des Grands Champs
89290 VENOY
RCS AUXERRE
(en cours d'immatriculation)

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 25 septembre 2025, il a été constitué une société régie par les lois en vigueur et les statuts desquels il est extrait ce qui suit :
DÉNOMINATION : BIOVALLI
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 50 000 €
SIÈGE : 6 Rue des Grands Champs – 89290 VENOY
OBJET: développement, conception, installation, aménagement, financement et exploitation d'un site de production de biogaz par le process de la méthanisation et la vente d'énergie associée.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
PRÉSIDENT : Mr Florian CHAVEY – demeurant 6 rue des grands champs – 89290 VENOY
DIRECTEURS GÉNÉRAUX :
Mr Damien HERGOT, demeurant 8 rue des Ecoles – 89000 AUXERRE
Mr Aurélien BEAUFILS, demeurant 17 Grande Rue – 89230 MONTIGNY LA RESLE
Mr David LAGRANGE, demeurant Le Buisson – 89290 VENOY
Mr Valentin PAULVE, demeurant 23 rue des trois solènes – 89290 VENOY
Mr Franck POUILLOT, demeurant 1 rue de la Salle – 89290 QUENNE
Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire lui-même associé, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom. Chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions, sans limitation.
La cession des actions de l'associé unique est libre, en cas de pluralité d'associés, la cession est soumise à l'agrément sauf entre associés.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE

AL25020314

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Samedi 4 octobre

// Fêtez la fin des vendanges

Les Hautes-Côtes de Beaune et de Nuits accueilleront, de midi à 20 heures, le Trafic Bar pour une journée 100 % vin et partage, sur les hauteurs du village de Meloisey. Le syndicat viticole des appellations Bourgogne Hautes-Côtes de Beaune et Bourgogne Hautes-Côtes de Nuits a décidé de s'associer au bar éphémère et « vinificateur de bons moments depuis 2020 » - Trafic Bar - pour faire (re)découvrir les deux appellations régionales à une nouvelle génération de curieux et d'amateurs. Aurprogramme également : DJ set et burgers.

Entrée gratuite mais inscription obligatoire : https://my.weezevent.com/les-hautes-cotes-de-beaune-de-nuits-recoivent-le-trafic-ba

• Jusqu'au 10 octobre

// Festival Coup de Contes

La 33e édition du festival Coup de Contes en Côte-d'Or, organisée par la Médiathèque Côte-d'Or avec les bibliothèques du réseau départemental, se tient jusqu'au 10 octobre. Des animations feront également vivre les lieux de lecture du territoire jusqu'en décembre. Le festival permet à cinq conteurs professionnels de faire entendre leurs voix lors de 25 spectacles répartis dans tout le département.

Renseignements : cotedor.fr

• Du 16 au 19 octobre

// Vignobles en scène

Inspiré des Journées européennes du Patrimoine, Vignobles en scène est le grand rendez-vous annuel de l'œnotourisme en France. Chaque 3e week-end d'octobre, les destinations labellisées Vignobles & Découvertes vous proposent un programme riche, pour vivre le vignoble autrement, plus accessible, plus vivant, plus festif. Au programme : théâtre, expositions, projections de films, balades dans les vignes, rencontres avec des vignerons...

Renseignements sur www.lacotedorjadore

Nièvre

• Les 4 et 5 octobre

// La croquette by Husse

Proposé par la French Run, en collaboration avec la commune de Saint-Éloi, un canicross (avec son chien ou un pensionnaire de refuge) est proposé et tous les frais d'inscription seront reversés au Refuge Beauregard. Ainsi, tous les départs s'effectueront de la place de la mairie à Saint-Éloi. Le 4 octobre, départ 17 heures pour la course enfants sans chien (1 km), à 17 h 30 course à pied sans chien (5 km). Le 5 octobre, à partir de 9 h canichiot (1 km), 9 h 30 canimarche avec ou sans chien (5 km), 11 h Canicros chronométré (5 km).

Renseignements : www.lacroquetterun.com ou au 03 86 61 59 67.

+ D'INFOS

Participez à la

COUPE DE FRANCE 2025
Farming Simulator

EN SAVOIR PLUS
CDFFS.FR

pour les élèves de
+ de 16 ans inscrits dans
l'enseignement agricole

COUPE DE FRANCE Farming Simulator DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE 2025

BY fnsea

-PHASE-
QUALIFICATIVE

DU 23 AOÛT
AU 12 OCT.
2025

UNIQUEMENT
EN LIGNE

-FINALE-
EN LIVE

SAMEDI
8 NOV.
2025

PÔLE DE LANAUD,
BOISSEUL 87

MA NATURE MON FUTUR L'AGRICULTURE
WWW.FNSEA.FR

© 2025 GIANTS Software GmbH. Farming Simulator, GIANTS Software and its logos are trademarks or registered trademarks of GIANTS Software GmbH. All rights reserved. All other names, trademarks and logos are property of their respective owners.